

DÉPARTEMENT	Oise
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	Montataire

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL (1)



Le présent registre, contenant 188 feuillets,
a été coté et paraphé par M. _____ Préfet d _____

A _____, le _____

Le _____ Préfet d _____

COMMENCÉ le : 22. VI. 1984 TERMINÉ le : 19. XII. 1985

(1) Ainsi que les actes du Maire pris par délégation du Conseil Municipal.

22 JUIN 1984

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Dix huit Juin mil neuf cent quatre vingt quatre, le Conseil Municipal de Montataire a été convoqué pour le Vingt deux Juin.

Le Maire,
Conseiller Général,

Maurice BAMBIER

- S E A N C E du 2 2 J U I N 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS
Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON
Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO.
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE,
représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr
CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

- I - APPROBATION du COMPTE DE GESTION 1983 du RECEVEUR MUNICIPAL
- II - REVALORISATION DES TARIFS MUNICIPAUX
 - a) CENTRE AERE
 - b) GARDERIE PERI-SCOLAIRE
 - c) RESTAURANTS SCOLAIRES
 - d) CRECHE
 - e) AMENDES BIBLIOTHEQUES
 - f) CINEMA PALACE
 - g) ATELIERS MUNICIPAUX
 - h) PRET DE MATERIEL
 - i) LOCATION TEMPORAIRE DE BATIMENTS
 - j) FETES FORAINES ET CIRQUES
 - k) DROITS DE PLACE DU MARCHE ET STATIONNEMENT TAXIS
 - l) OPERATIONS FUNERAIRES
 - m) CONCESSIONS CIMETIERES
- III - CONTRAT DE TRAVAIL du RESPONSABLE COMPTABILITE
- IV - MODIFICATIF d'un EMPLOI SPECIFIQUE au SERVICE FINANCES
- V - DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - a) CRECHE MUNICIPALE
 - b) TOILETTES PUBLIQUES
 - c) AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE
 - d) REPECTION DE TOITURES ET TERRASSES
 - e) AMENAGEMENT CARREFOUR GINISTI-MOQUET
 - f) IMPASSE EMILE ZOLA
 - g) CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON ZOLA-GOURNAY
 - h) REPECTION DU CHEMIN DE FLAGEOLLE
 - i) DECHARGE SAUVAGE C.D 123
- VI - PROPOSITION ARCHITECTE "RENOVATION QUARTIER LESIOUR"
- VII - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL / MR BAMGARTNER PIERRE
- VIII - AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA SOCIETE ASTRAL
- IX - EXAMEN DU DOSSIER "JEUNESSE et CITE"

00000000000000000000

VILLE
DE
MONTATAIRE

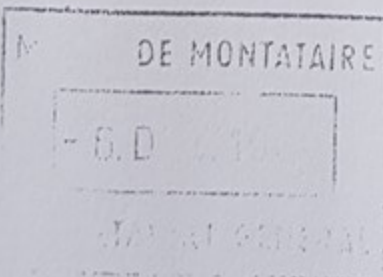


OISE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



XVIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : RENOVATION du CENTRE MARCEL CACHIN.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de l'opération de rénovation de l'ensemble des Bâtiments Communaux entreprise depuis quelques années, il est permis de considérer aujourd'hui la rénovation du CENTRE MARCEL CACHIN,

- QUE l'état de cet ensemble immobilier nécessite d'importants travaux,

- QUE les Services Techniques ont élaboré le programme de rénovation consistant en :

- * Un ravalement extérieur du bâtiment,
- * Un aménagement intérieur,
- * Une redistribution fonctionnelle des bureaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, la nécessité des travaux,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de préserver l'état des bâtiments,

ACCEPTTE, le projet présenté dont le devis définitif sera soumis au Conseil Municipal,

AUTORISE, le dépôt du dossier,

SOLLICITE du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé,

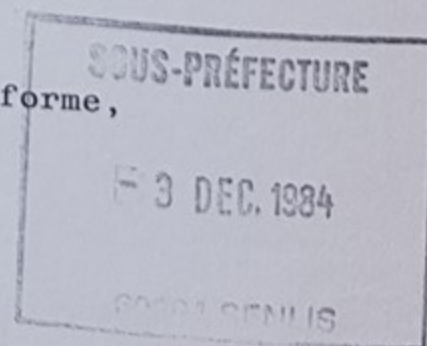
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



1 au S.T. le 12 7 85
1 au S.T. le 3 01 85

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION / TOILETTES PUBLIQUES

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'une décision a été prise pour déplacer les fêtes foraines sur le parking rue Ambroise Croizat et qu'à cet effet, il est nécessaire de prévoir l'installation de "toilettes publiques",

- QUE les travaux de construction et d'équipement s'élèvent à la somme de 133.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux,

SOLLICITE une subvention du département sur le programme des "constructions publiques" au taux de 30% sur le montant HT,

Adopté à l'UNANIMITE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 13.07.84

Publication le 18.07.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Pour le Maire Absent,
l'Adjoint,



SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIL. 1984

60304 SENLIS

2

VILLE
DE
MONTAIGNE

Extrait de registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 22 JUILLET 1964 -



L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux JUILLET à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montaigne convoqué le dix huit JUILLET, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Maurice BARRIERE, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents : M. BARRIERE, BROCHOT, M. DEMOUE, M. BOSSE, M. DESS, M. DESCHAMPS, M. LEBREU, M. CAPPEL, DE LA SALLE, LESAGE, BROUSSE, MOUTTE, M. BENZONI, M. BOUBENEL, M. ARAGON, M. LEFAY, M. GIRAUDAT, M. GIBERT, M. QUENON, M. BOURAIS, M. REINHARDT, GATELLAT, BUSTIN, STONE, FIZOUAT, BARD, M. HILLARD, M. CHAGNON.

Étaient excusés : M. DETRAIT, représenté par M. BROCHOT, M. SOUFFLARD, M. LESAGE, représentée par M. BENZONI, M. LAUZET, représenté par M. BOSSE, M. BENOI, représenté par M. CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard ETOUPE est élu secrétaire.

OBJET : AMÉNAGEMENT HALTE GARDIENNE // DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le rapport de M. Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, RÉVISANT :

- QUE les tractations menées avec M. GENEY concernant l'achat de propriétés, ont amené le conseil municipal à revoir sa position sur le projet initial de la halte-gardiennerie dans un logement HLM,
- QUE les travaux d'aménagement du pavillon s'élèveraient à un montant de : 359.452,74 F TTC,
- QUE l'acquisition "matériel et mobilier" resterait la même que dans le projet initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les services techniques municipaux,

ÉMETTE sa demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une halte-gardiennerie dans le pavillon à acquérir et dont le montant des travaux d'aménagement a été fixé à 359.452,74 F TTC,

ÉMETTE sa demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le nouveau projet.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ.

Cette décision prise en séance publique

Reception en sous-préfecture

* 130784

Publication: 16 07 64

Le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Pour le Maire Adjoint,
l'Adjoint,



SOUS-PRÉFECTURE
13 JUL 1964
GROUPE SEVRES

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1 9 8 4 -

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIL. 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION / REFECTION TOITURES ET TERRASSES

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la commission des travaux a examiné les divers travaux de réparation de toitures des bâtiments communaux,

- QU'elle propose de solliciter une subvention pour :

- . Toiture préau J. CURIE / Montant des travaux : 80.458 F TTC
- . Terrasses logements J. DECOUR. / Montant des travaux : 58.893 F TTC
- . Toiture préau J. JAURES / Montant des travaux : 142.619 F TTC
- . Toiture logement direction J. CURIE / Montant des travaux : 81.202 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les services techniques municipaux,

SOLLICITE sur le programme départemental "grosses réparations scolaires", une subvention au taux de 50% du montant HT des travaux énumérés ci-dessus.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

Pour le Maire Absent,
l'Adjoint,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 13.07.84

Réception le 18.07.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



liassés le 16.3.85 de la 20.6.8
acc S.T. e

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUËSS WLOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION / AMENAGEMENT CARREFOUR GINISTI - MOQUET

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le carrefour dispose, côté salle des sports, d'un espace actuellement dépourvu de constructions et d'un entretien particulièrement difficile,
- QU'une aire de jeux et de repos en plein air peut être envisagée,
- QUE la proximité des installations sportives nécessiterait également l'implantation d'un parking,
- QUE l'aménagement de cette zone reviendrait à 423.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU le dossier présenté par les services techniques municipaux,
SOLLICITE sur le budget départemental "amélioration du Cadre de vie" une subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux pour l'espace vert,

SOLLICITE dans le chapitre "Amendes de Police" pour le parking une subvention au taux de 30 % du montant HT des travaux,

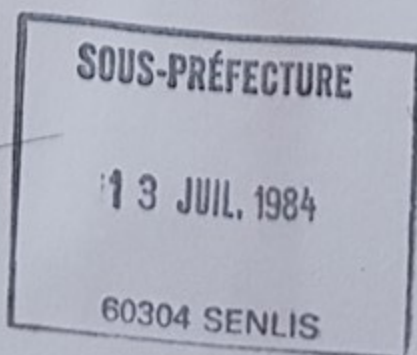
SOLLICITE de la Région, une subvention au taux le plus élevé pour l'aménagement de cet équipement.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 13.07.84

Publication le 18.07.84

Le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,
Pour le Maire absent,
L'Adjoint,



- S E A N C E du 22 J U I N 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION / AMENAGEMENT CARREFOUR GINISTI - MOQUET

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le carrefour dispose, côté salle des sports, d'un espace actuellement dépourvu de constructions et d'un entretien particulièrement difficile,
- QU'une aire de jeux et de repos en plein air peut être envisagée,
- QUE la proximité des installations sportives nécessiterait également l'implantation d'un parking,
- QUE l'aménagement de cette zone reviendrait à 423.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU le dossier présenté par les services techniques municipaux,
SOLLICITE sur le budget départemental "amélioration du Cadre de vie" une subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux pour l'espace vert,

SOLLICITE dans le chapitre "Amendes de Police" pour le parking: une subvention au taux de 30 % du montant HT des travaux,

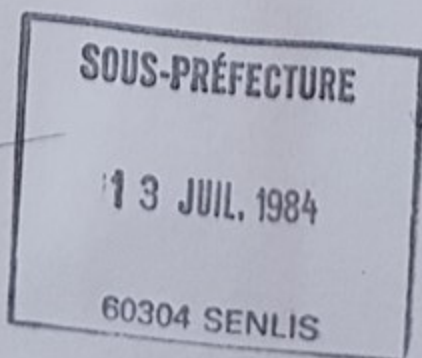
SOLLICITE de la Région, une subvention au taux le plus élevé pour l'aménagement de cet équipement.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.07.84

Publication le 13.07.84

ADOpte à l'UNANIMITE.

Le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,
Pour le Maire absent,
L'Adjoint,

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 JUIN 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION/ CRÉATION d'une VOIE de LIAISON ZOLA - GOURNAY

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la création d'une voie de liaison rue ZOLA / rue de GOURNAY serait de nature à désenclaver le quartier et résoudrait notamment la desserte de celui-ci pour les divers transports publics,
- QUE ce projet consisterait en la création d'une chaussée de 6 m et de deux trottoirs d'1 m.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE du Département dans le cadre du programme "voirie en milieu urbain", une subvention au taux de 30% du montant HT des travaux de chaussée (548.000 F),

SOLLICITE du Département sur le programme "Amélioration du Cadre de vie, une subvention au taux de 40% du montant HT des travaux de trottoirs (295.110 F).

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 26 juillet 84

SOLLICITE de la Région une subvention au taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

Publication le 29.08.84

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



M. BAMBIER

SOUS-PRÉFECTURE

26 JUL. 1984

60304 SENLIS

1ex au ST le 28.08.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE
SOUS-PREFECTURE

26 JUIL. 1984

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION / REFECTION DU CHEMIN DE FLAGEOLLE

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE chaque année les orages même peu violents décaissent la voie formant des rigoles qui rendent la circulation particulièrement difficile,
- QUE le projet propose donc la réfection de la chaussée à 6 m de largeur et la création de deux trottoirs d' 1 m.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE du Département dans le cadre du programme "voirie en milieu urbain" une subvention au taux de 30% du montant HT des travaux de chaussée (227.650 F),

SOLLICITE du Département sur le programme "amélioration du cadre de vie" une subvention au taux de 40% du montant HT des travaux de trottoirs (126.500 F),

SOLLICITE de la Région une subvention au taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 26 juillet 84

Publication le 29 août 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



Maurice BAMBIER

1 ex au ST le 28.08.84



- S E A N C E du 22 J U I N 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION / IMPASSE EMILE ZOLA

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

QUE cette impasse a fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique visant à son classement dans le domaine communal. L'avis favorable des riverains et du Commissaire Enquêteur doit permettre dans les meilleurs délais l'acquisition par la Ville des terrains nécessaires,

QUE l'opération visera donc à créer une chaussée de roulement de 6 m de largeur, deux trottoirs de 1 m de largeur, et il sera procédé à la mise en souterrains des réseaux électricité basse-tension et téléphone,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE du Département sur le "programme voirie en milieu urbain", une subvention au taux de 30% du montant HT (373.900 F) pour la chaussée,

SOLLICITE du Département, dans le cadre "Amélioration du Cadre de vie" pour les trottoirs et mise en souterrain des réseaux une subvention au taux de 40% du montant HT des travaux (393.680 F),

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé sur le programme de la Région.

Adopté à l'unanimité.

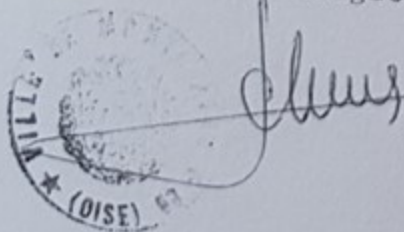
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 26 juillet 84

Publication le 29 août 84

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



[Signature]
M. BAMBIER

Dep au ST Pe 28.08.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUES. WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RENOVATION du QUARTIER LESIOUR / PROPOSITION d'ARCHITECTE

Sur le rapport de Mr B. DE LA SALA, 9ème Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a désigné l'Office Public Intercommunal d'HLM "Constructeur" de l'opération "renovation du quartier Lesiour",
- QU'afin de faire des propositions à son Conseil d'Administration, le Directeur de l'Office demande à la Ville de Montataire d'émettre un souhait quant au choix de l'architecte, Maître d'oeuvre de cette opération,
- QUE les études qui ont été menées jusqu'à présent, et plus particulièrement celles qui ont conduit la mission "BANLIEUE 89" à retenir le projet, ont été réalisées par Madame MAHOU - Architecte D.P.L.G.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PROPOSE que l'Office Public Intercommunal d'HLM s'attache les services de Madame MAHOU architecte D.P.L.G. comme Maître d'Oeuvre de l'opération "renovation du quartier Lesiour".

Adopté à l'unanimité moins une voix

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.07.84

Publication le 18.07.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



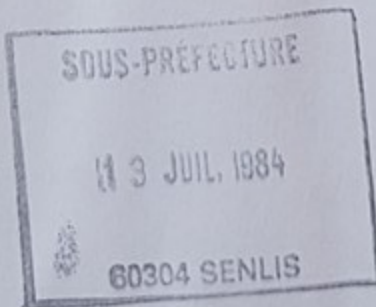
[Signature]

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



Pour le Maire absent,
L'Adjoint,

[Signature]
M. BAMBIER



2 au ST de 180784
sans notification aux HLM

VILLE DE MONTATAIRE

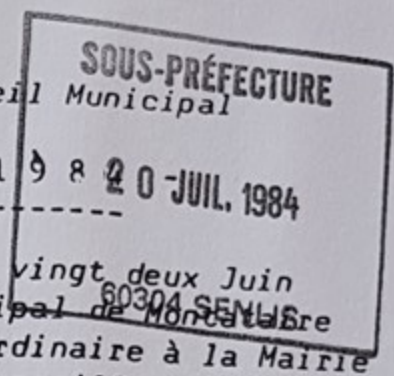


REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 22 J U I N 1 9 8 4 -

20 JUIL. 1984



L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUSS WLOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL sur l'ENQUETE PUBLIQUE - Sté ASTRAL

Certifié exécutoire par le Maire
comp. tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 20.07.84

Publication le 23.07.84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



[Signature]

Sur le rapport de Monsieur B. DE LA SALA, 9ème Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE la Société ASTRAL a sollicité la régularisation administrative des activités de son établissements à Montataire,
- QUE par arrêté en date du 27 Avril 1984, Monsieur le Commissaire de la République a ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande de la Société ASTRAL,
- QUE cette enquête se déroule du 28 Mai au 23 Juin 1984
- QUE, sans préjuger des observations formulées au cours de l'enquête et de l'avis définitif du Commissaire enquêteur à la régularisation administrative des activités de la Société ASTRAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à la Société ASTRAL pour la régularisation administrative de ses activités dans son établissement de Montataire.

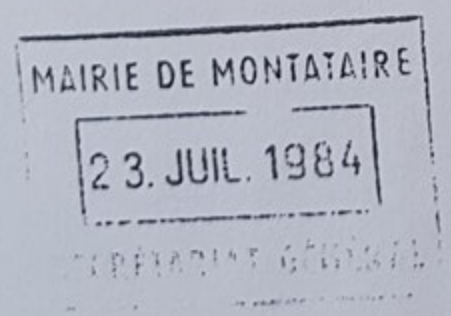
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]

M. BAMBIER



1 ST le 21 84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

SOUS-PRÉFECTURE

- S E A N C E du 22 JUIN 1984 20 JUIL 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt deux Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de ~~MONTATAIRE~~ convoqué le dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. Mme BENZONI. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAUDEAU. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mr CHAGNON.

Absents excusés : Mr DETRAUX, représenté par Mr BROCHOT. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE, représentée par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mr BENKO, représenté par Mr CHAGNON.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : EXAMEN DU DOSSIER "JEUNESSE et CITE" - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

Réception en sous-Préfecture
le 20.07.84

Publication le 23.07.84

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- QU'à la suite du dépôt par l'Association "Jeunesse et Cité" d'un dossier en vue de la création d'un Club de prévention (dont chaque élu en a reçu un exemplaire), il y a lieu que notre Conseil Municipal émette un avis sur les conclusions et les perspectives de cette association ainsi que la participation financière revenant à notre Ville.

Le Maire,

Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué

Une suspension de séance est retenue et la parole est donnée à Madame LENNE, Présidente de l'Association Jeunesse et Cité, qui expose les objectifs et la volonté de cette association.

Après reprise de la discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL SOUHAITE un examen plus approfondi du dossier par les commissions municipales concernées : "Enfance" et "Jeunesse",

DEMANDE qu'à la suite de cet examen une réunion plénière du Conseil ait lieu à la rentrée sur les conclusions et les propositions de cette commission.



MAIRIE DE MONTATAIRE
23. JUIL. 1984
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



Maurice BAMBIER

21 Septembre 1984

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le dix sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatre, le Conseil Municipal de Montataire a été convoqué pour le vingt et un Septembre.

Le Maire,
Conseiller Général,
M. BAMBIER

- S E A N C E du 21 SEPTEMBRE 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix sept septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général,

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU CLEMENT. Mrs BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mme LESAGE. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON. Mme BILLAND.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

- I - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984
- II - BUDGET 1984 / DECISIONS MODIFICATIVES N° 1
- III - REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX / GARDERIE PERI SCOLAIRE
- IV - " " / RESTAURANTS SCOLAIRES
- V - " " / CENTRE AERE
- VI - " " / ATELIERS MUNICIPAUX
- VII - " " / CRECHE
- VIII - " " / AMENDES BIBLIOTHEQUES
- IX - MODIFICATION AU TAUX DES LICENCES DES DEBITS DE BOISSONS
- X - SUBVENTION AU FOYER EDUCATIF DU COLLEGE ANATOLE FRANCE
- XI - SUBVENTION à l'UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS
- XII - UTILISATION de l'ALLOCATION SCOLAIRE
- XIII - CESSION PROPRIETE SAMOENS
- XIV - RECRUTEMENT de MONSIEUR Jean-Luc GUIDET
- XV - INFORMATION SUR LE QUARTIER LESIOUR
- XVI - LOTISSEMENT LE BRAY / GARANTIE d'EMPRUNT à l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNA d'HLM de CREIL
- XVII - ACQUISITION IMMEUBLE DELSAU / Rue Jules UHRY
- XVIII - ACQUISITION IMMEUBLE WURTZ / Rue Jean JAURES
- XIX - ACQUISITION TERRAIN DODEMONT / Rue André GINISTI
- XX - ACQUISITION IMMEUBLE HUPPY / Rue Jules UHRY
- XXI - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA S.E.D.O.
- XXII - REPARTITION DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES
- XXIII - AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE / CONVENTION SOCOTEC
- XXIV - STADE K. SELLIER / AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES / APPROBATION DOSSIER TECHNIQUE / MISE EN APPEL d'OFFRES
- XXV - LOTISSEMENT LE BRAY / VRD LOT N° 2 / EAU POTABLE / APPROBATION DOSSIER TECHNIQUE
- XXVI - CENTRE AERE / VOIRIE ET RESEAUX DIVERS / AVENANT N° 1
- XXVII - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL "LOTISSEMENT LE BRAY"
- XXVIII - PROGRAMME D'ESPACES VERTS / PLACE DE GOURNAY / SUBSTITUTION d'OPERATION SUBVENTIONNEE
- XXIX - REGLEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES
- XXX - RAPPORT SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS / ARTICLE L.122.20

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un
Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre
s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté
par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE,
Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : BUDGET 1984 / DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire
Adjoint :

- QUE lors de la préparation du BS 84, les services
et la commission nous ont fait part de certaines modifi-
cations à apporter au BP 84,

- QUE celles-ci constituent une décision modificative
n° 1 à apporter aux crédits budgétaires. Elles consistent :

1°) en des versements de chapitre sur un autre chapitre
à savoir :

du chapitre 903 / Equipement sportif et culturel
au chapitre 900 / Equ.H.de Ville et bât.Adm. 336.133 F
(correspondant principalement à la mise en place
d'un transformateur aux ateliers municipaux)

du chapitre 903 / Equipement sportif et culturel
au chapitre 932 / Biens immobiliers 85.000 F
(réparation du car par un transfert de crédits de la 2ème
tranche de la plaine de jeux qui ne pourra être réalisée
cette année compte tenu du dossier de subvention qui n'a
pas été retenu par le Conseil Régional. A revoir en 85).

du chapitre 923 / Approvisionnement
au chapitre 932 / Biens immobiliers 40.000 F
(il s'agit d'un transfert d'ordre des comptes d'approvi-
sionnement pour diverses fournitures aux comptes de
fonctionnement des biens immobiliers).

du chapitre 923 / Approvisionnement
au chapitre 936 / Voirie 1.500 F
(pour diverses fournitures au compte de fonctionnement
voirie).

... / ...

MAIRIE DE MONTATAIRE
16. OCT. 1984
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
17 OCT. 1984
60304 SENLIS

1 David Vassilié
1 12.10.84
le 22/10/84
AST le 21/11/84

... / ...

.2.

FRAIS de PERSONNEL PERMANENT

du chapitre 944 / Oeuvres soc.Scol.....	41.215	
au chapitre 934 / Adm.générale		3.786 F
au chapitre 943 / Scolaire		6.942 F
au chapitre 945 / Sports beaux arts		33.273 F
du chapitre 945 / Sports et beaux arts	71.921	
au chapitre 951 / Sces sociaux		46.922 F
au chapitre 953 / Hygiène		6.577 F
au chapitre 931 / Personnel permanent		18.422 F
du chapitre 951 / Services sociaux		
au chapitre 953 / Hygiène		3.522 F
du chapitre 953 / Hygiène		
au chapitre 931 / Personnel permanent		1.000 F
du chapitre 944 / Oeuvres sociales scolaires		
au chapitre 931 / Personnel permanent		55.000 F

2°) communication à titre d'information :

des versements de crédits à l'intérieur des mêmes chapitres ont été opérés aux comptes :

903 / Equipement sportif et culturel	216.202 F
932 / Biens immobiliers	401.500 F
945 / Sports et beaux arts	49.000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus.

(vote : contre 1 / Abstentions 4)

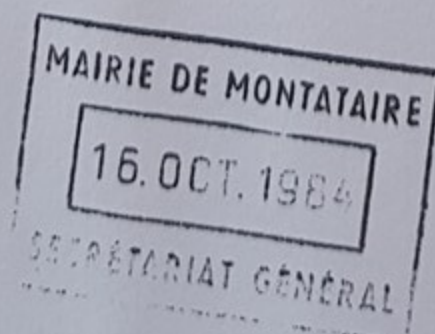
Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier

M. BAMBIER





REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Génér

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
CRECHE

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics
- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE selon le détail ci-dessous, les tarifs "CRECHE" à compter du 1er OCTOBRE 1984 :

moins de 1293 F	36,66 F
de 1294 à 1642 F	39,81 F
de 1643 à 1720 F	44,00 F
de 1721 à 1895 F	46,09 F
de 1896 à 1980 F	48,19 F
de 1981 à 2148 F	50,28 F
de 2149 à 2310 F	52,38 F
de 2311 à 2650 F	56,57 F
de 2651 à 2700 F	58,66 F
de 2701 à 3286 F	60,76 F
plus de 3287 F	67,04 F
Majoration journalière pour famille extérieure	15,71 F
Déduction alimentaire par journée absence	15,71 F

Adopté à l'unanimité

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

M. BAMBIE
M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1^{er} OCT 84

Publication le 3 OCT 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué

[Signature]
MONTATAIRE

SOUS-PRÉFECTURE
1 OCT 1984

MAIRIE DE MONTATAIRE
- 3. OCT. 1984
MONTATAIRE
(OISE)

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipa

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WICOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
ATELIERS MUNICIPAUX

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, selon le détail ci-dessous, les tarifs "ATELIERS MUNICIPAUX", à compter du 1er NOVEMBRE 1984

moins de	866 F	10,50 F
de 867 à	1300 F	20,95 F
de 1301 à	1625 F	41,90 F
de 1626 à	2057 F	62,85 F
de 2058 à	2600 F	94,30 F
de 2601 à	3140 F	136,20 F
plus de	3141 F	157,15 F

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 2. 10. 84

Publication le 3 10 84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



[Signature]

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

Adopté à l'unanimité

SOUS-PREFECTURE
- 1 OCT. 1984
60304 SENLIS



M. BAMBIER DE MONTATAIRE

- 3. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

1 Se Buisson le 4 10 84

1 Se Buisson le 4 10 84



- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Génér.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

CRECHE

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, ler Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE selon le détail ci-dessous, les tarifs "CRECHE" à compter du 1er OCTOBRE 1984 :

moins de 1293 F	36,66 F
de 1294 à 1642 F	39,81 F
de 1643 à 1720 F	44,00 F
de 1721 à 1895 F	46,09 F
de 1896 à 1980 F	48,19 F
de 1981 à 2148 F	50,28 F
de 2149 à 2310 F	52,38 F
de 2311 à 2650 F	56,57 F
de 2651 à 2700 F	58,66 F
de 2701 à 3286 F	60,76 F
plus de 3287 F	67,04 F
Majoration journalière pour famille extérieure	15,71 F
Déduction alimentaire par journée absence	15,71 F

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1^{er} octobre 84

3 Oct. 84

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

1 OCT. 1984

60304 SENLIS

Adopté à l'unanimité

MAIRIE DE MONTATAIRE

- 3. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

à la mairie le 4.10.84

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
GARDERIE PERI SCOLAIRE

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, selon le détail ci-dessous, les tarifs "GARDERIE PERI SCOLAIRE" :

moins de 866 F	6,30 F
de 867 à 1300 F	8,40 F
de 1301 à 1625 F	8,40 F
de 1626 à 2600 F	10,50 F
plus de 2601 F	12,50 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Novembre 84.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier

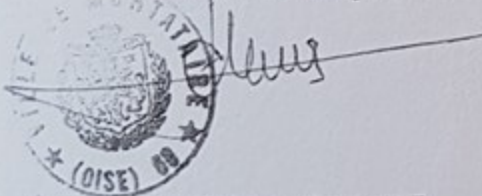
M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1.10.84

Publication le 3.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,

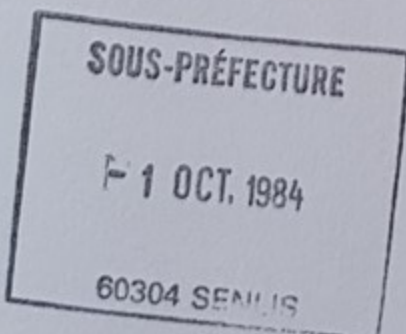
Le Fonctionnaire Délégué



MAIRIE DE MONTATAIRE

- 3. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL



1 de Senlis le 4 10 84
1 seule en date



- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
RESTAURANTS SCOLAIRES

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, selon le détail ci-dessous, les tarifs "RESTAURANT SCOLAIRES" :

moins de	866 F	4,20 F
de 867	à 1300 F	5,20 F
de 1301	à 1625 F	6,30 F
de 1626	à 2057 F	7,30 F
de 2058	à 2600 F	8,40 F
de 2601	à 3140 F	9,40 F
plus de	3141 F	10,50 F
Enfant n'habitant pas la Commune	...		12,60 F
Tarif adulte		13,60 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1 NOVEMBRE 84 Adopté à l'unanimité

Pour extrait, certifié conforme, le Maire, Conseiller Général,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1. 10 84

Publication le 3. 10.84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Mairie de Montataire

- 3. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

Adopté à l'unanimité

le 1 OCT. 1984

60304 SENLIS

1 Se Maire le 4 10 84
1 ou Octavien 0. 11 1984

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
CENTRE AERE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1.10.84

Publication le 3.10.84

Le Maire

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984 au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en tenant compte des circulaires ministérielles recommandant une limite à la progression des tarifs des services publics

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République émet une observation et recommande la stricte application de la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, selon le détail ci-dessous les tarifs "CENTRE AERE" :

	Maternelle	Primaire
moins de 866 F	4,20 F	3,10 F
de 867 à 1300 F	5,20 F	4,20 F
de 1301 à 1625 F	6,30 F	5,20 F
de 1626 à 2057 F	7,30 F	6,30 F
de 2058 à 2600 F	8,40 F	7,30 F
de 2601 à 3140 F	9,40 F	8,40 F
de 3141 à 4000 F	9,40 F	8,40 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Novembre 84.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

MAIRIE DE MONTATAIRE
- 3. OCT. 1984
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 OCT. 1984
A rue de la République 67
1084 MONTATAIRE



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un
Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre
s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté
par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE,
Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
AMENDES BIBLIOTHEQUES

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 2.10.84

Publication le 3.10.84

Pour le Maire,

le Fonctionnaire Délégué



Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire
Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du Conseil Municipal du 22 Juin 1984
au cours duquel les tarifs municipaux ont été votés en
tenant compte des circulaires ministérielles recommandant
une limite à la progression des tarifs des services publics,

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République
émet une observation et recommande la stricte application
de la réglementation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, selon le détail ci-dessous, les tarifs "AMENDES
de BIBLIOTHEQUES" :

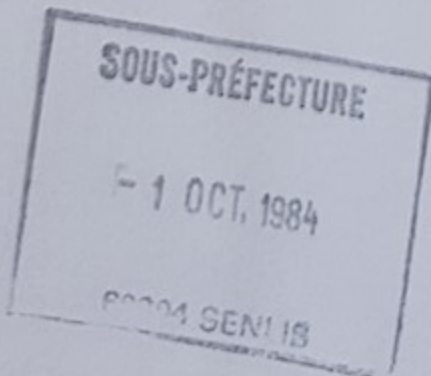
1er rappel 1,90 F
2ème rappel 3,75 F
3ème rappel 5,65 F

Participation des extérieurs 34,55 F

Tarifs applicables à compter du 1er Octobre 1984.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

1 Nicole Capet le 4.10.84

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Génér

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : MODIFICATION du TAUX des LICENCES des DEBITS de BOISSONS.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT Daniel, Adjoint,
EXPOSANT :

QUE par délibération en date du 18 Mai 1977, le Conseil Municipal avait fixé le montant maximum des tarifs annuels du droit des licences de débits de boissons, prévu par l'Article 1.568 du Code Général des Impôts,

QUE, la loi de Finances du 29 Décembre 1983, majore sensiblement à compter du 1er Janvier 1985, les tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au taux maximum de la catégorie des villes de 10.000 à 50.000 Hab., les tarifs annuels du droit de licence des débits de boissons, prévu par l'Article 1.568 du Code Général des Impôts.

La date d'effet de la présente est fixée au 1er Janvier 1985

ADOpte à la MAJORITE, 3 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

MAIRIE DE MONTATAIRE

16 OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

11 2 OCT. 1984

60304 SENLIS

1 compte
1 Grat. Génér. le 22.10.84



OISE

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un
Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre
s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté
par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE,
Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12 10 84

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : SUBVENTION au FOYER EDUCATIF du COLLEGE A. FRANCE

Publication le 16 10 84

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoin
EXPOSANT :

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



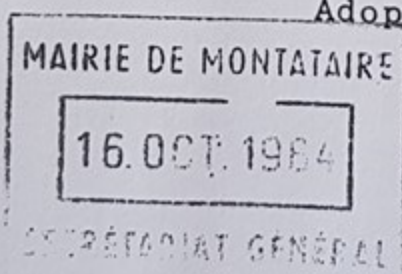
- QUE dans le cadre de ses activités, le foyer socio-
éducatif avait sollicité auprès de notre Ville une subven-
tion dont le principe avait été retenu et les sommes
inscrites au Budget Primitif 1984, au compte 943.2/657,

- QUE d'autre part, dans le cadre d'un voyage éducati
à l'étranger, une demande exceptionnelle de subvention
avait été faite. Le principe avait été retenu d'attribuer
un montant de 500 F pour ce voyage.

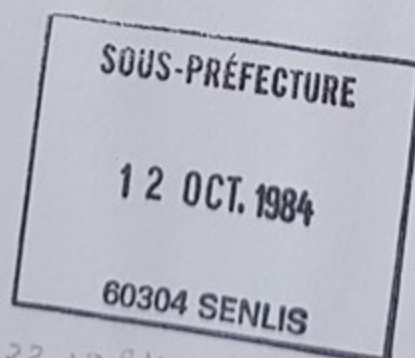
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer au Foyer Socio - Educatif
du Collège France, une subvention de 5.500 F au titre de
l'année scolaire 1983/1984.

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

1. Scobaine le 22 10 84
1. compta le 16 10 84

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipa

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : SUBVENTION à l'UNION LOCALE des ANCIENS COMBATTANTS

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, ler Maire Adjoin EXPOSANT :

- QU'une subvention a été prévue dans le budget pour l'Union Locale des Anciens Combattants, association regroupant l'ensemble des Associations d'Anciens Combattants de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1.600 F à l'UNION LOCALE des ANCIENS COMBATTANTS .

Les crédits sont ouverts au BP 84, compte 940.39/657.

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE DE MONTATAIRE

16 OCT 1984

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

SOUS-PRÉFECTURE

17 OCT. 1984

04 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 copie de 16.10.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : UTILISATION DE L'ALLOCATION SCOLAIRE.

Sur le rapport de Monsieur ROSSE Christian, Adjoint
EXPOSANT :

QUE par circulaire en date du 12 Avril 1984, Monsieur le Président du Conseil Général a fixé la répartition des crédits pour l'année 83/84 du fonds scolaires des Etablissements d'Enseignement Public,

QU'à la suite de la transmission des effectifs de nos établissements, la Préfecture nous communique le montant alloué à notre Commune, soit :

19.263,00 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, conformément à la réglementation, d'utiliser la totalité des fonds de l'allocation scolaire programme 83/84 au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction des différents Groupes Scolaires de la Ville.

ADOpte à l'UNANIMITE.

MAIRIE DE MONTATAIRE

13. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

12 OCT. 1984

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84.

Publication le 16.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



1 compte }
1 scolaire } le 22.10.84
1 revenu }

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : CESSION SAMOENS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire est propriétaire d'un terrain implanté dans la Commune de SAMOENS en Haute - Savoie,

-QU'en 1962 cette propriété avait été achetée en vue de réaliser un équipement de colonies de vacances,

- QUE cette réalisation n'est plus envisageable maintenant, et qu'il y a lieu de procéder à l'alinéation de ce bien. Les diverses tractations menées, particulièrement dans deux adjudications publiques les 23 Mars 1981 et 19 Juillet 1982. ont été déclarées infructueuses et nous ont menés à consulter des personnes susceptibles d'être intéressées,

- QUE l'estimation des Domaines fixait la cession entre 350.000 et 400.000 F,

- QUE nous avons reçu de Mr STEUX une proposition pour un montant de 350.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'utilité de céder la propriété da SAMOENS
VU l'offre faite par Mr STEUX,

DECIDE de céder la propriété de SAMOENS (Haute Savoie) lieudit "l'Essingy", comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une superficie totale de 1 ha 79 a 92 ca, au montant de 350.000 F, à Monsieur STEUX,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte à intervenir.

Adopté (2 voix contre)

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 15. 10.84

Publication le 19 10 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Steux

SOUS-PRÉFECTURE
15 OCT. 1984
60304 SENLIS

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, ROSSE, DUBOS, Mmes DESCHAMPS, LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, ARAGON, Mr LEVY, Mmes GIRAUDEAU, CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : RECRUTEMENT de MONSIEUR GUIDET JEAN-LUC.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

QU'un contrat Emploi-Formation avait été signé le 14 Octobre 1983, pour une durée de 12 mois, entre la Ville de Montataire et Monsieur GUIDET Jean-Luc,

QUE le but de la formation consistait en Imprimerie OFFSET et Photographie,

QUE le contrat arrive à terme,

QUE les résultats satisfaisants de la formation de l'intéressé et les besoins inévitables au Service Imprimerie, peuvent permettre le recrutement de Monsieur GUIDET Jean-Luc,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement de Monsieur GUIDET Jean-Luc dans l'emploi d'Aide Ouvrier Professionnel, à compter du 1er Octobre 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE.

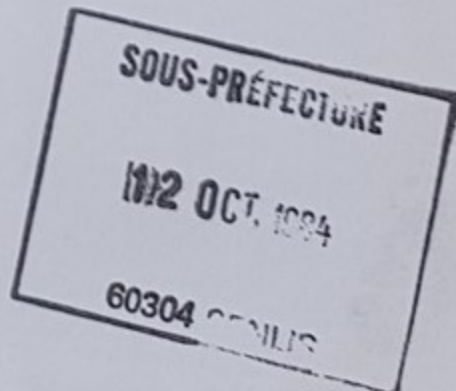
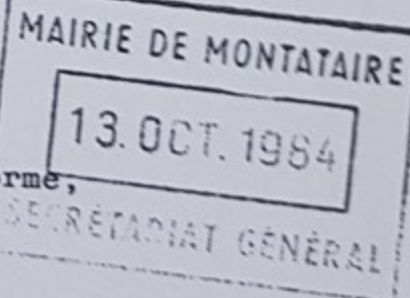
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12. 10. 84

Publication le 16 10. 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



M. BAMBIER.



2 au personnel le 22 10 84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

12 NOV. 1984

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" GARANTIE d'EMPRUNTS à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL.

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT Daniel, Adjoint,
EXPOSANT :

VU, la demande formée par l'O.P.I.H.L.M. de CREIL et tendant à solliciter une garantie d'emprunts pour la construction de 35 P.L.A. collectifs,

VU, la loi n° 77.1 du 3 Janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement et les textes pris pour son application,

VU, le décret n° 66.156 du 19 Mars 1966 modifié instituant une Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

VU, le décret n° 66.157 du 19 Mars 1966 modifié relatif aux opérations de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

LA Ville de Montataire accorde sa garantie à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL, pour un emprunt de 14.000.000. F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur pour une durée de 34 ans.

AU cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse de prêts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que la Caisse de prêts discute au préalable l'organisme défaillant.

.../...

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 12. 11. 84

Publication le 19. 11. 84

Le Maire,
Pour le Maire,

Maire Délégué



En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

LE Conseil autorise d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré et l'organisme.

LE Préfet certifie que la présente délibération est exécutoire en application des dispositions de l'Article 15 de la loi n° 69.1263 du 31 Décembre 1969.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. BAMBIER", is written over the seal.

M. BAMBIER.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : ACQUISITION d'un IMMEUBLE, Rue JEAN JAURES, MADAME WURTZ.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA Bernard, Adjoint EXPOSANT :

QUE la Ville de Montataire a procédé à l'acquisition de diverses maisons d'habitation, Rue Jean JAURES, du côté de l'ancien Café des Sports,

QUE Madame WURTZ Gisèle est propriétaire d'immeubles dans le prolongement des propriétés communales, qui sont actuellement dans un grand état de délabrement,

QUE cet immeuble est situé au 132, Rue Jean JAURES pour une superficie totale de 16 ares 58. L'estimation des Domaines est fixée à 210.000,00 F., la valeur vénale de ce bien,

QUE nous avons reçu un avis favorable de la part de Madame WURTZ pour céder à ce montant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, l'utilité du projet,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de classer cet immeuble en "Réserves Foncières",

VU les plans,

VU l'estimation des Domaines,

VU l'accord de Madame WURTZ Gisèle,

.../...

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



MAIRIE DE MONTATAIRE

16 OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

12 OCT. 1984

60304 SENLIS

1. Rue N... le 26/10/84

DECIDE l'acquisition de l'immeuble, sis, au 132 Rue Jean JAURES, appartenant à Madame WURTE Gisèle, cadastré section A N n° 30 et A N n° 219 pour une superficie totale de 16 ares 58, au prix de 210.000,00 F., fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signé l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

LA dépense sera imputée au compte 909.0/2100 des budgets 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS QUATRE ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIEr.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : ACQUISITION d'un IMMEUBLE, Rue JEAN JAURES, MADAME WURTZ.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA Bernard, Adjoint EXPOSANT :

QUE la Ville de Montataire a procédé à l'acquisition de diverses maisons d'habitation, Rue Jean JAURES, du côté de l'ancien Café des Sports,

QUE Madame WURTZ Gisèle est propriétaire d'immeubles dans le prolongement des propriétés communales, qui sont actuellement dans un grand état de délabrement,

QUE cet immeuble est situé au 132, Rue Jean JAURES pour une superficie totale de 16 ares 58. L'estimation des Domaines est fixée à 210.000,00 F., la valeur vénale de ce bien,

QUE nous avons reçu un avis favorable de la part de Madame WURTZ pour céder à ce montant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, l'utilité du projet,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de classer cet immeuble en "Réserves Foncières",

VU les plans,

VU l'estimation des Domaines,

VU l'accord de Madame WURTZ Gisèle,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Clauze

MAIRIE DE MONTATAIRE

16.OCT.1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

12 OCT. 1984

60304 SENLIS

.../...

DECIDE l'acquisition de l'immeuble, sis, au 132 Rue Jean JAURES, appartenant à Madame WURTZ Gisèle, cadastré section A N n° 30 et A N n° 219 pour une superficie totale de 16 ares 58, au prix de 210.000,00 F., fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signé l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

LA dépense sera imputée au compte 909.0/2100 des budgets 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS QUATRE ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : ACQUISITION d'un TERRAIN, rue ANDRE GINISTI, MADAME DODEMONT NELLY.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA Bernard, Adjoint, EXPOSANT :

QUE la Ville de Montataire a acheté la propriété de Mr GINISTI, Rue André GINISTI,

QUE lors du transfert de propriété, la parcelle A M 116 a été omise. Il y a lieu de régulariser cette situation par l'acquisition de celle-ci, au prix de 25.000,00 F. fixé par le Service des Domaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, les plans,

VU, l'estimation des Domaines,

DECIDE l'acquisition de la parcelle A M 116 appartenant à Madame GINISTI Nelly, épouse DODEMONT, au prix de 25.000,00 F fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signé l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

LA dépense sera inscrite au compte 909.0/2100 des budgets 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS DEUX ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]
M. BAMBIER.



SOUS-PRÉFECTURE
12 OCT. 1984
60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE
16. OCT. 1984
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Office Notarial

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.10.84

Publication le 16.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

12 OCT. 1984

60304 SENLIS M 116

MAIRIE DE MONTATAIRE

16. OCT. 1984

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un
Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre
s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté
par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE,
Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : ACQUISITION d'un TERRAIN, rue ANDRE GINISTI,
MADAME DODEMONT NELLY.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA Bernard,
Adjoint, EXPOSANT :

QUE la Ville de Montataire a acheté la propriété
de Mr GINISTI, Rue André GINISTI,

QUE lors du transfert de propriété, la parcelle
M 116 a été omise. Il y a lieu de régulariser cette si-
tuation par l'acquisition de celle-ci, au prix de 25.000,00 F.
fixé par le Service des Domaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, les plans,

VU, l'estimation des Domaines,

DECIDE l'acquisition de la parcelle A M 116 ap-
partenant à Madame GINISTI Nelly, épouse DODEMONT, au prix
de 25.000,00 F fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signé l'acte à in-
tervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

LA dépense sera inscrite au compte 909.0/2100
des budgets 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS DEUX ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA S.E.D.O.

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

"La Société d'Equipement du Département de l'Oise - Sté Anonyme d'Economie Mixte dont la Ville de Montataire est actionnaire, nous sollicite pour la réévaluation de son capital social.

La Ville de Montataire a réalisé avec la S.E.D.O. un certain nombre d'équipements, principalement la zone d'habitation.

L'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL possède en grande partie la patrimoine locatif, collectif sur Montataire et les nouvelles dispositions lui donnent vocation d'aménageur.

Nous souhaitons pour les équipements à venir, effectuer une variété dans l'aménagement et la conception afin d'apporter à Montataire une certaine diversité.

Pour ces raisons, nous nous adresserons à d'autres organismes que la S.E.D.O. sans mettre en cause la vocation de la S.E.D.O.

Compte tenu des rapports existants aujourd'hui entre la Ville de Montataire et cet organisme, nous ne souhaitons pas participer à l'augmentation de son capital social.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas participer à l'augmentation du capital de la S.E.D.O.

Adopté à la majorité : 5 voix contre, 1 abstention

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture

le 15 10 84

Publication le 19 10 84

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

15 OCT. 1984

60304 SENLIS

1 dossier 8090 Ce. 2 2/10/84

1 -> avec lettre au Président

conseil administratif le 12/3/86

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REPARTITION DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'afin de poursuivre la vente des concessions dans les cimetières, il est nécessaire de structurer la partie restante du nouveau cimetière,

- QUE l'étude faite par les Services de l'Administration Générale sur la vente des diverses catégories de concessions au cours des 7 dernières années, montre le besoin suivant en concessions :

- . 7 carrés en cinquantenaire, soit 342 concessions,
- . 250 concessions en 30 ans et 250 concessions en 15 ans, et 60 concessions en perpétuelles

Cette répartition a été effectuée suivant un plan à annexer à présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le plan présenté,

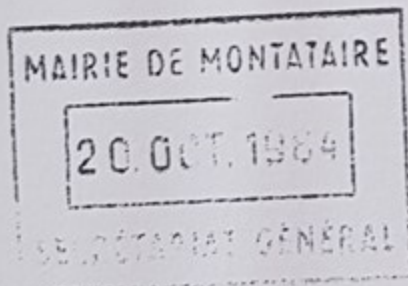
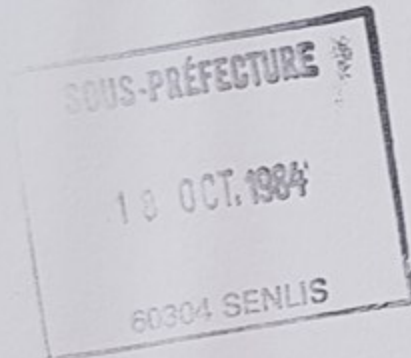
DECIDE la création de 342 concessions /cinquantenaire
250 concessions / trentenaire
250 concessions / temporaire
(15 ans)
60 concessions / perpétuelle

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Révision en sous-Préfecture
le 18 10.84

Publication le 22 10 84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 Etat civil le 22 10 84

VILLE DE MONTATAIRE



XXIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE / CONVENTION SOCOTEC

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 15.10.84

Publication le 19.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville sont en cours,
- QU'afin d'être assuré de la bonne exécution des travaux dans le domaine réglementaire, de la solidité des ouvrages, de leur compatibilité avec l'état des existants d'une part, de la sécurité des personnes dans les constructions publiques d'autre part, il est nécessaire de s'attacher les services d'un bureau de contrôle technique,
- QU'après consultation de diverses sociétés, la SOCOTEC nous a présenté le devis correspondant à ses offres de services, celui-ci s'élevant à 43.026 F HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la convention,

DECIDE de passer une convention avec la SOCOTEC pour le suivi des travaux de l'aménagement de l'Hôtel de Ville,

ACCEPTTE le coût de service au prix de 43.026 F HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIE
M. BAMBIER

1 ST ee 22 10 84.
+ 1 autre ce 16 11 84

SOUS-PRÉFECTURE
15 OCT. 1984
60304 SENLIS

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XXIV
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 15 10 84

- Publication le 19 10 84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : STADE K.SELLIER / AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES
Approbation dossier technique et mise en appel d'offres

Sur le rapport de Mr Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint EXPOSANT :

- QUE par arrêté en date du 23 Mars 1984, Monsieur le Président du Conseil Général a octroyé une subvention de 193.929 F pour l'agrandissement des vestiaires du stade Kléber SELLIER,

- QUE ces travaux visent à construire dans le prolongement des vestiaires existants, une construction comprenant :

- . 2 blocs vestiaires
- . 2 blocs douches
- . 2 blocs sanitaires (public et joueurs)
- . 1 salle de réunion

- QUE les travaux tous corps d'état, sont estimés à 650.000 F (somme budgétisée au BP 84 / Chapitre 903.51 Article 2328),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE le dossier présenté par les services techniques pour l'élaboration des vestiaires,

DECIDE la mise en appel d'offres ouvert par lots séparés répartis comme suit :

- . Lot n° 1 / Gros oeuvre / Maçonnerie / Carrelage / Faïence
- . Lot N° 2 / Couverture
- . Lot n° 3 / Plomberie / Sanitaire
- . Lot n° 4 / Chauffage
- . Lot n° 5 / Charpente / Menuiserie
- . Lot n° 6 / Peinture
- . Lot n° 7 / Electricité
- . Lot n° 8 / V.R.D.

Adopté à la majorité / 1 abstention

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE

15 OCT. 1984

60304 SENLIS



VILLE
DE
MONTATAIRE



XXIV
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 15 10 84

- Publication le 19 10 84

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : STADE K.SELLIER / AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES
Approbation dossier technique et mise en appel d'offres

Sur le rapport de Mr Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint EXPOSANT :

- QUE par arrêté en date du 23 Mars 1984, Monsieur le Président du Conseil Général a octroyé une subvention de 193.929 F pour l'agrandissement des vestiaires du stade Kléber SELLIER,
- QUE ces travaux visent à construire dans le prolongement des vestiaires existants, une construction comprenant :
 - . 2 blocs vestiaires
 - . 2 blocs douches
 - . 2 blocs sanitaires (public et joueurs)
 - . 1 salle de réunion

- QUE les travaux tous corps d'état, sont estimés à 650.000 F (somme budgétisée au BP 84 / Chapitre 903.51 Article 2328),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE le dossier présenté par les services techniques pour l'élaboration des vestiaires,

DECIDE la mise en appel d'offres ouvert par lots séparés répartis comme suit :

- . Lot n° 1 / Gros oeuvre / Maçonnerie / Carrelage / Faïence
- . Lot n° 2 / Couverture
- . Lot n° 3 / Plomberie / Sanitaire
- . Lot n° 4 / Chauffage
- . Lot n° 5 / Charpente / Menuiserie
- . Lot n° 6 / Peinture
- . Lot n° 7 / Electricité
- . Lot n° 8 / V.R.D.

Adopté à la majorité / 1 abstention

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE

15 OCT. 1984

60304 SENLIS



M. BAMBIER

1 ST le 19 10 84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Génér.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" / VRD Lot N°2 - Eau Potable

APPROBATION du DOSSIER TECHNIQUE

Sur le rapport de Mr Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les travaux de VRD du lotissement "LE BRAY" vont débiter le LUNDI 24 SEPTEMBRE 1984. Dès cette semaine les implantations de voirie ont été exécutées,
- QUE deux lots restent à attribuer : "Espaces verts" et "eau potable",
- QUE le dossier "eau potable" présenté regroupe les réseaux primaires et secondaires,
- QUE le lotissement sera donc alimenté en eau potable moyennant une estimation de 278.000 F HT, valeur mai 1984

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté par les services techniques pour la réalisation du lot n° 2 "Eau Potable" - lotissement "LE BRAY", au montant de 278.000 F HT - valeur Mai 1984.

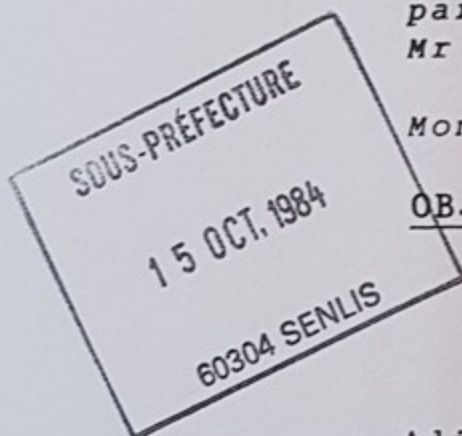
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

Conseiller Général,



M. BAMBIER



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15.10.84

Publication le 19.10.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 - ST le 22 10 84 avec dossier
+ 1 dossier le 26 10 84



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

12 DEC. 1984

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 12.12.84

Publication le 11.1.85

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET représenté par
Mr DUBOS. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mr CHATELLAIN
représenté par Mr BROCHOT.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire

OBJET : CENTRE AERE // VOIRIE et RESEAUX DIVERS

Sur le rapport de Mr Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE la Société d'exploitation Jacques GUYOT, titulaire du marché d'appel d'offres du 21 Mars 1984, visé par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 24 Mai 1984, a effectué les travaux de VRD du centre aéré de Montataire,

- QUE le montant du marché s'élevait à 548.946 F HT soit 651.049,96 F TTC,

- QUE lors des travaux, particulièrement lors du passage de l'assainissement dans la voirie d'accès, il a été rencontré un banc de roche aboutissant à une plus value sur les postes de terrassement,

- QU'il a été procédé à des travaux supplémentaires à la demande des télécommunications concernant les travaux de génie civil pour l'amenée du réseau téléphonique,

- QUE le montant des travaux supplémentaires s'élève à 34.795,34 F HT, soit 41.267,27 F TTC,

- QU'en conséquence le marché est réajusté à 692.317,23

- QUE l'avenant s'élève à un montant de 41.267,27 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

... / ...

transmis aux S.T. le 11.1.85
en deux exemplaires.

... / ...

.2.

VU l'importance des travaux supplémentaires à effectuer pour les VRD du centre aéré,

ACCEPTE l'avenant proposé au marché passé avec la Société d'Exploitation Jacques GUYOT au montant de 41.267,27 F TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]

M. BAMBIER

56

23

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XXVII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un
Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre
s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS.
Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE.
BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT.
Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté
par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE,
Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL
"LOTISSEMENT LE BRAY"

Monsieur Bernard DE LA SALA, 9ème Maire Adjoint
INFORME le Conseil Municipal de l'état d'avancement des
travaux de réalisation du lotissement le Bray, et fait
savoir que :

"par délibérations en date du 30 Mars et du 25 Mai
1984, notre Conseil Municipal avait décidé la modification
de l'arrêté de lotissement Le BRAY.

Les arrêtés modificatifs de Mr le Commissaire
de la République devraient intervenir courant de la
semaine prochaine.

La réalisation de cet équipement est en bonne voie.

En effet, l'Office d'HLM DE CREIL - Promoteur pour
la réalisation de 35 P.L.A. collectifs locatifs, vient
de recevoir son financement dont nous garantissons
l'emprunt.

L'attribution des lots libres se concrétise dès
maintenant par la signature de promesses de vente aux
candidats acquéreurs.

Les tractations menées avec "FRANCE COTTAGE" nous
ont permis de signer une promesse de vente pour la
réalisation des maisons "clés en mains" et un pré-finan-
cement a été opéré par cette société représentant 10%
du coût global, le solde de la façon suivante :

- Délivrance du permis de construire 10%
- obtention du prêt 10%
- à l'acte de vente 40%
- le solde prévu vers le 30 Mai 1985 30%

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 18.10.84

Publication le 26.10.84

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



1 et de la Sala) le 26.10.84
1 ST

1 Office Notarial le 26.11.85

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XXVIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : PROGRAMME d'ESPACES VERTS / PLACE DE GOURNAY
SUBSTITUTION d'OPERATION SUBVENTIONNEE

Sur le rapport de Mr Gérard DETRAUX, 8ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la Commune de Montataire a été subventionnée au titre du programme départemental pour l'amélioration du cadre de vie pour l'aménagement d'un espace vert Impasse Emile Zola,

- QUE les travaux pré-cités étant liés à la réalisation d'une voirie dans l'Impasse - dont les acquisitions foncières n'ont pas été réalisées dans l'attente de la D.U.P. qui jusqu'à présent n'a pas encore été effectuée, il ne paraît pas judicieux d'engager l'aménagement de l'espace vert,

- QUE par ailleurs nous avons présenté un dossier de demande de subvention en 1983 concernant l'aménagement de la Place de Gournay pour un montant de 300.000 F, soit une dépense subventionnable de 236.583 F HT, soit une subvention calculée au taux de 40% d'un montant de 93.633,2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PROPOSE le report de la subvention de l'espace vert de l'Impasse Emile Zola sur le financement pour la réalisation de la Place de Gournay d'un montant de travaux de 300.000 F,

SOLLICITE du Conseil Général, un complément de subvention de 39.350 F, le financement de cette opération étant assuré, outre la subvention du Département, par le recours à l'emprunt,

MAINTIENT le dossier déposé pour l'aménagement du square Emile Zola dans le cadre de la budgétisation 1985.
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1.10.84

Publication le 3.10.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

01 OCT. 1984

60304 SENLIS

1 ST le 4.10.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : REGLEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15 10 84

Publication le 19 10 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

15 OCT. 1984

60304 SENLIS

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, 5ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire comporte un grand nombre d'associations sportives utilisatrices des installations sportives couvertes (gymnases Marcel COENE, Armand BELLARD, gymnase du Collège Anatole FRANCE, tribunes du stade Marcel COENE, gymnase Paul LANGEVIN),

- QU'afin de régler d'une manière harmonieuse et efficace l'utilisation de celles-ci et en accord avec les associations sportives, en concordance avec le District de CREIL, suivant le règlement concernant les installations sportives du District, et ceci pour le gymnase du Collège Anatole FRANCE, un planning d'utilisation a été établi, annexé à un règlement qui a été soumis aux associations et examiné par notre bureau municipal,

- QUE ce règlement vous a été soumis et je vous demande de bien vouloir donner votre accord pour son application.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'application du règlement proposé qui sera annexé à la présente délibération ainsi que le planning d'utilisation des salles.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

1 rfr Ethève le 6. 12. 85

1 rfr Deschamps

1 rfr Rosse

1 rfr Clivar

1 rfr Bionne

1 rfr Bionne

le 22 10 84
conception

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

5 Aout 1984
- SEANCE du 21 SEPTEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le Vingt et Un Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept Septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Généra

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire

OBJET : RAPPORT SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des marchés qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal du 24 Mars 19 en vertu de l'article L.122.20 du Code des Communes :

- MARCHE NEGOCIE en date du 13 Juillet 1984 avec SOCOPAP pour la fourniture de mobilier scolaire pour l'école maternelle J.CURIE.
Montant du marché : 98.042 F -
- MARCHE NEGOCIE en date du 1er Août 1984 avec SOCOPAP pour les fournitures scolaires année 84/85 .
Montant du marché : 140.000 F
- MARCHE NEGOCIE avec QUENEUTTE pour la fourniture de livres scolaires (primaire / second degré)
Montant du marché : 120.000 F -
- CONVENTION du 17 Août 1984 avec la Société A.R.O. et la Société EVRARD, pour les transports scolaires
Année 84/85
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec la S.N.E.D. pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (faux plafonds)
Montant du marché : : 97.862,79 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec la SARL SAPRO pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (peinture et vitrerie)
Montant du marché : : 328.675,34 (peinture);
42.588,05 (vitrerie);

... / ...

Certifié exécutoire par le Maire
copie tenu de la
Dépôt en sous-Préfecture
le 5.11.84

Publication le 19/11/84

Le Maire,

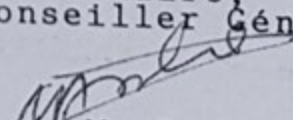
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 au ST le 23/11/84

- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec la S.A. A.C.C.M. MARC pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel De Ville (menuiserie aluminium).
Montant du marché : : 120.127,03 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 juillet 1984 avec Mr PINEL pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (électricité).
Montant du marché : : 445.826,42 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec l'Entreprise DESSAINT pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (chauffage plomberie et couverture).
Montant du marché : : 88.818,59 (chauffage
100.476,06 (plomberie
couverture)
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec la SARL BATI SOLS pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (sols souples)
Montant du marché : : 87.182,11 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec Mr MARC à CREIL pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (étanchéité).
Montant du marché : : 39.918,86 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 6 Juillet 1984 avec la Sté EUSTACHE et Cie pour la surélévation partielle et les aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville (charpente menuiserie et carrelage).
Montant du marché : : 1.127.157,68 (gros
oeuvre)
445.285,47 (charpente
menuiserie)
149.363,65 (carrelage)
- MARCHE NEGOCIE en date du 13 Septembre 1984 avec l'Entreprise MOLLET pour la construction d'un transformateur cour des ateliers municipaux.
Montant du marché : : 45.242,34 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 17 Septembre 1984 avec la S.A.R.L. F.E.T. pour la fourniture de matériel pour l'équipement d'un transformateur.
Montant du marché : : 141.489,80 F TTC
- MARCHE NEGOCIE en date du 17 Septembre 1984 avec Mr PINEL pour le raccordement électrique du transformateur à l'armoire générale.
Montant du marché : : 120.687,36 F.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

M. BAMBIER



25

9 NOVEMBRE 1984

D E L I B E R A T I O N S d u C O N S E I L M U N I C I P A L

Le deux novembre mil neuf cent quatre vingt quatre, le Conseil Municipal de Montataire a été convoqué pour le neuf Novembre.

Le Maire,
Conseiller Général,
Maurice BAMBIER

- S E A N C E d u 0 9 N O V E M B R E 1 9 8 4 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le deux Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire de Montataire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

LE PROCES VERBAL de la PRECEDENTE SEANCE EST APPROUVE à l'UNANIMITE

- I - ADOPTION d'un NOUVEAU POINT à l'ORDRE DU JOUR
- II - ACQUISITION Mme WATTELET / 26 rue Jules UHRY
- III - ACQUISITION WATTELET / DEMANDE ENQUETES PUBLIQUE et PARCELLAIRE
- IV - ATTRIBUTION d'une SUBVENTION au CENTRE CULTUREL
- V - AUTORISATION SPECIALE d'OUVERTURE de CREDITS / CINEMA LE PALACE
- VI - ACQUISITION IMMEUBLE rue VOLTAIRE / Mr VANGRUNDERBECQ
- VII - ATTRIBUTION d'une SUBVENTION au C.A.S du PERSONNEL COMMUNAL
- VIII - DEMANDE DE SUBVENTION / MATERIEL AUDIO VISUEL POUR ECOLES
- IX - VOEU pour la CREATION d'un G.A.P.P.
- X - TARIFS DE CINEMA / AUTORISATION DE DIFFUSER DES BILLETS GRATUITS
- XI - CINEMA LE PALACE / ACQUISITION PARCELLE TERRAIN Sté COOP PICARDIE
- XII - DEMANDE DE SUBVENTION / REFECTION VOIE HENRI VIELLIARD
- XIII - DEMANDE DE SUBVENTION / REFECTION TROTTOIRS / rue de GOURNAY
- XIV - DEMANDE DE SUBVENTION / IMPLANTATION DEUX POTENCES LUMINEUSES
- XV - DEMANDE DE SUBVENTION / REFECTION TERRASSES CRECHE LOUISE MICHEL
- XVI - DEMANDE DE SUBVENTION / REFECTION DIVERSES TOITURES
Maternelle J.CURIE - Primaire J.CURIE - Logement de fonction J.CURIE
- XVII - DEMANDE DE SUBVENTION / AMELIORATION CADRE DE VIE / PLAINE DE JEUX
- XVIII - DEMANDE DE SUBVENTION / RENOVATION CENTRE MARCEL CACHIN
- XIX - TRAVAUX MAIRIE ANNEXE / AVENANT n° 2 (entreprise HAINAULT)
- XX - CENTRE AERE / AVENANT N° 1 (entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF)
- XXI - ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN / LOTISSEMENT LE BRAY / Mr DIEU
- XXII - LOTISSEMENT LE BRAY / RETROCESSION d'une PARCELLE APPARTENANT
à la S.E.D.O.
- XXIII - LOTISSEMENT LE BRAY / INDEMNITE d'EVICITION pour PANNEAU PUBLICITAIRE
- XXIV - RETROCESSION d'ESPACES VERTS par la SA d'HLM de COMPIEGNE
"FONDS DE NOGENT"
- XXV - PLAN d'OCCUPATION DES SOLS / VILLE DE ST VAAST LES MELLO
- XXVI - LOTISSEMENT INDUSTRIEL "LES BAS PRES" / MODIFICATION DU LOT
à ATTRIBUER à la S.C.A.E.X.
- XXVII - RENOVATION DU QUARTIER LESIOUR / DEMANDE de MISE à l'ENQUETE
pour D.U.P. et ENQUETE PARCELLAIRE
- XXVIII - CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE / RESPONSABLE SERVICE ACHATS
- XXIX - CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE / AGENT EXECUTION ATTACHE au
Service ACHATS
- XXX - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- XXXI - DESIGNATION de 6 MEMBRES du CONSEIL MUNICIPAL au CONSEIL COMMUNAL
de PREVENTION de la DELINQUANCE
- XXXII - TRAVAUX HOTEL DE VILLE / AVENANT N° 1 (entreprise MARC à Creil -
entreprise S.N.E.D.- entreprise PINEL)
- XXXIII - DEMANDE de SUBVENTION / REFECTION DIVERSES TOITURES (Restaurant
scolaire E. LEVEILLE)

Monsieur Marcel MARC fait part à Monsieur le Maire de son obligation de quitter la séance ainsi que son Groupe.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XII
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.
Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC.
ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE.
Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr
ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS,
représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 3 Décembre 84

Publication le 8.12.84

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : REFECTION de la VOIE, RUE HENRI VIEILLAR

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE suite aux diverses dégradations, subies, et, particuliè-
rement celles consécutives aux orages de 1982, la réfection de la
Rue Henri VIEILLARD s'avère nécessaire,

- QUE les travaux consistent en une remise en forme de la
chaussée avec reprofilage sur une superficie de 1 900 m²,

- QUE les Services Techniques ont élaboré le programme de
réfection et que le coût total de l'opération a été fixé à :

* 340.645,17 Frs H.T. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU, le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux,
VU, la nécessité de procéder à la réfection de la voie proposée,
ACCEPTE, le projet présenté au coût de :

* 340.645,17 Frs H.T. *

SOLLICITE, du Conseil Général pour la réfection de cette voie
dans le programme "VOIRIE en MILIEU URBAIN" du Département, une subven-
tion au taux le plus élevé.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

A ST le 7.01.85

VILLE DE MONTATAIRE

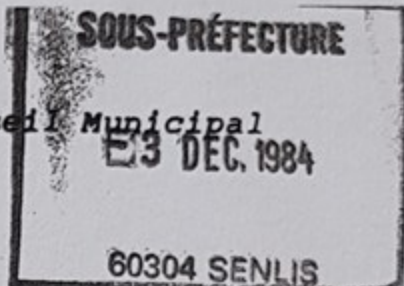


XIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -



L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LES BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : REFECTION des TROTTOIRS, RUE de GOURNAY.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint.
EXPOSANT :

- QUE la réfection de la Rue de GOURNAY consécutive aux divers travaux d'assainissement et de réseaux nécessite de reprendre les trottoirs sur une longueur de 300 m.,

- QU'il doit également être procédé au remplacement des bordures et caniveaux existants,

- QUE les Services Techniques ont présenté le dossier de réfection et que le coût total de l'opération a été fixé à :

* 283.871,00 Frs H.T. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux

VU, la nécessité de procéder à ces travaux,

ACCEPTTE, le projet présenté au coût de 283.871,00 Frs H.T.,

SOLLICITE, du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé pour les travaux à effectuer, dans le programme "VOIRIE en MILIEU URBAIN" du Département.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]

M. BAMBIER.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3. Décembre 84

Publication le 8.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 ST de 70185

VILLE
DE
MONTATAIRE



XIV

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

29 DEC. 1984

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LES BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 3 Décembre 84

Publication le 8.12.84

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION pour l'IMPLANTATION de DEUX POTENCE LUMINEUSES.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE le trafic routier très important Rue Salvador ALLEND et Avenue Guy MOQUET, particulièrement face à l'entrée de la Sall Marcel COENE, ainsi que face à l'école Danièle CASANOVA, et d'autr part la fréquence du passage piétons à ces deux endroits, nécessiten à renforcer la sécurité, surtout la nuit,

- QU'il est envisagé l'installation de deux "passages piéton lumineux" à ces deux endroits,

- QUE le montant des travaux est fixé à 56.775,00 Frs H.T.,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, le caractère de la voie, principale artère de MONTATAIRE

VU, le dossier présenté par les Services Techniques Municipa

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piéton à ces endroits,

ACCEPTTE, le projet présenté au coût de 56.775,00 Frs H.T.,

SOLLICITE, du Conseil Général, une subvention au taux d 30 % sur le programme "AMENDES de POLICE", pour la mise en plac de ces deux potences lumineuses.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,

Conseiller Général,



M. BAMBIER.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

157 le 90155

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XV

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

3 NOV. 1984

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : REFECTION des TERRASSES de la CRECHE LOUISE MICHEL.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de l'opération de rénovation de l'ensemble des Bâtiments Communaux entreprise depuis quelques années, il est permis de considérer aujourd'hui la réfection de la Crèche Louise MICHEL,

- QUE cet ensemble immobilier construit en 1974 nécessite de grosses réparations, particulièrement l'aménagement et la réfection des terrasses où des fuites ont été constatées,

- QUE les Services Techniques ont élaboré le programme de réfection comprenant :

- * Le nettoyage des terrasses,
- * L'isolation thermique,
- * Les reprises des fissures,
- * La mise en oeuvre de l'étanchéité,
- * La remise en place des gravillons de protection.

- QUE le coût total de l'opération a été estimé à 148.278,05 Frs H.T.,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, VU, le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux CONSIDERANT, qu'il y a lieu de préserver l'état des bâtiments, ACCEPTE, le projet présenté au coût de 148.278,05 Frs H.T., SOLLICITE, du Conseil Général, pour la réfection de ce bâtiment, une subvention au taux le plus élevé.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3 Décembre 84

Publication le 8.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



157 de 701 85



- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - REFECTION de DIVERSES TOITURES.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le programme de réfection des divers groupes scolaires entrepris depuis plusieurs années permet de considérer aujourd'hui la réfection des toitures de plusieurs bâtiments scolaires,

* Maternelle Joliot CURIE	Montant H.T....	139.744,92 Frs
* Primaire Joliot CURIE A	Montant H.T....	101.251,72 Frs
* Logement de fonction J. CURIE	Montant H.T....	56.308,50 Frs
* Restaurant Scolaire E. LEVEILLE	Montant H.T....	83.384,83 Frs
		<hr/>
		297.305,14 Frs
		=====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux et son devis estimatif,

VU, la nécessité de procéder à la réfection des diverses toitures,

ACCEPTE, le projet présenté au coût de 297.305,14 Frs H.T.,

SOLLICITE du Conseil Général, une subvention sur le programme des "grosses réparations scolaires", pour la réfection des toitures des bâtiments scolaires communaux précités, au taux le plus élevé.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

hex. transmis à la
S/Prefecture le
30.11.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

XVII
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal du 13 DEC. 1984

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

13 DEC. 1984

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - AMELIORATION du CADRE de VIE - PLAINE de JEUX -

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint,

EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE a entrepris l'aménagement d'un ensemble de loisirs aux abords de la Halle de Sports Armand BELLARD dans la perspective d'amélioration du Cadre de Vie,

- QU'un projet d'aménagement a été établi par les Services Techniques comportant :

- * Les talutages,
- * La zone Robinson,
- * Le sentier sportif,
- * Les allées piétonnières,
- * Les jeux d'enfants....,

- QUE la précédente Municipalité, dans sa séance du 10 Février 1983 avait sollicité le concours régional pour l'amélioration du Cadre de Vie, en vue d'aménager une plaine de jeux,

- QU'il nous avait été demandé de présenter le dossier en quatre tranches. En 1984 notre demande pour la 2ème tranche n'a pas été retenue,

- QUE le montant des travaux de cette 2ème tranche s'élève à :

1.121.416,53 Frs H.T. (soit 1.330.000 Frs T.T.C.),

.../...

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 3 Décembre 84

Publication le 8.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, le projet élaboré par les Services Techniques Municipaux,

CONSIDERANT, l'utilité publique du projet nécessitée par l'amélioration du Cadre de Vie,

RETIENT, la réalisation de cet équipement en quatre tranches d'un montant de :

1.121.416,53 FRS H.T.,

SOLLICITE, du Conseil Régional, et du Conseil Général, une subvention au taux le plus élevé sur le montant des travaux sur le programme de l'amélioration du Cadre de Vie.

ADOpte à l'UNANIMITE.

POUR EXEMPLAIRE, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

XIV

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX MAIRIE-ANNEXE - AVENANT N° 2.

Sur le rapport des Services Techniques Municipaux, Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSE :

- QUE les travaux de la Mairie-Annexe sont maintenant terminés
- QUE relativement au marché initial avec l'entreprise HAINAUL du 21 Octobre 1983, l'exécution de divers travaux complémentaires de menuiserie aluminium ont été nécessaires afin de parer à des problèmes de sécurité, le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à : 8.731,00 Frs,

- QUE la réalisation de certains travaux de menuiserie prévus au devis d'origine n'ont pas été exécutés, entraînant une plus value de : 1.800,00 Frs,

- QU'en conséquence le montant des travaux supplémentaires s'élève à : 6.851,00 Frs H.T. (soit 8.125,29 Frs T.T.C.),

- QUE le marché s'établit ainsi :

* Marché initial.....	581.430,71 Frs T.T.C.
* Avenant n° 1.....	175.605,35 Frs T.T.C.
* Avenant n° 2.....	8.125,29 Frs T.T.C.

TOTAL..... 765.131,35 Frs T.T.C.
=====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU, le devis présenté au montant de 8.125,29 Frs T.T.C.,
CONSIDERANT, l'importance des travaux sur le plan sécurité,
ACCEPTTE, le devis présenté au montant de 8.125,29 Frs T.T.C.
ADOPTTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.

Reception en sous-Préfecture
le 5 Décembre 84

Publication le 18. Dec. 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE
5 DEC. 1984
60304 SENLIS



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CENTRE AERE - AVENANT N° 1.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le marché initial avec l'entreprise BAUDIN CHATEUNEUF du 28 Février 1984, relatif à l'exécution des travaux du bâtiment du CENTRE AERE, prévoyait la pose des serrures,

- QU'au cours de l'exécution des travaux, les serrures ont été remplacées par un système de sécurité plus fiable,

- QUE ce renforcement de la sécurité entraîne un coût supplémentaire de : 43.284,10 Frs H.T. (soit 51.334,94 Frs T.T.C.),

- QU'il y a donc lieu de régulariser cette situation par un avenant dont le montant est évalué à : 51.334,94 Frs T.T.C.,

- QUE le marché s'établit ainsi :

* Marché initial.....	2.322.188,00 Frs T.T.C.
* Avenant n° 1.....	51.334,94 Frs T.T.C.

TOTAL..... 2.373.522,94 Frs T.T.C.
=====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU, le devis présenté au montant de 51.334,94 Frs T.T.C.,
CONSIDERANT la nécessité du renforcement de la sécurité,
APPROUVE l'avenant n° 1 pour les travaux de fermeture du CENTRE AERE, fixé au montant de 51.334,94 Frs T.T.C.,
FIXE le nouveau montant du marché à 2.373.522,94 Frs T.T.C.
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 12.12.84

Publication le M. 1. 85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

12 DEC. 1984

BOZON SENLIS

remis aux S.T. le M 1 85
2 deux exemplaires

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3. 12. 84

Publication le 6. 12. 84

OBJET : ACQUISITION d'une PARCELLE de TERRAIN - LOTISSEMENT "LE BRAY" MONSIEUR DIEU.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE la réalisation dans de bonnes conditions du lotissement pavillonnaire "LE BRAY" nécessite l'acquisition d'un terrain situé près du lotissement "LE BRAY",

- QUE nous avons reçu de Monsieur DIEU, une promesse de vente pour la cession amiable du terrain cadastré section AI n° 108 d'une contenance de 44 m²,

- QUE l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle est de 7 392 Frs toute indemnité comprise,

CONSIDERANT que cette parcelle est située dans le périmètre du lotissement "LE BRAY", dont le programme de lotissement a été approuvé par délibération du 14 Octobre 1983,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, l'utilité du projet,

VU, la promesse de vente de Monsieur DIEU,

DECIDE, l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 108 d'une contenance de 44 m², au prix de 7 392 Frs,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

60304 SENLIS



- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - RETROCESSION d'une PARCELLE APPARTENANT à la S.E.D.O.

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'à la suite du traité de concession avec la Société d'Equipement du Département de l'Oise (S.E.D.O.), celle-ci a été amenée à procéder à l'acquisition de biens immeubles bâtis et non bâtis en dehors des périmètres retenus pour la réalisation des deux tranches de zones d'habitation,

- QUE par délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 1979, la Commune de MONTATAIRE a accepté la rétrocession de ces divers biens,

- QUE lors de cette rétrocession par acte notarié du 9 Juin 1981, la parcelle AI n° 122 sis au lieu dit "LE SAUTOIR" d'une superficie de 272 m² a été omise,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, la situation de cette parcelle dans le périmètre d'intervention,

VU, la rétrocession permettant de clôturer le dossier d'acquisition "LE BRAY",

DONNE son accord sur la rétrocession par la S.E.D.O. de la parcelle proposée, sis au lieu dit "LE SAUTOIR", cadastrée section AI n° 122 d'une superficie totale de 272 m²,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

60304 SENLIS

1 copie Notarial le 14/12/84

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LES BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - INDEMNITE d'EVICITION pour PANNEAU PUBLICITAIRE.

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la réalisation du lotissement "LE BRAY", la Municipalité a acquis une parcelle de terrain appartenant à Monsieur ROUSSILLON,

- QUE sur cette parcelle cadastrée section AI n° 128 existaient deux panneaux publicitaires d'une superficie de 12 m² appartenant à la Société DAUPHIN O.T.A.,

- QUE cette parcelle doit être libre de toute, servitude,

- QUE l'estimation des Services Fiscaux fixe à 6 200 Frs le montant de l'indemnité d'éviction à verser à la Société DAUPHIN O.T.A., avec accord à celle-ci,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, la nécessité d'éviction,

VU, l'estimation des Services Fiscaux,

VU, l'accord de la Société DAUPHIN O.T.A.,

DECIDE, d'attribuer une indemnité d'éviction à la Société DAUPHIN O.T.A. de 6 200 Frs suivant l'estimation des Services Fiscaux, pour les deux panneaux publicitaires de 12 m², les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1984 au compte des programmes 908.2 article 2100.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Signature le 6.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

93204 SENLIS

Signature le 14.12.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA BROUESSE. WIOTTÉ. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



OBJET : RETROCESSION d'ESPACES VERTS par la S.A.-H.L.M. de COMPIEGNE
- FONDS de NOGENT -

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE lors de ses séances du 1er Février 1984 et du 30 Mars 1984, le Conseil Municipal avait décidé la reprise d'espaces verts et voies appartenant à la S.A. d'H.L.M. de COMPIEGNE situés dans le lotissement pavillonnaire lieudit "FONDS de NOGENT",

- QUE la S.A. d'H.L.M. Picardie Habitat de COMPIEGNE sollicite la Ville de MONTATAIRE pour la reprise d'espaces verts dépendant de l'ensemble locatif situé entre les rue J.F. KENNEDY et Edouard HERRIOT, cadastrés section A Z NOS 97 et 100 pour partie, le tout pour une superficie de 2 222 m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, la proposition de reprise d'espaces verts de la S.A. d'H.L.M. de COMPIEGNE, permettant de clôturer le dossier espaces verts du FONDS de NOGENT,

DECIDE, la reprise d'espaces verts dépendants de l'ensemble collectif situé entre les rues J.F. KENNEDY et Edouard HERRIOT, cadastrés section A Z NOS 97 et 100 pour partie, d'une superficie totale de 2 222 m²,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL (Oise).

ADOpte à l'UNANIMITE.

SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

GENIUS

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LES BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PLAN d'OCCUPATION des SOLS / VILLE de SAINT-VAAST-LES-MELLO.

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA, Maire Adjoint.
EXPOSANT :

- QUE Monsieur le Maire de la Ville de SAINT-VAAST-LES-MELLO nous a demandé si la Ville de MONTATAIRE souhaitait être officiellement consultée sur le P.O.S. de cette commune,

- CONSIDERANT, qu'en limite de territoire il est important d'harmoniser la réflexion et de connaître en détail les projets de nos voisins SAINT-VAASTOIS,

- DEMANDE, en application de l'article R.123.6 du Code de l'Urbanisme, d'émettre un avis favorable à la requête de Monsieur le Maire de SAINT-VAAST-LES-MELLO,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET, un avis favorable pour être consulté sur le Plan d'occupation des Sols de la Ville de SAINT-VAAST-LES-MELLO.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,

Conseiller Général,



M. BAMBIER.

MAIRIE DE MONTATAIRE

- 50 -

RÉUNION GÉNÉRALE

SOUS-PRÉFECTURE

3 DEC. 1984

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

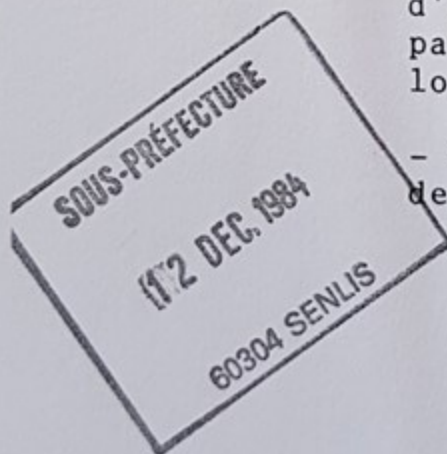
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 12.12.84

Publication le 21.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Maire de MONTATAIRE
OISE
21. DEC. 1984
SECRETARIE
- 03 -



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL "LES BAS PRES"
MODIFICATION du LOT à ATTRIBUER à la S.C.A.E.X.

Sur le rapport de Mr Bernard DE LA SALA, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 23 Juin 1983, le Conseil Municipal a décidé la vente des lots 4 et 5 d'une superficie de 9.673 m² à la Société S.C.A.E.X. Inter Nord Picardie.

Cette Société nous a sollicité pour une modification de surface des lots qui lui ont été attribués, ceci afin de faciliter une meilleure implantation des bâtiments qui permettra d'assurer la sécurité de circulation et d'accès.

Il est possible d'envisager la modification de notre arrêté de lotissement en date du 23 Juin 1982 par la création d'un lot n° 11 de 659 m² à prendre sur le lot n° 10 et, par conséquent de répartir à nouveau en parts égales les lots n° 9 et 10 suivant le plan ci-annexé,

- QUE le bilan de la Z.A.E.P.I.C.A. s'équilibre à la somme de 8.673.075 F HT.

Celui-ci fait apparaître les prix de vente suivants :

* lot n° 6	85,74 F HT	} le m ²
* lot n° 9	124,14 F HT	
* lot n° 10	99,39 F HT	

Des variations importantes apparaissent suivant les lots, pour les raisons ci-dessous :

LOT n° 6 : d'une superficie de 70.650 m², le prix de vente est préférentiel. D'autre part, de la vente de ce terrain dépendait la faisabilité de l'opération en permettant notamment à la Ville de financer les acquisitions et les travaux de viabilisation.

1 S.T. le 21 12 84

... / ...

.2.

Lots n° 9 et n° 10 : la superficie beaucoup plus restreinte de ces lots (respectivement 2640 et 2457 m²) oblige à réhausser sensiblement le prix du m². Le prix est donc arrêté à la somme de 108,76 F HT.

Pour autant, ces deux parcelles, contrairement aux autres, sont livrées remblayées (40 cm sablon et 1 m de remblai en tout venant). Le montant de ce remblaiement est de 104.961 F TTC, soit 88.500 HT pour 5.756 m², soit au m² 15,38 F HT, d'où le prix de vente proposé à (108,76 + 15,38) = 124,14 F

Lots n°4 et n° 5 : Une société est à l'heure actuelle intéressée pour l'achat de ces deux parcelles.

Considérant que, groupées il s'agit de 9.673 m², le prix de vente à pratiquer ne peut être qu'inférieur au prix des lots n° 9 et n° 10.

Aussi, le prix de vente proposé serait de 99,39 F HT par m² non remblayé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le bilan et la répartition des ventes au m² de chaque lot,

ACCEPTTE le prix au m² proposé des lots n° 4 - 5 - 6 - 9 et 10,

SOLLICITE la modification de l'arrêté de lotissement par la création d'un lot n° 11 de 659 m² à prendre sur le lot n° 10,

DECIDE la vente du lot n° 11 d'une superficie de 659 m² à la S.C.A.E.X. au prix de 99,39 F HT le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

Conseiller Général,



M. Bambier

M. BAMBIER

21.11.1984



L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RENOVATION du QUARTIER LESIOUR

DEMANDES de MISE à l'ENQUETE POUR D.U.P. et ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 14 Octobre 1983, le Conseil Municipal avait sollicité la demande de mise à l'enquête pour la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire pour la rénovation du quartier Lesiour,
- QUE ces enquêtes se sont déroulées du 1er au 31 Mars 1984,
- QUE Monsieur le Commissaire de la République a fait part des réserves émises par le Commissaire Enquêteur pour l'aménagement du quartier Lesiour,
- QUE les Services Municipaux ont présenté à nouveau un dossier de demande d'enquête préalable à la D.U.P.,
- QUE celui-ci a été étudié en relation avec les Services Départementaux de l'Equipement, en tenant compte des réserves formulées par le Commissaire Enquêteur,
- QUE le programme de rénovation prévoit la construction :
 - de 120 logements collectifs en façade urbaine,
 - de 28 logements individuels
 - A cela s'ajoutent 6 locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles
 - " 900 m2 d'espaces verts
 - " 3500 m2 de chemins piétonniers

L'ensemble des besoins en parcs de stationnement sera entièrement satisfait.

COPIE

... / ...

.2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Municipaux,

VU les plans présentés,

VU l'état parcellaire des terrains à acquérir,

VU l'estimation globale des acquisitions foncières établie par le Service des Domaines,

VU l'utilité du projet,

CONSIDERANT que le financement de l'opération sera assuré dans le cadre du bilan de l'aménageur constructeur,

DEMANDE à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République la mise à l'enquête de la Déclaration d'Utilité Publique du projet en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement du quartier Lesiour,

DEMANDE l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

Conseiller Général,



M. BAMBIER

XXVIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
28 NOV. 1984
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

MAIRIE de MONTATAIRE
OISE
15. DEC. 1984
SECRETARIAT
-03-

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 28. 11. 84

OBJET : CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE / RESPONSABLE SERVICE ACHATS

Publication le 21.12.84

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Le Maire,

Pour le Maire,

Responsable DÉLÉGUÉ



- QUE le plan de restructuration des services municipaux prévoit la mise en place d'un service "ACHATS" des fournitures de bureau, scolaires et vestimentaires, dans un premier temps,

- QUE pour permettre de concrétiser la mise en place de ce service et compte tenu du travail particulier, il est proposé la création d'un emploi spécifique dénommé "RESPONSABLE du SERVICE ACHATS".

(la personne assurerait la préparation et le suivi des commandes des fournitures de bureau, scolaires et vestimentaires pour le personnel. Elle serait responsable du suivi de l'exécution budgétaire, des crédits alloués à chaque établissement scolaire et à chaque service. Elle assurerait la responsabilité et la tenue des stocks de ces fournitures au travers d'un magasin).

CONDITIONS de RECRUTEMENT

Compte tenu de la particularité de la fonction, le recrutement se fera directement après entrevue avec les candidats, ceci afin de connaître l'aptitude particulière à la gestion des stocks d'un magasin et des relations avec les fournisseurs et les services extérieurs de la Commune.

GRILLE INDICIAIRE

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice	265	285	295	310	325	340	360	375	395	430	450	475

.2.

d'ANCIENNETE dans les ECHELONS

ECHELONS	DUREE MAXIMUM	DUREE MINIMUM
1er Echelon	1 an	1 an
2e Echelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3e Echelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4e Echelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5e Echelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
6e Echelon	2 ans	1 an 6 mois
7e Echelon	3 ans	2 ans 3 mois
8e Echelon	3 ans	2 ans 3 mois
9e Echelon	3 ans	2 ans 3 mois
10e Echelon	3 ans	2 ans 3 mois
11e Echelon	4 ans	3 ans
12e Echelon		
TOTAL	25 ans	20 ans 6 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

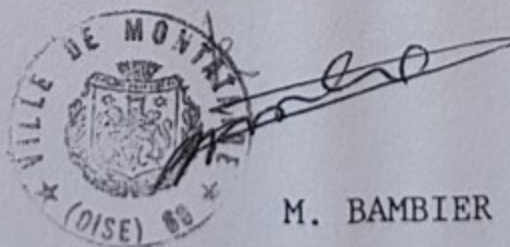
CONSIDERANT l'emploi spécifique et les conditions d'aptitude particulières à la fonction pour la gestion d'un Service ACHATS,

DECIDE la création d'un emploi spécifique dénommé "RESPONSABLE du SERVICE ACHATS" aux conditions de recrutement et de rémunération énoncées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

28 NOV. 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE "AGENT EXECUTION ATTACHE au SERVICE ACHATS"

Sur le rapport de Mr le Maire, EXPOSANT :

- QU'un emploi spécifique de responsable du service achats vient d'être créé,

- QUE pour ce travail, la responsable sera aidée d'une employée d'exécution dont la tâche consistera au suivi administratif des stocks, des commandes, des livraisons dans les établissements scolaires et les services.

Elle servirait d'intermédiaire entre le service achats, le service scolaire et les chefs d'établissements scolaires ainsi que les autres services concernés.

CONDITIONS de RECRUTEMENT

Compte tenu de la particularité de la fonction, le recrutement se fera directement après entrevue avec les candidats, ceci afin de connaître l'aptitude particulière à la gestion des stocks d'un magasin et aux relations avec les fournisseurs et les services extérieurs de la Commune

GRILLE INDICIAIRE

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indice	250	265	280	295	310	320	335	345	355	365

A ex. le 22.1.85
au Sec du Personnel

... / ...

Mairie de MONTATAIRE
OISE
15. DEC. 1984
SECRETARIAT
-03-

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 28.11.84

Publication le 21.12.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



... / ...

.2.

DUREE d'ANCIENNETE dans les ECHELONS

ECHELONS	DUREE MAXIMUM	DUREE MINIMUM
1er Echelon	1 an	1 an
2e Echelon	2 ans	1 an 6 mois
3e Echelon	2 ans	1 an 6 mois
4e Echelon	2 ans	1 an 6 mois
5e Echelon	3 ans	2 ans
6e Echelon	3 ans	2 ans
7e Echelon	3 ans	2 ans
8e Echelon	4 ans	3 ans
9e Echelon	4 ans	3 ans
10e Echelon		
T O T A L	24 ans	17 ans 6 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la spécificité de la fonction d'un agent d'exécution attaché au Service Achats ,

CONSIDERANT que la responsable du Service Achats doit être secondée par une employée d'exécution ,

DECIDE la création d'un emploi spécifique dénommé "AGENT d'EXECUTION ATTACHE au SERVICE ACHATS", aux conditions de recrutement et de rémunération ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. Bamnier

M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



XXV

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAC. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

OBJET : MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE la restructuration du personnel "Femmes de Service" et particulièrement la réorganisation du travail et des horaires de ces personnels, nécessitent la modification du tableau des effectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications suivantes :

1° - SUPPRESSIONS

- * 6 Postes "Agents de service horaire"
- * 23 Postes "Agents de service 2ème catégorie" à temps partiel.

2° - CREATIONS

- * 29 Emplois "Agents de service 2ème catégorie" à temps complet

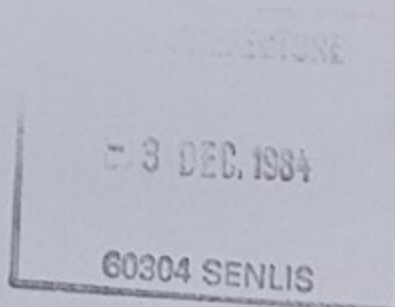
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 Sec Personnel le 11.12.84



Xxxl

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

COPIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.
Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC.
ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE.
Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr
ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS,
représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 6 membres du CONSEIL MUNICIPAL
au CONSEIL COMMUNAL de PREVENTION de la DELINQUANCE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 25 Mai 1984, Le Conseil Municipal a décidé la création d'un conseil communal de prévention de la délinquance, basé sur le décret du 8 Juin 1983 créant un conseil national de prévention de la délinquance,
- QUE cette délibération fixe les tâches à accomplir et les objectifs à atteindre par le Conseil, d'une part, et d'autre part sa composition,
- QUE celui-ci est formé en nombre égal de représentants de la Commune et de l'Etat, et est présidé par le Maire,
- QUE le nombre de représentants de la Commune est fixé à 6, en rapport à la représentativité des groupes constituant notre Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner au CONSEIL COMMUNAL de PREVENTION de la DELINQUANCE :

- Monsieur Maurice BAMBIER
- Monsieur Joël CAPET
- Monsieur Robert WIOTTE
- Monsieur Christian ROSSE
- Monsieur Michel DAUZET
- Monsieur Pierre CHAGNON

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,

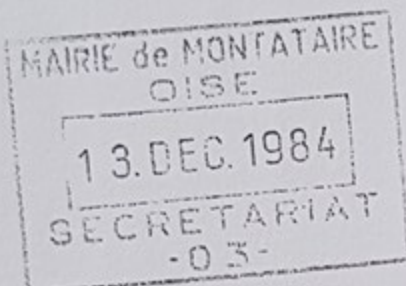
M. BAMBIER

4 en 5 P le 20.11.84

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 5 Déc. 84

Publication le 18. Déc. 84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

5 DEC. 1984

60304 SEANCE

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf novembre
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire
convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la
Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.
Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA
BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC.
ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE.
Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr
ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS,
représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT N° 1 - TRAVAUX HOTEL DE VILLE.

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville sont
en cours de réalisation,
- QUE ceux ci devraient se terminer courant Janvier,
- QU'aux marchés initiaux signés le 6 Juillet 1984, certains
travaux supplémentaires sont nécessaires, à savoir :

1- La nécessité de procéder à la réfection de l'étanchéité
des murs sur la périphérie de la terrasse par l'entreprise MARC à
CREIL.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant
au marché initial sur un montant de :

14.000 Frs H.T. (soit 16.604 Frs T.T.C.)

2- Le remplacement des faux plafonds de la salle de réunions
et du Bureau du Secrétariat Général, ceux ci n'étant pas classés au
feu, ce par l'entreprise S.N.E.D.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant
au marché initial sur un montant de :

13.267,50 Frs H.T. (soit 15.735,25 Frs T.T.C.)

3- Les travaux de conformité électrique du local chaufferie,
Hall, dégagement rez-de-chaussée, salle des mariages, par l'entreprise
PINEL.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant
au marché initial sur un montant de :

23.265,14 Frs H.T. (soit 27.592,45 Frs T.T.C.)

.../...

E au ST le 30/85

- 2 -

- QUE les marchés s'établissent ainsi :

* Marché initial MARC.....	39.918,86 Frs T.T.C.
. Avenant n° 1.....	16.604,00 Frs T.T.C.
* Marché initial S.N.E.D.....	97.862,79 Frs T.T.C.
. Avenant n° 1.....	15.735,25 Frs T.T.C.
* Marché initial PINEL.....	445.826,42 Frs T.T.C.
. Avenant n° 1.....	27.592,45 Frs T.T.C.
TOTAL.....	<u>643.539,77 Frs T.T.C.</u> =====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU, les devis présentés au montant de :

59.931,70 Frs T.T.C.,

CONSIDERANT, l'importance des travaux tant sur la sécurité,
que la préservation des bâtiments,

ACCEPTTE, les devis présentés au montant de :

59.931,70 Frs T.T.C.

ADOPTTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]

M. BAMBIER.

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

~~XXXXIII~~

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REFECTION DE DIVERSES TOITURES - Restaurant Edmond LEVEILLE.

Sur le rapport de Mr DETRAUX Gérard, Maire Adjoint, EXPOSANT :

QUE dans le cadre de l'opération de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux entreprise depuis quelques années, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection de la toiture du restaurant scolaire Edmond LEVEILLE pour un montant H.T. de 83.384,83 Frs,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques et son devis estimatif,

VU la nécessité de procéder à la réfection de cette toiture,

ACCEPTE le projet présenté au coût de 83.384,83 Frs H.T.,

SOLLICITE du Conseil Général, une subvention sur le programme des "grosses réparations" aux Bâtiments Communaux.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

COPIE

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE

5 DEC. 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 5 Déc 84

Publication le 18 Déc 84

OBJET : ACQUISITION WATTELET / 26 rue Jules Uhry

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE Madame HERMET épouse WATTELET domiciliée 6, Avenue Emile JEANTY à MORDELLES (35310), nous a proposé la cession de la propriété sis 26 rue Jules Uhry à Montataire,
- QUE cette acquisition permettra à terme de résoudre les problèmes de gardiennage et de sécurité de l'école Henri WALLON;
- QUE l'estimation des Domaines fixe la réalisation de cette cession à 485.000 F, avec une marge de l'ordre de 10% soit 520.000 F,
- QUE nous avons reçu de Madame WATTELET, par l'intermédiaire de Maître DEBAINS, un accord de cession à 520.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans,

VU l'utilité du projet,

VU l'estimation du Service des Domaines,

VU l'accord de Madame WATTELET,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble sis 26, rue Jules Uhry à Montataire, cadastré AI 347 pour 5 a 28 et AI 348 pour 2 a 68, au montant de 520.000 F fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par Maître DEBAINS, Notaire à MELLO.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 84 / Compte 909.0 Article 2100 et 212 "acquisitions de biens immeubles".

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 28 Novembre 84

Publication le 30 11 84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



OBJET : ATTRIBUTION d'une SUBVENTION au CENTRE CULTUREL

EXPOSANT : Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint,

- QUE dans le cadre des activités culturelles, le Centre Culturel sous l'égide de la Ville de Montataire organise un spectacle folklorique roumain,

- QUE cette manifestation nécessitera l'hébergement des 45 danseurs qui constituent l'ensemble folklorique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention de 20.000 Francs au Centre Culturel de Montataire pour l'organisation du spectacle folklorique roumain.

Les crédits seront pris par virement du compte 945.32 article 611 au compte 945.28 article 657.

Adopté à l'unanimité.

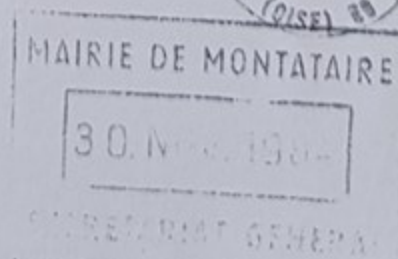
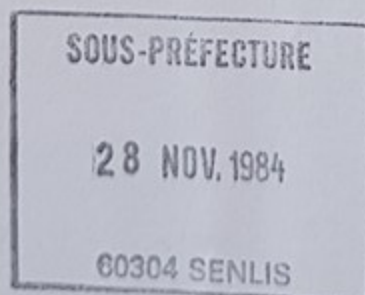
Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

Conseiller Général,



M. BAMBIER



A phot. -> Seru. Comptabilité
le 17 11 85

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AUTORISATION SPECIALE d'OUVERTURE de CREDITS / CINEMA PALACE

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint,

EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 27 Avril 1984, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de vente des confiseries au cinéma,
- QUE le Budget Primitif 1984 voté en Mars ne prévoyait donc pas les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service,
- QU'il y a donc lieu de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture spéciale de crédits pour la vente de confiserie au cinéma Le Palace :

- 945.30 / 601 - Alimentation du cinéma 2.000
- 945.30 / 7007 - Vente de confiseries 4.200

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Mairie de Montataire

-60

SOUS-PREFECTURE

3 DEC. 1984

60304 SENLIS

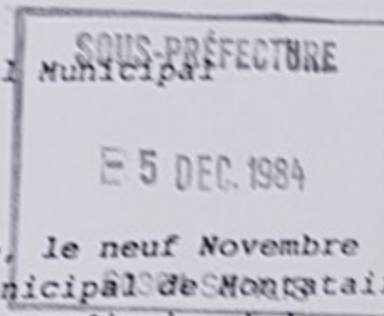
1 Buisson
1 Compta



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -



L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMEUBLE RUE VOLTAIRE / Mr VANGRUNDERBECQ

Sur le rapport de Mr Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans la perspective de rénovation du quartier Lesiour, Monsieur VANGRUNDERBECQ domicilié à PRECY, nous a proposé la cession de la propriété sise 42, rue Voltaire,
- QUE l'estimation des Domaines fixe à 380.000 F sur la base d'un accord amiable, la cession de cet immeuble.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente,

VU les plans,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble sis 42, rue Voltaire à Montataire, cadastré section AH n° 296 pour une contenance de 645 m², au prix de 380.000 F fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil.

Adopté à la majorité (quatre abstentions)

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 5 Déc 84

Publication le 18 Déc 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



à l'Office Notarial de Creil



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE
Municipal
22 NOV. 1984

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

MONTATAIRE
OISE
15 DEC 1984
SECRETARIAT

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 22.11.84

OBJET : ATTRIBUTION d'une SUBVENTION au C.A.S. du PERSONNEL COMMUNAL

Publication le 21.12.84

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, 1er Maire Adjoint,
EXPOSANT :

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Déléguaire

- QUE par l'intermédiaire du CAS, la Ville de Montataire verse à chaque membre du personnel, en Juin et en Décembre de chaque année, une prime,
- QU'en Juin, celle-ci était de 2.040 F pour le personnel à temps complet,
- QUE pour permettre le versement d'un même montant en Décembre, il est nécessaire de compléter la subvention au CAS votée lors du BP 84. Pour cela, des crédits ont été inscrits au BS 84 pour un montant de 120.000 F,
- QUE d'autre part, la loi du 26 Janvier 1984 sur le nouveau statut du personnel communal, officialise le versement de telles primes en les prenant en compte dans les revenus des personnels et oblige les communes, dès 1984, à déclarer ces sommes et à les soumettre à cotisation de la Sécurité Sociale,
- QU'en 1984, le CAS procédera à cette déclaration et aux retenues légales,
- QU'en 1985, celles-ci seront faites directement par la Ville,
- QUE pour permettre au CAS de supporter les charges patronales, il est nécessaire de lui verser les sommes correspondantes, soit 48.000 F (les crédits étant inscrits au BS 84).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au C.A.S. une subvention de :

- 120.000 F en complément de la prime de fin d'année
- 48.000 F pour couvrir les charges patronales 1984

Les crédits sont inscrits au BS 84, compte 931.1. 657 et 618

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAudeau. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

SOUS-PRÉFECTURE

03 DEC. 1984

60304 SENLIS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION / MATERIEL AUDIO VISUEL POUR ECOLES

Sur le rapport de Mr ROSSE Christian, Adjoint EXPOSANT :

-QUE dans le cadre du Budget Primitif 1984, la commission scolaire a établi la liste de matériel audio-visuel nécessaire à chaque école de la Commune, ce dans la limite des crédits d'investissement attribués à chaque école,

- QUE le programme d'acquisition s'établit comme suit :

- * Matériel audio-visuel subventionné à 50% 13.221
- * Matériel audio-visuel subventionné à 40% 2.150

soit 15.371

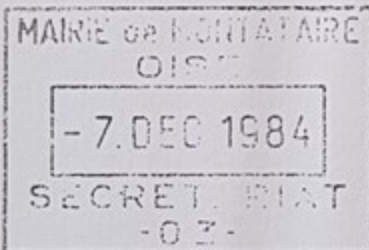
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le récapitulatif des devis présentés par les diverses sociétés,

DECIDE l'acquisition du matériel audio-visuel demandé par les écoles tel que l'état annexé,

SOLLICITE du Conseil Général, une subvention au taux de 40 à 50% suivant le matériel, dans le cadre des crédits d'achats de matériel audio-visuel des écoles.

Adopté à l'unanimité.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3 Décembre 84

Publication le 8. 12. 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

1 Le Admets le 11 12 84

VILLE
DE
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : VOEU pour la CREATION d'un G.A.P.P.

Sur le rapport de Monsieur C. ROSSE, Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire compte 15 écoles (6 maternelles et 9 primaires). Un G.A.P.P. (Groupe d'Action Psycho Pédagogique) fonctionne sur le groupe Jacques DECOUR,

- QUE, sur les autres groupes, aucune action complémentaire n'est dispensée aux enfants alors que pour certains d'entre eux ces actions seraient bénéfiques pour la lutte contre l'échec ou le retard scolaire ; d'autant plus que beaucoup d'enfants de la zone d'habitation fréquentent les établissements scolaires du bas de Montataire et rencontrent les mêmes difficultés sociales que les enfants du groupe J.DECOUR,

- QUE les Enseignants, les Parents d'Elèves ont, de leur côté, établi un recensement de ces enfants : plus de 100 enfants répartis dans tous les établissements pourraient prétendre à une aide complémentaire,

- QUE la Ville de Montataire pourrait mettre des locaux à disposition pour l'ouverture d'un G.A.P.P. dont la création dépend essentiellement des instances académiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

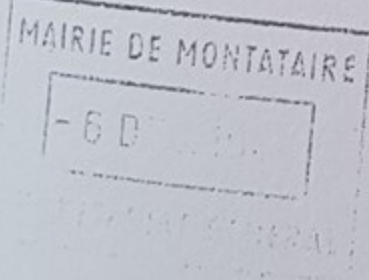
EMET le voeu d'ouverture du 2ème G.A.P.P. sur Montataire.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 3. 12. 84

Publication le 6. 12. 84

Le Maire
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



SOUS-PRÉFECTURE

13 DEC. 1984

60304 SENLIS

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER

VILLE
DE
MONTATAIRE



OISE

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAG BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS de CINEMA / AUTORISATION DE DIFFUSER DES BILLETS GRATUITS d'ENTREE

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe, EXPOSANT :

- QUE lors de sa séance du 22 Juin 1984, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les nouveaux tarifs du cinéma "LE PALACE",

- QU'à certaines occasions des places peuvent être attribuées à des personnalités, des journalistes, ceci gracieusement,

- QU'il serait nécessaire, qu'exceptionnellement, le Conseil Municipal soit autorisé à diffuser des tickets gratuits à certaines personnalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de diffuser exceptionnellement des tickets gratuits d'entrée au cinéma "LE PALACE" à certaines personnalités.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3.12.84

Publication le 6.12.84

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



M. BAMBIER

MAIRIE DE MONTATAIRE

- 5.0

à la suite de la séance du 11.11.1984



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 NOVEMBRE 1984 -

SOUS-PRÉFECTURE
5 DEC. 1984
304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le neuf Novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le deux novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. GIRAUDEAU. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mr LEVY, représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE. Mme CLEMENT, représentée par Mr BAMBIER. Mme BORDAIS, représentée par Mr CAPET.

Absents : Mr CHATELLAIN. Mme BILLAND

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CINEMA "LE PALACE" / ACQUISITION PARCELLE TERRAIN
Société COOP de PICARDIE

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la rénovation du cinema "LE PALACE" et, plus particulièrement pour améliorer l'accès de la salle, il est prévu d'aménager un terrain adjacent qui permettra d'agrandir le hall d'accueil
- QUE pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une partie de la propriété sise au n°94 de la rue Jean Jaurès, cadastrée AL n° 541 pour une superficie de 75 m2, évaluée à 9.375 F sur la base d'un accord amiable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'accord de la Société Coopérative de Picardie,
VU l'estimation du géomètre expert,
VU les plans,

CONSIDERANT l'utilité de l'acquisition de cette parcelle pour l'agrandissement et l'aménagement du hall d'entrée du cinéma LE PALACE,

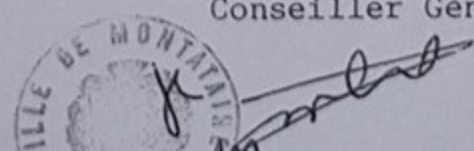
DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n° 541 pour une superficie de 75 m2, au prix de 9.375 F fixé par Mr AEBY Gomètre expert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 84 / Compte 909.0 Article 2100 "Acquisition de biens immeubles".

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,
Conseiller Général,

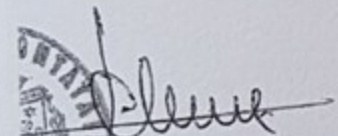


M. BAMBIER

Mairie de MONTATAIRE
OISE
- 8 DEC. 1984
SECRETARIAT
- 03 -

Exécuté par le Maire
et tenu de la
procédure en sous-Préfecture
5 Déc 84

Publication le 18 Déc 84

Le Maire,
pour le Maire,
délégué

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Quatorze Décembre mil neuf cent quatre vingt quatre, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le Vingt et un Décembre.

Le Maire,
Conseiller Général,

M. BAMBIER.

- S E A N C E du 21 D E C E M B R E 1 9 8 4 -

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER. Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET. Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD. Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT. Mme GIRAUDEAU, représentée par Mr BROCHOT. Mme CLEMENT, représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mrs CHATELLAIN. MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

- I - BUDGET 1984 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 2
- II - SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES
- III - DEMANDE D'EXEMPTION TOTALE DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES
- IV - ACQUISITION D'IMMEUBLE - RUE JULES UHRY - Monsieur HUPPY GEORGES
- V - FRAIS DE MISSION DU MAIRE "67ème CONGRES DES MAIRES DE FRANCE"
- VI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EVOLUTION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT ATTRIBUEE AUX INSTITUTEURS POUR 1985
- VII - TRAVAUX HOTEL DE VILLE - LOT ELECTRICITE N° 2
- VIII - CONTRAT DE MAINTENANCE THERMIQUE SOLECO - AVENANT N° 5
- IX - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE, MODALITE D'ASSOCIATION DE LA COMMISSION D'URBANISME DU P.O.S.
- X - ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'OFFICE H.L.M. DE CREIL
- XI - PROJET DE QUARTIER - DEMANDE D'INSCRIPTION A LA REGION DU QUARTIER DES MARTINETS POUR UNE ETUDE DU "TYPE HABITAT ET VIE SOCIALE"
- XII - RAPPORT SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS - ARTICLE L. 122.20 DU CODE DES COMMUNES



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
15 JAN. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMEN, représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N° 2.

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE lors de la préparation du Budget Supplémentaire 1984, les Services et la Commission nous ont fait part de certaines modifications à apporter au Budget Primitif 1984.

- QUE celles ci constituent une décision modificative n° 2 à apporter aux crédits budgétaires : elles consistent :

1° En des virements de chapitre sur un autre chapitre, à savoir :

Du chapitre 923 - APPROVISIONNEMENTS au chapitre 932 ENSEMBLES IMMOBILIERS et MOBILIERS.....129.000,00 F

Du chapitre 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE et SOCIAL au chapitre 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS et MOBILIERS.....41.408,87 F

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15. 1.85

Publication le 21. 1.85

Le Maire,

1 -> Comptabilité le 29. 1.85
1 -> Recette Municipale le 5. 1.85. (envoi n'ayant pas été fait
.../...

Du chapitre 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE et CULTUREL
au chapitre 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS et MOBILIERS.....
.....35.890,64 F

Du chapitre 905 - TRANSPORTS et COMMUNICATIONS au
chapitre 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS et MOBILIERS.....
.....10.000,00 F

(A l'occasion des fêtes de fin d'année, et à la demande de l'Association des Commerçants, le Conseil Municipal a souhaité une réalisation plus importante des illuminations. Pour ce faire, il a été nécessaire de remettre en état une partie du matériel, et, d'acquérir l'autre partie).

Du chapitre 905 - TRANSPORTS et COMMUNICATIONS au
chapitre 944 - OEUVRES SOCIALES et SCOLAIRES...30.000,00 F

Du chapitre 901 - VOIRIE au chapitre 944 - OEUVRES
SOCIALES et SCOLAIRES.....10.000,00 F

(La réparation du car a nécessité d'avoir recours à une société privée de transports. De ce fait, l'article budgétaire correspondant au ramassage scolaire s'est trouvé déséquilibré).

Du chapitre 923 - APPOVISIONNEMENTS au chapitre 932
ENSEMBLES IMMOBILIERS et MOBILIERS.....30.000,00 F

(Réparation du matériel d'entretien du stade Marcel COENE).

2° Communication à titre d'information

Des versements de crédits à l'intérieur des mêmes chapitres ont été opérés aux comptes :

932 - BIENS IMMOBILIERS150.000,00 F
903 - EQUIPEMENT SPORTIF et CULTUREL18.682,25 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus,
ADOpte à l'UNANIMITE moins UNE ABSTENTION.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE
31. JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

10 JAN. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

h4

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES

Sur le rapport de Mr BROCHOT, Maire-Adjoint,

EXPOSANT :

1] Que lors de sa séance du 30 Mars 1984, le Conseil Municipal, a voté les attributions de subvention à diverses associations,

Que lors de cette séance, le vote de la subvention à l'Union Nationale des Combatants a été omis,

Qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'attribution pour 1984 d'une subvention de 350 Frs à l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1984 au Chapitre 940-39.

2] Que lors de sa séance du 27 Avril 1984, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de 21.000 Frs au SYNDICAT D'INITIATIVE DE MONTATAIRE,

Que depuis l'année 1984 la Ville de Montataire a repris en gestion directe la Fête Communale,

1 -> Finances (Fiche) le 31.1.85

1 -> Comptabilité le 31.1.85

.../...

Que le SYNDICAT D'INITIATIVE a engagé des frais pour le déroulement de la fête, sans pouvoir percevoir les droits de place des forains,

Qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire au SYNDICAT D'INITIATIVE DE MONTATAIRE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide l'attribution pour 1984, d'une subvention complémentaire de 6.920 Frs au SYNDICAT D'INITIATIVE DE MONTATAIRE, les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1984 au Chapitre 945-28. Article 657.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire
Conseiller Général
de l'Oise



M. BAMBIE



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 5 JAN. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15.1.85

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Publication le 21.1.85

Le Maire,

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE d'EXEMPTION TOTALE de la TAXE sur les SPECTACLES.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE suite à la demande du Club de Football "Le Standard de MONTATAIRE", la Ligue de Picardie de Football envisage d'organiser un match des 32ème de Finale de la Coupe de France 1984/1985, sur le stade de MONTATAIRE,

- QUE nous sommes saisis à cette occasion d'une demande d'exemption totale de la taxe sur les spectacles par la Ligue de Picardie de Football et le Club Standard de MONTATAIRE,

- QUE compte tenu de l'expérience positive des années antérieures pour l'action sportive et culturelle de notre Municipalité,

DEMANDE au Conseil Municipal d'accéder favorablement à la demande du Standard et de la Ligue de Picardie,

1 -> Mme Parcaux le 29.1.85
1 -> Ligue de Picardie de Football
transmise à Mme Parcaux le 29.1.85

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
VU l'interêt sportif et culturel de la manifestation
DECIDE d'exempter totalement de la taxe sur les
spectacles, la Ligue de Football de Picardie et le Standard
de MONTATAIRE, à l'occasion de cette manifestation.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
22 JAN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
26 JAN 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAUDEAU, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMEN représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 22.01.85

Publication le 28.01.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



[Handwritten signature]

OBJET : ACQUISITION d'IMMEUBLE - Rue Jules UHRY -
Monsieur HUPPY Georges.

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE Monsieur HUPPY Georges, propriétaire d'une maison, sise, au 51 Rue Jules UHRY prolongée, nous a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner en date du 25 Juin 1984,

- QUE cet immeuble étant situé dans un enclavement, entre la Cavée de GRESLES et la rue Jules UHRY près du square, rue du Colonel FABIEN, la Municipalité pourrait ainsi procéder à l'aménagement du carrefour,

- QUE l'estimation des Domaines fixait à :

* 135.000 F. *

la valeur de cet immeuble,

- QUE le Conseil Municipal s'est prononcé sur le montant lors de sa séance du 21 Septembre 1984,

.../...

*lex transmis à l'office
Notarial le 28.2.85
lex. Sec. Camille le 26.6.85*

- QUE les contacts pris, dans le cadre de cette cession, avec Monsieur HUPPY ont permis de conclure un accord sur le prix de :

* 148.500 F. *

- QUE l'estimation du Service des Domaines offrait la possibilité de discuter sur le montant de 135.000 F., avec une marge de 10 %, soit 148.500 F.,

DEMANDE au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer la cession de cette propriété au prix de :

* 148.500 F. *

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU les plans,

VU l'estimation des Domaines,

VU l'accord de principe de Monsieur HUPPY,

DECIDE l'acquisition d'un immeuble, sis, au 51 Rue Jules UHRY, cadastré section AI n° 133, d'une contenance de 300 m², au prix de :

* 148.500 F. *

fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

LA dépense sera imputée au compte 909.0/2100 des budgets 1984.

ADOpte à l'UNANIMITE,
UNE VOIX CONTRE,
UNE ABSTENTION.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

10 JAN. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE

- 1. FEV. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : FRAIS DE MISSION DU MAIRE "67ème CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Sur le rapport de Mr BROCHOT, Maire-Adjoint,

EXPOSANT :

QUE Monsieur le Maire a participé au 67ème Congrès National des Maires de France qui s'est déroulé du 23 au 26 Octobre 1984, à PARIS,

QUE les frais de déplacement et de participation peuvent être pris en charge par le Budget Communal,

DEMANDE au Conseil Municipal de bien vouloir prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement et cette participation dans le cadre de la réglementation en vigueur basée sur le Groupe I des frais de mission et de déplacement,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

.../...

A ex. en compta
le 8.2.85

DECIDE le remboursement à Monsieur le Maire des frais de participation et de déplacement sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat du Groupe I.

VOTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire
Conseiller Général
de l'Oise



M. BAMBIER



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
10 JAN. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Mairie de Montataire
31. JAN. 1985
Secrétariat Général

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EVOLUTION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT ATTRIBUEE AUX INSTITUTEURS POUR 1985.

Sur le Rapport de Mr BROCHOT, Maire-Adjoint,

EXPOSANT :

QUE par lettre du 9 Novembre 1984, Monsieur le Commissaire de la République attire notre attention sur les dispositions du décret du 2 Mai 1983 sur l'avis à donner par notre Conseil Municipal pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 1985 et propose de majorer cette indemnité selon l'évolution prévisible des prix et salaires et de la progression de la dotation globale de fonctionnement,

CONSIDERANT que la revalorisation de l'indemnité doit s'inspirer des objectifs retenus par le gouvernement pour poursuivre la décélération des prix,

CONSIDERANT que le montant de l'attribution devra tenir compte de l'évolution prévisible des prix et des salaires, ainsi que du taux de progression de la dotation globale de fonctionnement fixé pour 1985 à 5,18 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

.../...

1 -> Scolaire le 31. 1. 85 (Pour information)
1 -> Finances (fiché) " "
le 31. 1. 85

EMET l'avis de majorer le taux de l'indemnité municipale représentative de logement à verser pour 1985 aux instituteurs de 5 %,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire
Conseiller Général
de l'Oise



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. BAMBIEr', is written over the right side of the official seal.

M. BAMBIEr



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
15 JAN. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
19. JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX HOTEL de VILLE - LOT ELECTRICITE N° 2 -

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville sont en cours de réalisation,

- QUE ceux ci devraient se terminer vers la mi-Janvier,

- QU'aux marchés initiaux signés le 6 Juillet 1984, certains travaux supplémentaires sont nécessaires, du fait du regroupement de l'ensemble des Services et de leur équipement en matériel informatique, à savoir :

* Le passage des gaines nécessaires à l'informati-sation dans les parois verticales,

* Une installation de sonorisation dans la Salle des Mariages,

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial sur un montant de :

* 8.695,54 F. H.T. (soit 10.312,91 F. T.T.C.) *

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15. 1. 85

Publication le 21. 1. 85

Le Maire,



[Handwritten signature]

lex ST 199 185

- QUE le marché s'établit ainsi :

Marché initial PINEL.....	445.826,42 F.
Avenant n° 1.....	27.592,45 F.
Avenant n° 2.....	10.312,91 F.
	<hr/>
	TOTAL 483.731,78 F. TTC
	<hr/>

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 10.312,91 F. T.T.C. *

CONSIDERANT l'importance des travaux sur le plan de l'amélioration du service rendu et des conditions de travail,

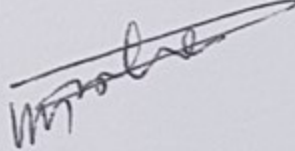
ACCEPTTE le devis présenté au montant de :

* 10.312,91 F. T.T.C. *

ADOPTTE à la MAJORITE,
MOINS TROIS ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
15 JAN. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
19 JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15.1.85

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

. Publication le 21.1.85

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMEN représentée par Mr BIONNE.

Le Maire,



[Handwritten signature]

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CONTRAT de MAINTENANCE THERMIQUE SOLECO
AVENANT N° 5.

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE a conclu le 13 Avril 1978 avec la Société SOLECO, un contrat visant à assurer la fourniture de chaleur avec garantie des installations thermiques et annexes dans l'ensemble des bâtiments scolaires et autres bâtiments administratifs,
- QUE depuis cette date des modifications importantes sont intervenues dans ces installations conduisant à revoir certaines parties du contrat,
- QUE la Société SOLECO a présenté un avenant n° 5 à son marché du 13 Avril 1978 pour la fourniture de chauffage des bâtiments communaux,

.../...

2 ex -> S.T. le 29.1.85

Cet avenant comprend les révisions des redevances suite à la transformation de la chaufferie au stade pour le fonctionnement au gaz naturel, la révision des redevances concernant les chaufferies du "Groupe Scolaire J. CURIE", la prise en charge du GYMNASSE J. DECOUR.

Le montant de l'avenant ainsi présenté prévoit une diminution de :

* 10.759 F. *

Le prix T.T.C. du marché est donc fixé à :

* 1.771.836,86 F. *

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
18. JAN. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
19. JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAUDEAU, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PLAN d'OCCUPATION des SOLS.
AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur l'ENQUETE PUBLIQUE, MODALITE d'ASSOCIATION de la COMMISSION d'URBANISME du P.O.S.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE l'enquête publique relative au PLAN d'OCCUPATION des SOLS a eu lieu du 1er au 30 Novembre,
- QU'aucune observation n'a été portée au registre,
- QUE le Commissaire Enquêteur doit donc conclure favorablement,
- QU'une réunion du groupe de travail doit avoir lieu dans le courant du 1er Trimestre 1985 préalablement à l'approbation préfectorale,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral du 28 Juin 1983 publiant le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de MONTATAIRE,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 18. 1. 85

Publication le 21. 1. 85

Le Maire,

1 -> ST. le 29. 1. 85.

.../...

VU le Code de l'Urbanisme, d'une part son article L 123-3 modifié par la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983, d'autre part les articles R 123-2, R 123-3, R 123-6 tels que que modifiés par le décret n° 83.813 du 9 Septembre 1983,

VU le décret n° 83.851 du 23 Septembre 1983 relatif à l'entrée en vigueur des textes susvisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu le Maire, fixe les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat à l'élaboration du P.O.S.,

CONFIRME la constitution d'une Commission Municipale d'Urbanisme du P.O.S. conformément à l'article L 121-12 du Code des Communes et la délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1983, composée de :

MRS : DE LA SALA,)	
BROCHOT,)	
ROSSE,)	ADJOINTS
DUBOS.)	

MR : DAUZET,)	
MME : ARAGON,)	CONSEILLERS
MR : POZNIAK.)	

et présidée par :

MR : BAMBIER	MAIRE
--------------	-------

Cette Commission qui associera à ses travaux la Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, sera réunie à l'initiative de son Président,

Le compte rendu des travaux de ces réunions sera diffusé à chacun des Membres associés désignés ci-dessus,

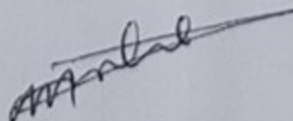
Un arrêté du Maire mettra en oeuvre ces décisions en application de l'article R 123-7 du Code de l'Urbanisme,

DONNE un avis favorable à l'enquête publique du P.O.S.

ADOpte à l'UNANIMITE,
MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PREFECTURE

17 JAN. 1985

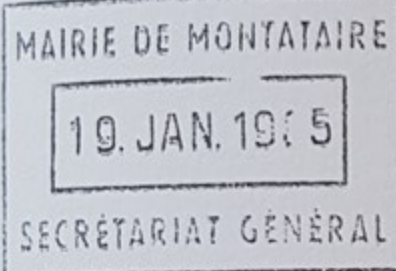
60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -



L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMEN représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'une PARCELLE à l'OFFICE H.L.M. de
CREIL.

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE la réalisation dans de bonnes conditions du lotissement pavillonnaire "LE BRAY" et en particulier son accès par les entreprises, nécessite l'acquisition d'un terrain appartenant à l'Office H.L.M. de CREIL,

- QUE nous avons reçu l'accord de l'Office pour l'acquisition de ce terrain cadastré section AI n° 95 d'une contenance de 36 m²,

- QUE l'Office H.L.M. nous cède la partie du terrain nécessaire sur la base du franc symbolique, avec à charge pour la Municipalité les frais occasionnés pour cette cession,

- QUE la clôture du surplus de la parcelle reste propriété de l'Office,

2 → S.T. le 29.1.85

1 → Doc. Publicité foncière (phot)
ST le 26.3.85

1 → AEBY + doc. Publ. Foncière (orig)

.../...



Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 17.1.85

Publication le 21.01.85

CONSIDERANT que cette parcelle est située dans le périmètre du lotissement "LE BRAY", dont le programme de lotissement a été approuvé par délibération du 14 Octobre 1983,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU la cession de l'Office H.L.M.,

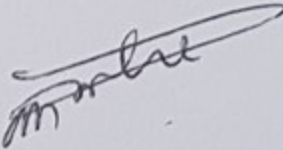
DECIDE l'acquisition de la partie de parcelle nécessaire cadastrée section AI n° 95 d'une contenance de 3 m² au montant du FRANC SYMBOLIQUE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE
18 JAN. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
19. JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAUDEAU, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMENT représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROJET de QUARTIER - DEMANDE d'INSCRIPTION à la REGION du QUARTIER des MARTINETS pour une ETUDE du TYPE "HABITAT et VIE SOCIALE".

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QU'à sa réunion du 6 Décembre 1984, la Commission Urbanisme a établi le dossier concernant l'amélioration du cadre de vie, dans le quartier des Martinets,

- QUE le dossier de la Municipalité sur ce quartier n'a pas été retenue par la région dans le cadre du programme "QUARTIERS DEGRADES",

- QUE Monsieur le Président du Conseil Régional a indiqué à Monsieur le Maire qu'il serait souhaitable de monter une opération de type "HABITAT et VIE SOCIALE",

- QUE les divers contacts établis tant avec les services de la région que les services de la Préfecture du Département permettraient de mettre sur pied un projet de quartier, conformément à la circulaire n° 84-51 du 27 Juillet 1984 émanant du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 18.1.85

Publication le 21.1.85

Le Maire,



du 20.1.85
A. D. I. S. A. L. A. S. 21.1.85

.../...

- QUE cette étude aurait pour but de définir avec les habitants intéressés, les modalités de rénovation dans les quartiers anciens de la ville et de réaménagement dans la zone d'habitation dite "des Martinets",

- QUE cette démarche permettrait de mener à bien deux opérations :

I - QUARTIER DES MARTINETS

Il pourrait être défini, en concertation avec les habitants de la Z.U.P. et les divers représentants d'associations, les interventions possibles:

- a) Sur le bâti existant (travaux d'économie d'énergie, travaux d'isolation, etc...),
- b) Sur les espaces extérieurs et notamment la liaison avec le Centre Ville.
- c) Sur les équipements publics et les supports de la Vie Sociale du quartier.

II - RENOVATION DU CENTRE VILLE (Rue Jean JAURES)

La ville s'est rendue propriétaire de plusieurs habitations situées Rue Jean JAURES, dont la propriété débouche sur la déviation.

Le plan de référence établi en 1981 indiquait déjà que ce quartier devait faire l'objet d'une rénovation à l'initiative de la Commune.

- QU'une étude de type "PROJET DE QUARTIER" permettrait donc de faire aboutir ces deux dossiers essentiels pour l'urbanisation de la ville de MONTATAIRE,

- QUE sur le plan financement, il faut souligner que l'inscription de la ville au projet de quartier permettrait au niveau des études de faisabilité d'obtenir des subventions suivantes :

I - PAR L'ETAT (crédits décentralisés dans les régions..... 35 %

II - PAR LE DEPARTEMENT..... 20 %

Le reste de la dépense (45 %) étant à la charge de la Collectivité et du Gestionnaire éventuel (O.P.I.H.L.M. de CREIL).

- QUE cette étude peut être estimée à une valeur de :

* 400.000 F. H.T. *

.../...

- QUE les travaux résultant de cette étude doivent être également subventionnés par les possibilités de financement existantes :

- * Palulos pour le bâti,
- * Subventions départementales et régionales pour les espaces extérieures et structures nouvelles,

- QU'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'une telle démarche et demande au Département et à la région les crédits nécessaires pour la réalisation de l'étude,

- QUE si ce dossier est retenu, il conviendrait notamment pour le quartier des Martinets de prendre contact avec Monsieur le Président de l'O.P.I.H.L.M. de CREIL, afin que le Conseil d'Administration s'engage lui aussi dans cette voie,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la nécessité du projet,

SOLLICITE tant du Conseil Régional que du Conseil Général une subvention pour l'étude d'une opération type "HABITAT et VIE SOCIALE" sur le quartier des Martinets et la rénovation du Centre Ville axe Rue Jean JAURES.

ADOpte à l'UNANIMITE,
MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIEr.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

15 JAN. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15.1.85

Publication le 21.1.85

Le Maire,

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER, Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAUDEAU, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEMEN, représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS
ART. L. 122.20 du CODE des COMMUNES.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des marchés et conventions qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal du 24 Mars 1983 en vertu de l'Article L. 122.20 du Code des Communes :

1° - BAIL COMMERCIAL en date du 10 Décembre 1984 avec Madame et Monsieur Claude JACOBEE, pâtissier, 55 Rue de la République à MONTATAIRE au loyer annuel de :

* 16.070 F. *

2° - BAIL COMMERCIAL en date du 11 Décembre 1984 avec Monsieur DENIS, charcutier, 55 Rue de la République à MONTATAIRE, au loyer annuel de :

* 14.965 F. *

1 -> del Scolaire le 29.1.85.
+ 11 conventions

1 -> S.T -> Villeroyse

.../...

3° - CONVENTION en date du 6 Septembre 1984 avec la Société ARO, 32-34 Avenue GAMBETTA - 60600 CLERMONT et la Société EVRARD, Rue Jules JUILLET 60100 CREIL pour les transports d'élèves.

4° - MARCHE NEGOCIE en date du 9 Novembre 1984, avec la Société SOCOPOP, 28 Rue Pasteur - 94800 VILLEJUIF pour la fourniture du mobilier scolaire pour l'école Edmond LEVEILLE.

MONTANT du MARCHE : 157.980,61 F. T.T.C.

5° - MARCHE NEGOCIE en date du 24 Octobre 1984 avec l'entreprise FORCLUM, Rue Jules JUILLET - 60100 CREIL pour les travaux d'éclairage public Rue de l'Eglise, Rue Gabriel PERI, Route de St LEU.

MONTANT du MARCHE : 72.373,28 F. T.T.C.

6° - MARCHE NEGOCIE en date du 24 Octobre 1984 avec l'entreprise LA VILLEROISE, 19 Quai d'Amont 60100 CREIL pour les travaux d'évacuation des eaux fluviales, Rue Jean CASSE.

MONTANT du MARCHE : 89.661,60 F.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
11 MARS 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
13. MAR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION - SUBVENTION au B.A.S. -

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE l'ensemble des subventions accordées aux Associations et Sociétés Locales sera attribuée après le vote du Budget Primitif 1985,

- QU'afin de permettre d'assurer un fonctionnement continu du Bureau d'Aide Sociale devant faire face à certaines dépenses :

- 1) Activités régulières du B.A.S. - Repas annuel au mois d'avril,
- 2) Assurer les salaires de la Responsable du B.A.S. ainsi que les charges sociales,

- QU'il est nécessaire de verser un acompte à cet organisme sur la subvention 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

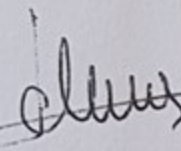
DECIDE l'attribution d'un acompte de :

* 200 000 Frs *

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le
14 MARS 1985

Le Maire,
Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué




1 -> Compta le 14.3.85
2 -> BAS le 14.3.85

.../...

.../...

au Bureau d'Aide Sociale, sur la subvention 1985, avant
le vote du Budget Primitif 1985.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif
1985.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. BAMBIER".

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

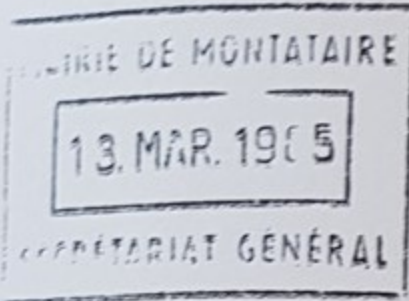
SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

60304 GENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : VERSEMENT DIRECT au PERSONNEL MUNICIPAL de la PRIME ANNUELLE.

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE verse par l'intermédiaire du Comité d'Action Sociale une prime à chaque membre du personnel,

- QU'en 1985, la Ville versera directement cette prime aux employés,

- QUE d'autre part la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 87 rappelle les dispositions de l'article 20 du Titre I du Statut Général contenues dans la loi du 13 Juillet 1983 portant Droits et Obligations des Fonctionnaires - A savoir :

"La nécessité d'officialiser les primes, et, par voie de conséquence le versement des cotisations U.R.S.S.A.F. (patronales et ouvrières) ainsi que la déclaration fiscale".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement direct à chaque employé de

.../...

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le

14 MARS 1985
Le Maire,

— Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



[Signature]

1 -> Sce personnel le 14.3.85

.../...

cette indemnité par la Municipalité.

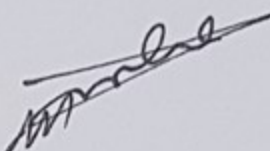
Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 1985, au compte du personnel permanent, "Indemnités Diverses" 931-615.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIEr.



Ville de
Montataire

3000 1...
11 MARS 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Publication le

14 MARS 1985
Le Maire,

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND Mrs BENKO. CHAGNON.

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU représentée par Mme DELLOUE.



[Handwritten signature]

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX - BRADERIE -

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

- QUE ceux de 1985 seront examinés dans la préparation du Budget,

- QUE les tarifs des droits de place de la braderie ont été revalorisés par délibération du Conseil Municipal du 22 Juin 1984,

- QU'il y a donc lieu de prévoir leur révision,

- QUE par arrêté en date du 4 Février 1985, Monsieur le Commissaire de la République a attiré notre attention sur l'effort entrepris pour réduire le taux d'inflation en France, et, par conséquent sur la nécessité d'encadrement des prix dans la limite de 4 %,

- QU'il invite les Conseils Municipaux à faire évoluer les divers tarifs des services publics administratifs dans cette limite,

.../...

1 -> Mme Barra -> Pierre }
2 -> Receveur Municipal } le 14.3.85

.../...

- QUE la date de la braderie, nous oblige dès maintenant à fixer les nouveaux tarifs, ceux ci devant être communiqués aux participants le :

* 1er MARS 1985 *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix au mètre linéaire pour la braderie à :

* 9,36 Frs *

à compter du :

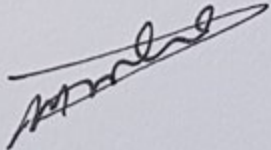
* 1er MARS 1985 *

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIEr.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
11 MARS 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
13. MAR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - ARRETE MODIFICATIF N°2

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE suite aux intempéries - pluies très abondantes - constatées au cours du mois de Novembre 1984 sur le chantier de voirie et réseaux divers du lotissement "LE BRAY", la structure de la chaussée primaire a du être modifiée,
- QUE les niveaux finis de cette voirie ne sont pas modifiés,
- QUE seule la structure de la chaussée primaire a du être modifiée,
- QUE la nouvelle structure de la chaussée primaire est modifiée ainsi que suit, selon les Services de l'Equipement,
 - Le sable (0,10 m d'épaisseur) est remplacé par 0,20 m de tout venant 80/130,
 - 0,20 m de grave traitée (inchangé)
 - Imprégnation (inchangé)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le
14 MARS 1985
Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

[Signature]

2 -> Ses Techniques le 14. 3. 85

.../...

.../...

- Enrobé 110 kg/m² (inchangé),

- QUE cette solution a permis au chantier d'être poursuivi normalement,

- QU'il convient d'apporter une modification de l'arrêté de lotissement et plus particulièrement à l'article 1 du dossier V.R.D. annexé à l'arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services de l'Équipement et les Services Techniques Municipaux,

DECIDE de modifier le règlement de lotissement, quant à la structure de la chaussée.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIEr.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
12 MARS 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
15. MAR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etai^{ent} présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN. Mrs BENKO. CHAGNON.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 12 Mars 1985

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU représentée par Mme DELLOUE.

Publication le
15 MARS 1985
Le Maire,

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.



OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - LOT N° 1 - AVENANT N° 1

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les conditions climatiques rencontrées depuis le commencement du chantier de voirie et réseaux divers du lotissement "LE BRAY" et particulièrement les intempéries survenues dans le courant du mois de Novembre 1984, ont rendu le fond de forme de la voirie primaire instable,

- QU'en effet la nature argileuse du sol et les pluies successives ont eu pour conséquence la mise à saturation du terrain,

- QUE l'utilisation d'engins lourds (pelle, chargeur) pour les besoins des travaux, n'a pas amélioré l'état du fond de forme,

- QUE sur présentation du dossier des Services de l'Equipement, il a été décidé de modifier la constitution de la chaussée primaire afin de permettre la poursuite des travaux. Ce qui entraîne un coût supplémentaire de :

* 48 388,80 Frs T.T.C. *

1 -> Sce Tech + dossiers } le 20.3.85
1 -> De la Sala

.../...

.../...

- QU'il y a donc lieu de régulariser cette situation par un avenant d'un montant de :

* 48 388,80 Frs T.T.C. *

au marché initial avec la Société COLAS,

- QUE le marché s'établisse ainsi :

* Marché initial.....	3 727 355,29 Frs T.T.C.
* Avenant n° 1.....	48 388,80 Frs T.T.C.

3 775 744,09 Frs T.T.C.
=====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 48 388,80 Frs T.T.C. *

CONSIDERANT la nécessité du renforcement de la chaussée,

APPROUVE l'avenant n° 1 pour les travaux - renforcement de structure de chaussée du lot n° 1 du lotissement "LE BRAY",

FIXE à nouveau le montant du marché à :

* 3 775 744,09 Frs T.T.C. *

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bamnier
M. BAMBIER.

/...



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE

13. Mars 1985

SECRETARIAT

Extrait du Registre aux Deliberations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN. Mrs BENKO. CHAGNON.

Publication le
14 MARS 1985
Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégé

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.



Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - DEGATS du GEL

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les conditions climatiques du mois de Janvier 1985, d'un caractère peu commun pour notre région, ont occasionné divers dégâts sur les voiries de notre commune,

- QUE suite au dossier présenté par les Services Techniques Municipaux, les dégradations ont été répertoriées et les constatations ont conduit à classer les réfections en deux secteurs :

1) GRAVILLONNAGE

Il s'agit de voiries comportant des fissures d'ordre primaire nécessitant une émulsion et un gravillonnage.

Ces voiries sont les suivantes :

* Rue Louis BLANC (2ème tronçon - carrefour voie industrielle jusqu'à la limite territoriale avec CREIL).

Annexé le 14.3.85 et le 26.5.85

au ST

.../...

.../...

* Rue Anatole FRANCE (depuis le carrefour DONDEYNE jusqu'au cimetière),

* Allée des Marronniers,

* Rue des Champarts.

Le coût de ces opérations s'élevant à :

* 129 000 F. T.T.C. *

2) REPRISE DE VOIRIES

Il s'agit des chaussées et trottoirs ayant subi d'importantes dégradations nécessitant un reprofilage complet.

* Chaussées

- Carrefour Rue A. FRANCE/DEDICOURT/DONDEYNE,
- Les rives Rue Romain ROLLAND,
- Les voies Place Auguste GENIE,
- Les rives Rue du Colonel FABIEN,
- La chaussée Rue Jules UHRY,
- Allée des Marronniers,
- La chaussée Rue Henri BARBUSSE (carrefour avec la Rue du Général de GAULLE),
- Rue H. RODIER.

* Trottoirs

- Rue Salvador ALLENDE (en partie),
- Rue H. RODIER.

Le coût de ces opérations s'élevant à :

* 226 370 F. T.T.C. *

L'ensemble de ces travaux s'élevant à :

* 355 370 F. T.T.C. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux,

VU la nécessité de procéder à la réfection de ces différentes voies et trottoirs,

ACCEPTTE le projet présenté au coût de :

* 355 370 F. T.T.C. *

SOLLICITE du Conseil Général une subvention exceptionnelle pour la réfection des voies et trottoirs précités, au taux le plus élevé.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
1 AVR. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.0

Extrait du Registre aux ~~délibérations~~ ^{60304 SENLIS} du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

MAIRIE DE MONTATAIRE
04. AVR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mr BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLA Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. M DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par M DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représenté par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : HOTEL de VILLE - LOT ELECTRICITE N° 3 -

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les travaux de l'Hôtel de Ville sont maintenant réalisés,

- QU'au marché initial signé le 6 Juillet 1984, certains travaux supplémentaires ont été nécessaires, à savoir :

* La mise en place de gaines supplémentaires suite à l'installation de sonorisation dans la Salle des Mariages.

* Des modifications dans l'éclairage des Salles.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial sur un montant de :

* 8 953,96 F. T.T.C. *

- QUE le marché s'établisse ainsi :

.../...

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 1 Avril 1985

Publication le 5 Avril 1985

Le Maire,



[Handwritten signature]

A -> Soces Techniques le 9 h 85

.../...

Marché initial PINEL.....	445 826,42 F.
Avenant n° 1.....	27 592,46 F.
Avenant n° 2.....	10 312,91 F.
Avenant n° 3.....	8 953,96 F.
TOTAL.....	<u>492 685,74 F.</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 8 953,96 F. *

CONSIDERANT l'importance des travaux sur le plan de l'amélioration du service rendu et des conditions de travail,

ACCEPTTE le devis présenté au montant de :

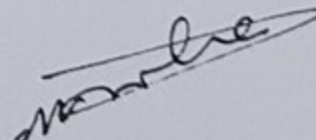
* 8 953,96 F. *

ADOPTTE à la MAJORITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GEN
60160 MONTATAIF
Tel. (4) 425.57.0

MAIRIE DE MONTATAIRE

13. MAR. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

60304 SENLIS

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataif convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseil Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSS DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. M. BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENO. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILL Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représenté par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les deux bibliothèques municipales rendent des services importants à l'ensemble des milieux scolaires de la Ville,

- QU'elles travaillent d'autre part, en liaison avec le personnel enseignant primaire et secondaire, les scolaires venant soit en groupe, soit individuellement emprunter de nombreux livres,

- QU'il y a lieu de poursuivre l'action entreprise depuis plusieurs années d'équiper nos bibliothèques pour satisfaire la demande des élèves,

- QU'un crédit est consacré chaque année à l'acquisition d'ouvrages,

- QU'il est proposé pour 1985 le programme d'acquisition suivant :

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le

14 MARS 1985

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



[Signature]

1 -> Nicole Capet le 14.3.85

.../...

SERVICE LECTURE PUBLIQUE

* Bibliothèque Paul ELUARD.....	11 703,00 F.
* Bibliothèque Elsa TRIOLET.....	12 856,32 F.
	<u>24 559,32 F.</u>
	=====

Le Conseil Général contribuant par une subvention à l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les devis présentés,

ACCEPTE le programme d'acquisition de livres pour les bibliothèques de classes pour 1985 au montant de :

* 24 559,32 F. *

SOLLICITE du Conseil Général une subvention au taux de 50 % sur les fonds réservés pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. BAMBIER", is written over the seal.

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le

14 MARS 1985
Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ANNULATION EMPLOIS SPECIFIQUES - SERVICE ACHATS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la restructuration des Services Municipaux, un service des achats des fournitures de bureau, scolaires et vestimentaires a été mis en place,

- QUE ce service est sous la responsabilité de Madame MINOUX, à laquelle il a été adjoint une employée,

- QUE pour permettre de concrétiser la mise en place de ce service et compte tenu du travail particulier qu'il nécessite, le CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 9 Novembre 1984 a délibéré pour la création de deux emplois spécifiques, à savoir :

* 1 Responsable du Service Achats,

* 1 Agent d'exécution attaché au Service Achats.

- QUE Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République, a contesté l'opportunité de l'acte administratif et en a référé au Tribunal Administratif,

- QU'afin de régulariser la situation de ces

.../...

A -> Sce pers le 14.3.85

A -> Tribunal Administratif Amiens le 14.3.85 (copie)

.../...

agents dans le cadre du statut de la Fonction Publique
Territoriale,

JE demande au Conseil Municipal de bien vouloir
se prononcer à nouveau pour annuler les délibérations
précitées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'annulation des délibérations créant
les deux emplois spécifiques au Service Achats.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le
14 MARS 1985
Le Maire,

— Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RECRUTEMENT - PERSONNEL COMMUNAL -

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la restructuration des Services Municipaux et de l'aménagement de l'Hôtel de Ville, et, pour prendre en compte les contingences imposées par le développement et l'importance de la législation,

- QU'il est nécessaire de créer un poste pour l'accomplissement de ce travail,

- QU'il avait été prévu un recrutement sous contrat,

- QUE les Services de la Sous-Préfecture ont attiré notre attention sur ce grade de recrutement non conforme à la réglementation,

- QU'il est nécessaire de créer un poste de commis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler le contrat établi entre Monsieur GAUTIAM et la Ville de MONTATAIRE,

1 -> Phot. Mr Gautiam le 5.4.85

1 -> Soc Personnel le 14.3.85

1 -> Mr RIVIERE (A leur demande. Suite à communication téléphonique du 27.3.85 - Transmise le 29.3.85)

.../...

.../...

DECIDE la création d'un poste de commis pour occuper la fonction d'agent chargé de la documentation et de la conservation des documents administratifs.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

11 MARS 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND Mrs BENKO. CHAGNON.

Publication le
14 MARS 1985
Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



[Handwritten signature]

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L. 122-20 du CODE des COMMUNES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des marchés et conventions qu'il a signé dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confié par le Conseil Municipal du 24 Mars 1983 en vertu de l'article L. 122-20 du Code des Communes,

1° Contrat de location en date du 30 Janvier 1985 avec Monsieur HEROUARD, 78 Rue Jean JAURES à MONTATAIRE, Au loyer trimestriel de..... 1 223,25 Frs

2° MARCHE NEGOCIE en date du 21 Janvier 1985 avec la Société SOCOPAP, 28 Rue Pasteur, 94800 VILLEJUIF, pour la fourniture de mobilier scolaire pour l'école Danièle CASANOVA, MONTANT DU MARCHE..... 61 802,29 Frs TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]
M. BAMBIER.

1 -> Mme Minaux
Le 14.3.85



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
11 MARS 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 FEVRIER 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt deux Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 11 Mars 1985

Publication le
14 MARS 1985
Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. LESAGE. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mrs DAUZET. QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAN Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr DE LA SALA représenté par Mr BAMBIER. Mr WIOTTE représenté par Mr DUBOS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE.

Absents : Mmes BOUBENNEC. CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : D.U.P. - QUARTIER LESIOUR - AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur l'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal dans sa séance du 14 Octobre 1983 a sollicité l'ouverture des enquêtes réglementaires relatives à la rénovation du "QUARTIER LESIOUR". Ces enquêtes s'étant déroulées du 1er au 31 Mars 1984,

- QUE suite aux réserves émises par le Commissaire Enquêteur, les Services Municipaux ont présenté un nouveau dossier étudié en relation avec les Services Départementaux de l'Equipement,

- QUE le Conseil Municipal a à nouveau délibéré dans sa séance du 9 Novembre 1984 pour demander à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, la mise à l'enquête de la Déclaration d'Utilité Publique du projet en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement du "QUARTIER LESIOUR",

- QU'il a donc été procédé à une enquête sur l'Utilité Publique du projet d'acquisition par la Ville de MONTATAIRE des terrains à acquérir ainsi

1 -> Scos Techniques
le 14.3.85
1 -> Mr DE LA SALA
le 14.3.85

.../...

.../...

qu'une enquête parcellaire, du 12 Décembre 1984 au 13 Janvier 1985 inclus,

- QU'au terme de l'enquête, le Commissaire Enquêteur désigné par le Préfet de l'Oise, Commissaire de la République, a émis un avis favorable à l'exécution du projet de rénovation,

VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'enquête publique sur l'exécution du projet de rénovation du "QUARTIER LESIOUR",

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir pour les acquisitions de terrains.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 1985 au compte 908.2 article 2100 "Acquisitions de Biens Immeubles".

ADOpte à la MAJORITE, DEUX VOIX CONTRE, TROIS ABSTENTIONS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIE.

29 Mars 1985

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt deux Mars mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le vingt neuf Mars.

Le Maire,
Conseiller Général.

M. BAMBIER.

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. NIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-

Préalablement à la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de l'hospitalisation de Monsieur Marcel LESAGE, Conseiller Municipal, et, au nom du Conseil Municipal lui adresse un message de sympathie et de prompt rétablissement.

-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'UNANIMITE.

-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-

- I - BUDGET PRIMITIF 1985
- II - TAUX d'IMPOSITION 1985
- III - EMPRUNT 1 000 000 F. auprès de la CAISSE d'EPARGNE de SENLIS
 - * Aménagement 2ème tranche Plaine de Jeux
- IV - EMPRUNT 1 000 000 F. auprès de la CAISSE d'EPARGNE de SENLIS
 - * Aménagement de la Halte-Garderie
 - * Rénovation de la Salle des Fêtes (Salle de la Libération)
- V - DEMANDE de SUBSTITUTION d'OPERATION SUBVENTIONNEE - CAVEE d'ANGY -
- VI - LOTISSEMENT "LE BRAY" - GARANTIE d'EMPRUNTS à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL
- VII - ATTRIBUTION SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS
- VIII - HOTEL de VILLE - AVENANT N° 1 - LOT MACONNERIE
- IX - MODIFICATION DELIBERATION "PROJET de QUARTIER"
- X - LOTISSEMENT "LE BRAY" - CESSION de TERRAINS à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL

-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-:~::~-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
E3 AVR. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
05. AVR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 29 MARS 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 3 Avril 1985
Publication le 5 Avril 1985

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : FIXATION des TAUX des QUATRE TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES.

Sur le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT, Maire Adjoint,
Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 1985 à chacune des quatre taxes directes locales,
DECIDE de retenir les taux portés au cadre VI de l'état intitulé "ETAT de NOTIFICATION des TAUX d'IMPOSITION",

DESIGNATION DES TAXES	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	VERIFICATION des CALCULS	
		BASE d'Imposition	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	6 %	26 950 000	1 617 000
Foncier Bâti	27 %	42 880 000	11 577 600
Foncier non Bâti	60 %	324 000	194 400
Taxe Professionnelle	10,80 %	325 657 630	35 171 024
			<u>48 560 024</u>

1 -> Receveur Municipal
1 -> Michel Kozlovski } le 9. 4. 85.
1 -> Mr Brochot

.../...

.../...

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3 : Pour se libérer de la somme empruntée la Commune paiera vingt annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4 : Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de unités.

ARTICLE 5 : La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an. Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6 : La Commune s'engage :

1° A effectuer dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt,

2° A reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisé ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7 : La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

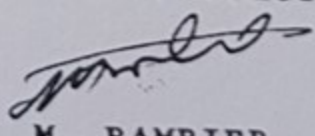
ADOpte à l'UNANIMITE.

Cette délibération annule et remplace l'extrait de délibération en date du 29 Mars 1985.

Pour extrait certifié conforme,

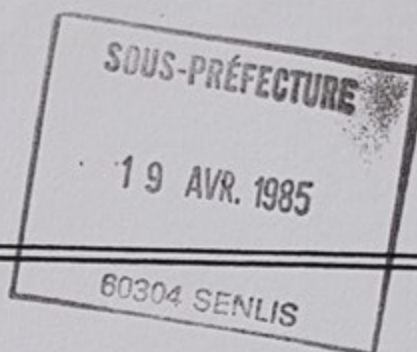
Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIE.



Ville de
Montataire



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.4.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Publication le 19.4.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT de 1 000 000 F. auprès de la CAISSE d'EPARGNE de SENLIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE,

ARTICLE 1er : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la CAISSE d'EPARGNE de SENLIS agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet Etablissement, l'emprunt de la somme de 1 000 000 F. (UN MILLION de FRANCS) destiné à financer l'équipement collectif ci-dessous désigné :

- Aménagement 2ème tranche Plaine de Jeux,

et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1986.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

ARTICLE 2 : La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

.../...

hier transmis
en S/P. le 19.4.85

1 -> CE de Senlis le 19.4.85

.../...

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3 : Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4 : Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

ARTICLE 5 : La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an. Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6 : La Commune s'engage :

1° A effectuer dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt,

2° A reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7 : La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

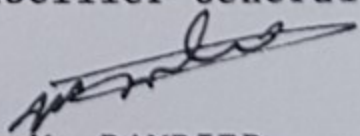
ADOpte à l'UNANIMITE.

Cette délibération annule et remplace l'extrait de délibération en date du 29 Mars 1985.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIE.



Ville de Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

12 AVR. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

10 AVR. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 10 Avril 1985

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Publication le 12 Avril 1985

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBSTITUTION d'OPERATION SUBVENTIONNEE VOIRIE URBAINE - CAVEE d'ANGY -

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans sa séance du 26 Juin 1980, le Conseil Municipal a délibéré, au vu du dossier établi par les Services Techniques Municipaux, pour une demande de subvention, voirie urbaine, se rapportant à la réfection de la Cavée d'ANGY,

- QUE par arrêté de subvention d'état, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de l'Oise, nous avait signifié l'obtention d'une subvention d'un montant de :

180 000 F.,

- QUE le P.O.S. récemment mis à l'enquête oriente ses liaisons intra muros de manière différente, à celle de 1980,

- QUE la Cavée d'ANGY est maintenant réservée uniquement à l'accès des riverains,

- QUE dans sa séance du 22 Juin 1984 le Conseil Municipal a délibéré pour la création d'une chaussée de roulement Impasse Emile ZOLA,

1 Scs Tech.
1 Michel Kogbowski } le 15.4.85

.../...

.../...

- QUE la programmation 1985 de réfection de la voirie nécessiterait la substitution de cette subvention pour l'opération Impasse Emile ZOLA,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté,

DECIDE de substituer la subvention d'un montant de :

* 180 000 F. *

pour permettre la réalisation de la voie de roulement de l'Impasse Emile ZOLA,

SOLLICITE de l'ETAT le versement de la subvention au montant de :

* 180 000 F. *

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.



Ville de Montataire
Mairie de Montataire
1905

SOUS-PRÉFECTURE

10 AVR. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.01

SECRETARIAT GÉNÉRAL

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 10 Avril 1985

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Publication le 12 Avril 1985

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix
huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué
le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous
la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire DÉLÉGUÉ

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMAN.
BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE
représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr
LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE.
Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par
Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - CESSION de TERRAINS à l'O.P.I.
H.L.M. de CREIL

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint.
EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal dans ses séances du 1er
Février 1984 et 24 Février 1984, a confirmé l'Office H.L.M.
de CREIL comme réalisateur de 35 logements collectifs et
31 maisons de ville,

- QU'afin de permettre cette réalisation, l'O.P.I.
H.L.M. de CREIL doit acquérir les terrains nécessaires, à
savoir :

1) Pour les collectifs : Tour d'échelle correspondant aux lots
23, 24 et 25 pour 1 207 m² contre une charge foncière estimée
à 1 390 000 F.

2) Pour les 31 maisons de ville : Les parcelles nos 4, 5, 6,
7, 8 et 9 pour 5 837 m² contre une charge foncière de 2 150 000 F.

- QU'ainsi l'O.P.I.H.L.M. pourra verser à la Ville
de MONTATAIRE le montant de ces acquisitions,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Mr DE LA SALA

POUR INFORMATION-

.../...

.../...

VU l'arrêté de lotissement en date du 17 Janvier 1984,

DECIDE de céder à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL les lots nos 23, 24 et 25 et les parcelles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 au lotissement "LE BRAY",

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre les terrains ci-dessus désignés et de signer les actes à intervenir.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIEr.



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE
13. AVR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
10 AVR. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 10 Avril 1985

- Publication le 15 Avril 1985

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - GARANTIE d'EMPRUNTS à l'O.P.I. H.L.M. de CREIL

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT Daniel, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

VU la demande formée par l'O.P.I.H.L.M. de CREIL et tendant à solliciter une garantie d'emprunts pour la construction de 31 P.L.A. individuels,

VU la loi n° 77-1 du 3 Janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement et les textes pris pour son application,

VU le décret n° 66.156 du 19 Mars 1966 modifié instituant une Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

VU le décret n° 66.157 du 19 Mars 1966 modifié relatif aux associations de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

LA Ville de MONTATAIRE accorde sa garantie à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL, pour un emprunt de 15 500 000 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur pour une durée de 34 ans.

1 -> H.L.M.
1 -> Scalechay
1 -> Michel
1 -> De la Sala

1 -> H.L.M.
1 -> De la Sala

17-4-85

23/5/85

.../...

Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de MONTATAIRE s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu, et, place sur simple demande de la Caisse de prêts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse de prêts discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Le Conseil autorise d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré et l'organisme.

Le préfet certifie que la présente délibération est exécutoire en application des dispositions de l'article 15 de la loi n° 69.1263 du 31 Décembre 1969.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

26. AVR. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

24 AVR. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 24 Avril 1985

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Publication le 29.4.85

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION d'une SUBVENTION à l'ASSOCIATION :
"MONTATAIRE POUR TOUS"

Monsieur BROCHOT, au nom du Groupe Communiste, propose que chacun des groupes représentés au sein du Conseil Municipal, puisse recevoir une subvention au travers des Associations représentatives.

Le Groupe Communiste, au travers de son association nationale l'ANECR, perçoit une subvention, il en est de même pour le Groupe Socialiste par l'intermédiaire de son association départementale. Ces subventions sont attribuées proportionnellement au nombre de Conseillers Municipaux composant chaque groupe.

Monsieur BROCHOT propose donc, en accord avec le Conseil Municipal, une subvention à l'Association "MONTATAIRE POUR TOUS", en exprimant le souhait qu'une démarche identique soit acceptée par l'ensemble des villes dirigées par l'opposition, de notre département. En fonction de cet élément, cette subvention sera réexaminée en 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de :

* 1 250 Frs *

à l'Association "MONTATAIRE POUR TOUS" dont les élus sont représentés au Conseil Municipal dans le Groupe d'Opposition.

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS 8 ABSTENTIONS.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Conseiller Général,

M. BAMBIER.

Mandat N° 1140

du 02/05/85

940.39/657





Ville de Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE
13. AVR. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
10 AVR. 1985
60300 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 10. h. 85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

- Publication le 19. h. 85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION pour 1985 de SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1985, compte 657 - SUBVENTIONS,

DECIDE l'attribution à diverses associations -au titre de l'année 1985- des subventions ci-dessous :

931. 1 - <u>PERSONNEL</u>	
. Comité d'Action Sociale.....	170.000
940.39 - <u>AUTRES RELATIONS PUBLIQUES</u>	
. Union Départementale C.G.T.....	4.200
. Union Régionale C.F.D.T.....	1.500
. Syndicat des Travailleurs Métallurgie du Bassin Creillois.....	1.000
. Union des Combattants de MONTATAIRE et des Communes environnantes (U.C.M.C.E.).	375
. Syndicat C.G.T. des employés communaux..	1.000
. Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.).....	375
. Anciens Combattants Prisonniers de Guerre.....	375
	.../...

1 compta le 25 h. 85
1 Receveur Municipal
le 25 h. 85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

. Union Nationale des Combattants (U.N.C.).....	375
. Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.).....	375
. Association Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (F.N.A.C.A.)....	375
. Union Locale des Anciens Combattants..	1.700
. Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR)..	375
. Association Nationale des Fusillés et Massacrés de la Résistance.....	250
. Amicale des Résistants, Déportés, Emprisonnés et Internés Politiques....	250
. Société d'Horticulture et de Tempérance	350
. Horticulture et Jardin Populaires.....	-
. Amicale des Sapeurs Pompiers.....	300
. Association d'Action Educative.....	750
. Association pour la création d'un Musée de la Résistance.....	400
. Union des Femmes Françaises.....	800
. Mouvement National de lutte pour l'Environnement.....	1.200
. Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la paix (MRAP)	375
. Les Amis d'Henri BARBUSSE (Musée d'Aumont).....	900
. Association Départementale des Elus Communistes et Républicains (ADECR)...	5.000
. Association Départementale des Elus Socialistes.....	2.000
. Union Nationale des Retraités et Personnes Agées.....	7.700
. Avenir social.....	800
. Secours Populaire Français (Comité de MONTATAIRE).....	1.700
. Amicale des Donneurs de Sang.....	150
. Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.....	800
. Maison de Retraite de LIANCOURT "La Veillée".....	300
. Mouvement Vie Libre.....	550
. Confédération Syndicale du Cadre de Vie	270
. Sauveteurs de l'Oise.....	1.400
. Senlis Automne.....	200
. Coeur Vaillant MONTATAIRE.....	300
. J.O.C. - Section MONTATAIRE.....	350
. U.L.C.A.L.....	350
. Les Amis de MONTATAIRE.....	50.000
. Amicale des Sapeurs Pompiers - Section Cadets.....	300
. Clos du Nid.....	500
. Mouvement de la Jeunesse Communiste de FRANCE.....	550
. Association Sportive des Handicapés...	1.100
. Association des Commerçants de MONTATAIRE (Subvention pour Braderie).	8.000

.../...

.../...

943. 1 - SCOLAIRE

. Voyage de Fin d'Année.....	8.000
. Subvention au Foyer Educatif du Collège Anatole FRANCE.....	5.000
. Subvention aux Ecoles Spécialisées.....	1.000
. Subvention au L.E.P. de SAINT-MAXIMIN..	1.200
. Comité Local - Fédération Parents d'Elèves Primaires et Maternelles.....	1.100
. Comité Local - C.E.S. Anatole FRANCE...	1.500
. Collège E. HERRIOT (échange linguistique)	-
. Collège A. FRANCE - P.A.E.....	6.000

944. 5 - CLASSES DE NEIGE

. Comité de Classes de Neige et Colonies de Vacances.....	680.000
---	---------

945.18 - SPORTS

. Office Municipal des Sports.....	40.000
. Office Municipal des Sports (TOURNOI)..	23.000
. Standard de MONTATAIRE.....	90.000
. Espérance Municipale.....	21.000
. lère Compagnie d'Arc.....	4.400
. Volley Club Muncipal.....	8.000
. Hand Ball Club.....	10.000
. Judo Club Municipal.....	2.000
. Tennis Club.....	10.000
. Billard Club.....	6.000
. MONTATAIRE Athlétic Club.....	19.000
. Union Cycliste Montatairienne.....	26.500
. Ballon Oval Montatairien.....	8.000
. Pétanque Club.....	1.600
. Mini Rancing Car.....	1.200
. Haltérophilie et Musculation.....	1.200
. Association Sportive des Portugais.....	3.800
. Amicale des Communaux.....	3.300
. Basket Ball Montatairien.....	11.000
. (Fonctionnement.....	5.000
. Ping-Pong Club (
. (Exceptionnelle.....	5.000
. Etrier Montatairien.....	8.000
. Base-Ball.....	1.000

945.28 - CULTUREL

. Association Théâtrale de MONTATAIRE....	2.200
. Formes et Couleurs.....	800
. Centre Culturel Communal.....	70.000
. Club Inter-Instrumental du Bassin Creillois.....	700
. Association des originaires du PORTUGAL	2.200
. U.T.A.N.O.....	1.100
. Photo-Club.....	600
. Association Mycologique de MONTATAIRE..	2.400
. FRANCE - R.D.A.....	5.000
. Harmonie Municipale.....	22.000
. Tourisme et Travail.....	1.100

.../..

.../...

. Société Colombophile.....	1.100
. Musidep Nogent - Exceptionnelle.....	-

940.31 - RELATIONS PUBLIQUES

. Syndicat d'Initiative de MONTATAIRE....	30.000
---	--------

955. 9 - ACTION SOCIALE

. Bureau d'Aide Sociale.....	850.500
------------------------------	---------

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ, MOINS 8 ABSTENTIONS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]
M. BAMBIER.

e
e



Ville de
Montataire

MONTATAIRE

MARS 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

10 AVR. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 10 Avril 1985

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Publication le 12 Avril 1985

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX HOTEL de VILLE - AVENANT N° 1 - LOT MACONNERIE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les travaux de l'Hôtel de Ville sont maintenant réalisés,

- QU'au marché initial signé le 6 Juillet 1984, certains travaux supplémentaires ont été nécessaires, à savoir:

Le passage des canalisations de gaz de la chaufferie et le raccordement des descentes d'eaux fluviales sur le réseau existant Place Auguste GENIE.

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial sur un montant de :

* 54 190,94 F. H.T. *

- QUE le marché s'établit ainsi :

1 -> Sous Techniques
le 15 h. 85

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE

MARCHE INITIAL EUSTACHE :

. Maçonnerie.....	950 385,91 F. H.T.
. Charpente Menuiserie.....	375 451,50 F. H.T.
. Carrelages Revêtements...	125 939,00 F. H.T.
	<hr/>
TOTAL H.T.....	1 451 776,41 F. H.T.
AVENANT N° 1.....	54 190,94 F. H.T.
	<hr/>
	1 505 967,35 F. H.T.
T.V.A. 18,6 %.....	280 109,93 F.
	<hr/>
TOTAL T.T.C.....	1 786 077,28 F. TTC. =====

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 54 190,94 F. H.T. *

CONSIDERANT l'importance des travaux sur le plan de l'amélioration du chauffage, et, du réseau d'écoulement,

ACCEPTTE le devis présenté au montant de :

* 54 190,94 F. H.T. *

ADOpte à l'UNANIMITE, MOINS UNE ABSTENTION.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

17 AVR. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

20 AVR. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 29 MARS 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 17.04.85

Publication le 13.05.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt deux Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr PETERMANN. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mme ARAGON représentée par Mr BROCHOT. Mr LEVY représenté par Mme BENZONI. Mr DAUZET représenté par Mr ROSSE. Mme GIRAudeau représentée par Mme DELLOUE. Mr QUENON représenté par Mr DUBOS. Mme BILLAND représentée par Mr POZNIAK.

Excusés : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DELIBERATION PROJET de QUARTIER (SUBVENTION devant être demandée à l'ETAT).

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QU'à sa réunion du 6 Décembre 1984, la Commission Urbanisme a établi le dossier concernant l'amélioration du cadre de vie, dans le quartier des Martinets,

- QUE le dossier de la Municipalité sur ce quartier n'a pas été retenue par la Région dans le cadre du programme "QUARTIERS DEGRADES",

- QUE Monsieur le Président du Conseil Régional a indiqué à Monsieur le Maire qu'il serait souhaitable de monter une opération de type "HABITAT et VIE SOCIALE",

- QUE les divers contacts établis tant avec les services de la Région que les services de la Préfecture du Département permettraient de mettre sur pied un projet de quartier, conformément à la circulaire n° 84-51 du 27 Juillet 1984 émanant du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports,

- QUE cette étude aurait pour but de définir avec les habitants intéressés, les modalités de rénovation dans les quartiers anciens de la Ville et de réaménagement dans la zone d'habitation dite "des Martinets",

.../...

Tex. transmis en
S/Pref. le 5.4.85
Lex sans visa
aux S.T. le 9.4.85
Tex. transmis en
S/Pref. le 16.1.85
après rectification
montant.
Lex à ST. avec
visa le 14.8.85
Lex à l'Urbanisme
Tanguy - Centre
Social et Jeunesse
le 11.10.85
Lex à De la Sala
le 15.10.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

- QUE cette démarche permettrait de mener à bien deux opérations :

I - QUARTIER des MARTINETS

Il pourrait être défini, en concertation avec les habitants de la Z.U.P. et les divers représentants d'associations, les interventions possibles :

a) Sur le bâti existant (travaux d'économie d'énergie, travaux d'isolation, etc...),

b) Sur les espaces extérieurs et notamment la liaison avec le Centre Ville.

c) Sur les équipements publics et les supports de la Vie Sociale du quartier.

II - RENOVATION du CENTRE VILLE (Rue JEAN JAURES)

La Ville s'est rendue propriétaire de plusieurs habitations situées Rue JEAN JAURES, dont la propriété débouche sur la déviation.

Le plan de référence établi en 1981 indiquait déjà que ce quartier devait faire l'objet d'une rénovation à l'initiative de la Commune.

- QU'une étude de type "PROJET de QUARTIER" permettrait donc de faire aboutir ces deux dossiers essentiels pour l'urbanisation de la Ville de MONTATAIRE,

- QUE sur le plan financement, il faut souligner que l'inscription de la Ville au projet de quartier permettrait au niveau des études de faisabilité d'obtenir des subventions suivantes :

I - PAR l'ETAT..... 35 %

II - PAR le DEPARTEMENT..... 20 %

Le reste de la dépense (45 %) étant à la charge de la Collectivité et du Gestionnaire éventuel (O.P.I.H.L.M. de CREIL).

- QUE cette étude peut être estimée à une valeur de:

* 500 000 F. H.T. *

- QUE les travaux résultant de cette étude doivent être également subventionnés par les possibilités de financement existantes :

* Palulos pour le bâti,

* Subventions départementales et régionales pour les espaces extérieurs et structures nouvelles,

- QU'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'une telle démarche et demande au Département et à la Région les crédits nécessaires pour la réalisation de l'étude,

- QUE si ce dossier est retenu, il conviendrait notamment pour le quartier des Martinets, de prendre contact avec

.../...

.../...

Monsieur le Président de l'O.P.I.H.L.M. de CREIL, afin que le Conseil d'Administration s'engage lui aussi dans cette voie,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la nécessité du projet,

SOLLICITE tant de l'Etat que du Conseil Général une subvention pour l'étude d'une opération type "HABITAT et VIE SOCIALE" sur le quartier des Martinets et la rénovation du Centre Ville axe Rue JEAN JAURES.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
18 JAN. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
19 JAN. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 DECEMBRE 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt et un Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, DUBOS, Mme LIBERT Mrs DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUESSE, WIOTTE, Mme BENZONI Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs DAUZET, QUENON, Mme BORDAIS Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE, représentée par Mr BAMBIER Mr ROSSE, représenté par Mr DAUZET, Mme DESCHAMPS, représentée par Mr SOUFFLARD, Mr CAPET, représenté par Mr DUBOS, Mr LEVY, représenté par Mme LIBERT, Mme GIRAudeau, représentée par Mr BROCHOT, Mme CLEME représentée par Mr BIONNE.

Absents : Mr CHATELLAIN, Mr MARC.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROJET de QUARTIER - DEMANDE d'INSCRIPTION à la REGION du QUARTIER des MARTINETS pour une ETUDE du TYPE "HABITAT et VIE SOCIALE".

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QU'à sa réunion du 6 Décembre 1984, la Commission Urbanisme a établi le dossier concernant l'amélioration du cadre de vie, dans le quartier des Martinets,

- QUE le dossier de la Municipalité sur ce quartier n'a pas été retenu par la région dans le cadre du programme "QUARTIERS DEGRADÉS",

- QUE Monsieur le Président du Conseil Régional a indiqué à Monsieur le Maire qu'il serait souhaitable de monter une opération de type "HABITAT et VIE SOCIALE",

- QUE les divers contacts établis tant avec les services de la région que les services de la Préfecture du Département permettraient de mettre sur pied un projet de quartier, conformément à la circulaire n° 84-51 d'27 Juillet 1984 émanant du Ministère de l'Urbanisme du Logement et des Transports,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 18.1.85

Publication le 21.1.85

Le Maire,



.../...

- QUE cette étude aurait pour but de définir avec les habitants intéressés, les modalités de rénovation dans les quartiers anciens de la ville et de réaménagement dans la zone d'habitation dite "des Martinets",

- QUE cette démarche permettrait de mener à bien deux opérations :

I - QUARTIER DES MARTINETS

Il pourrait être défini, en concertation avec les habitants de la Z.U.P. et les divers représentants d'associations, les interventions possibles

- a) Sur le bâti existant (travaux d'économie d'énergie, travaux d'isolation, etc...),
- b) Sur les espaces extérieurs et notamment la liaison avec le Centre Ville.
- c) Sur les équipements publics et les supports de la Vie Sociale du quartier.

II - RENOVATION DU CENTRE VILLE (Rue Jean JAURES)

La ville s'est rendue propriétaire de plusieurs habitations situées Rue Jean JAURES, dont la propriété débouche sur la déviation.

Le plan de référence établi en 1981 indiquait déjà que ce quartier devait faire l'objet d'une rénovation à l'initiative de la Commune.

- QU'une étude de type "PROJET DE QUARTIER" permettrait donc de faire aboutir ces deux dossiers essentiels pour l'urbanisation de la ville de MONTATAIRE,

- QUE sur le plan financement, il faut souligner que l'inscription de la ville au projet de quartier permettrait au niveau des études de faisabilité d'obtenir des subventions suivantes :

I - PAR L'ETAT (~~crédits décentralisés dans les régions~~..... 35 %

II - PAR LE DEPARTEMENT..... 20 %

Le reste de la dépense (45 %) étant à la charge de la Collectivité et du Gestionnaire éventuelle (O.P.I.H.L.M. de CREIL).

- QUE cette étude peut être estimée à une valeur de :

* 400.000 F. H.T. *

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- QUE les travaux résultant de cette étude doivent être également subventionnés par les possibilités de financement existantes :

- * Palulos pour le bâti,
- * Subventions départementales et régionales pour les espaces extérieures et structures nouvelles,

- QU'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'une telle démarche et demande au Département et à la région les crédits nécessaires pour la réalisation de l'étude,

- QUE si ce dossier est retenu, il conviendrait notamment pour le quartier des Martinets de prendre contact avec Monsieur le Président de l'O.P.I.H.L.M. de CREIL, afin que le Conseil d'Administration s'engage lui aussi dans cette voie,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la nécessité du projet,

SOLLICITE tant du ^{l'état} ~~Conseil Régional~~ que du Conseil Général une subvention pour l'étude d'une opération type "HABITAT et VIE SOCIALE" sur le quartier des Martinets et la rénovation du Centre Ville axe Rue Jean JAURES.

ADOpte à l'UNANIMITE,
(MOINS UNE ABSTENTION.)

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Bamnier", written over a horizontal line.

M. BAMBIER.



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- S E A N C E du 1er FEVRIER 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le premier Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt sept Janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire - Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mmes DESCHAMPS, LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, BROUSSE, WIOTTE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mrs LEVY, DAUZET, Mmes GIRAUDEAU, BORDAIS, Mrs PETERMANN, CHATELLAIN, ROSINO, POZNIAK, Mme BILLAND, Mr CHAGNON, Mr BIONNE.

Absents excusés : Mme BOUBENNEC, Mme CLEMENT, représentée par Mme BORDAIS, Mr QUENON, représenté par Mr DE LA SALA, Mr MARC, Mr BENKO.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : INFORMATIONS au CONSEIL MUNICIPAL sur les OPERATIONS
1°) Lotissement "LE BRAY"

2°) Quartier de la "Rue LESIOUR"

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA - 9ème Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les opérations du lotissement "LE BRAY" ainsi que la rénovation du "QUARTIER LESIOUR" sont en voie de réalisation,
- il fait part au Conseil Municipal d'une information sur ces deux équipements :

1°) LOTISSEMENT "LE BRAY"

"Plusieurs interventions de Monsieur le Maire ont permis l'obtention dernièrement de l'arrêté de lotissement. Cet arrêté parvenu, il a été aussitôt communiqué à l'O.P.I.H.L.M. de CREIL afin que celui-ci s'en imprègne pour le dépôt du permis de construire.

Alors, où en sommes-nous actuellement ?

a) AU NIVEAU des LOCATIFS : la dernière réunion à l'OPIHLM nous fait savoir que les financements pour ce qui concerne les locatifs avaient été préprogrammés début décembre pour les 34 collectifs et les 31 maisons de ville. Le financement définitif ne pourra être obtenu qu'avec le permis de construire approuvé et les entreprises désignées.

Il semblerait toutefois, qu'une intervention de Monsieur le Maire permettrait de débloquer les crédits relativement rapidement, en tout état de cause pour le Premier semestre 1984.

La concrétisation de ce lotissement en ce qui concerne les locatifs doit donc voir le jour cette année.

b) AU NIVEAU des ACCESSIONS : il faut, ici, faire un bref rappel de ce qui a été décidé :

- d'une part, une partie en lots libres viabilisés
- d'autre part, une partie acquisition habitations clés en mains

Pour les lots viabilisés libres : ils sont au nombre de 13, leurs surfaces varient de 400 à 600 m². Il est à noter que vu les demandes enregistrées, aucun problème de commercialisation ne doit se poser.

Pour les lots "clés en mains", un premier bilan sur la base de 10 logements faisait apparaître un déséquilibre notable, en tenant compte que les habitations coûtaient relativement cher.

... / ...

.2.

Conformément au vœu de la Municipalité, un promoteur a été contacté afin de revoir le plan de masse relatif à cette partie.

Nous avons reçu des propositions pour 15 maisons. Il nous reste à nous entretenir avec ce promoteur afin d'avoir des propositions concrètes qui permettraient notamment d'avoir une vision relativement précise du prix d'achat de ce genre d'habitation, car il est bien entendu que la ville désire loger en priorité des Montatairiens, tout en sachant leur possibilités financières, cela va de soi.

Cet échange de vue doit avoir lieu dans le courant de ce mois.

Du point de vue viabilisation des terrains, les dossiers techniques ont été demandés à la subdivision de l'Équipement de CREIL afin de lancer dans les meilleurs délais l'appel d'offres.

Dès que l'arrêté de subvention si elle est votée par le Conseil Général, aura été délivré, les travaux de viabilisation pourront être entrepris.

Comme on le voit, cette opération à l'étude pendant le dernier mandat verra donc cette année sa concrétisation.

2°) RENOVATION du QUARTIER LESIOUR

Après plusieurs réunions de travail regroupant les riverains, les élus, les Services Techniques Municipaux, un périmètre d'intervention a été arrêté.

Ce dernier a fait l'objet d'une demande d'enquête de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire auprès de Monsieur le Commissaire de la République du Département de l'Oise, approuvée le 14 Octobre en séance du Conseil Municipal.

L'arrêté vient de nous être retourné (13 Janvier 1984) et ordonne les enquêtes du 1er au 30 Mars 1984.

Cette enquête aboutissant, la Ville pourra se rendre acquéreur des immeubles concernés.

Parallèlement à cette démarche, Monsieur le Maire et moi-même avons reçu les propriétaires, voir les locataires, intéressés à l'élargissement de la voie. Les pourparlers avancés et devraient permettre un règlement amiable.

Ceci nous permettrait d'engager les travaux de VRD dans le 2ème semestre 1984 notamment avec l'intervention financière districale pour ce qui est des réseaux E.P. à mettre en place.

Il reste que le problème soulevé également par cette D.U.P. est la rénovation de ce quartier.

La seule chose qui a été, à ce jour, arrêtée par le Conseil Municipal est le parti d'aménagement :

- continu bâti en front de rue
- placettes centrales ayant un caractère privatif
- cheminement à caractère piétonnier sur les axes EST-OUEST et NORD-SUD dans la partie ouest
- élargissement de la Rue Lesiour de 5,50 à 12 m soit 7,50 m de voirie + 4,50 m de trottoir.

... / ...

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- S E A N C E du 24 FEVRIER 1984 -

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt quatre Février à vingt heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. Mme DELLOUE. Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. WIOTT. Mme LESAGE. Mme BOUBENNEC. Mme ARAGON. Mr LEVY. Mme GIRAudeau. Mr QUEN. Mr PETERMANN. Mrs BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT, représentée par Mr PETERMANN. Mr BROUESSE, représenté par Mr DE LA SALA. Mme BENZONI, représentée par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD, représenté par Mr BAMBIER. Mr DAUZET, représenté par Mr ROSSE, Mme BORDAIS, représentée par Mr DUBOS, Mr CHATELLAIN, représenté par Mr BROCHOT.

Absente : Madame CLEMENT

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - EXONERATION de la T.L.E. en FAVEUR de l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'HLM de CREIL

MAIRIE DE MONTATAIRE
26.MAR.1984
SECRETARIAT GÉNÉRAL

22 MARS 1984
60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 22 mars 84

Publication le 28 mars 84

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



claus

Sur le rapport de Monsieur Bernard DE LA SALA - 9ème Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE l'arrêté de lotir pour la réalisation du lotissement "LE BRAY" a été signé par Monsieur le Commissaire de la République,
- QUE l'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL - promoteur - a déposé le permis de construire des habitations locatives comportant 35 collectifs et 31 maisons de ville à caractère locatif,

CONSIDERANT le caractère social de cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le permis de construire déposé par l'Office Public Intercommunal d'HLM de Creil pour la réalisation de 35 collectifs et 31 Maisons de ville à caractère locatif,

CONSIDERANT le caractère social de cette opération,

DECIDE l'exonération de la T.L.E. en faveur de l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'HLM de CREIL pour la réalisation de 35 collectifs et 31 maisons de ville à caractère locatif, situés dans le lotissement pavillonnaire "LE BRAY".

ADOpte à l'unanimité moins une abstention.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,
Conseiller Général,



Maurice Bambier
Maurice BAMBIER

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 Mai 1985

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze Mai mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le vingt et un Mai.

Le Maire,
Conseiller Général.

M. BAMBIER.

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

L'Ar mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents : Mrs BAMBIER BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme DESCHAMPS, Mrs CAPET, DETRAUX, DE LA SALA, BROUESSE, WIOTTE, Mmes BENZONI, LESAGE, BOUBENNEC, Mr DAUDET, Mme GIRAudeau, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNI, Mme BILLARD, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE, Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE, Mr SOUFFLARI représenté par Mr QUENON, Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS, Mr LEVY représenté par Mr DAUDET, Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON, Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT, Mr CRATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNI est élu secrétaire.

Préalablement à la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'UNANIMITÉ.

- I - VENTE RIGAUT
- II - ACQUISITION BUTTEZ
- III - S.E.D.O. - VOTE du BILAN
- IV - S.E.D.O. - RETROCESSION de TERRAINS
- V - PROJET de QUARTIER - CONTRAT d'ETUDE ORGECO
- VI - FRET MATEFIEL ROULANT
- VII - MODIFICATION des TARIFS MUNICIPAUX
- VIII - FACTURATION des PRESTATIONS de SERVICE
- IX - APPROBATION des DOSSIERS de DEMANDES de SUBVENTION
- X - FERMETURE de CLASSES
- XI - SUBVENTION aux ECOLES
- XII - ACQUISITION d'un BIBLIOTHEQUE
- XIII - ACQUISITION TERRAINS - Impasse du GAZ
- XIV - ACQUISITION TERRAINS - Impasse Emile ZOLA
- XV - ACQUISITION TERRAINS - Senté Louis BLANC
- XVI - RAVALEMENT Jean JAURES - APPEL d'OFFRES RESTREINT
- XVII - REFECTION de l'ECOLE Jean MACE - APPEL d'OFFRES RESTREINT
- XVIII - Salle de la Libération - APPEL d'OFFRES RESTREINT
- XIX - "LE BRAY" - TRAVAUX V.R.D.
- XX - PROGRAMME VOIRIE 1985 - APPEL d'OFFRES RESTREINT
- XXI - QUARTIER LESIOUR - ACQUISITIONS
- XXII - QUARTIER LESIOUR - AVANCEMENT
- XXIII - LOTISSEMENT "LE BRAY" - BILAN
- XXIV - PRIME de TECHNICITE
- XXV - ARTICLE L 122-20 - COMPLEMENT
- XXIV - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 18.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'un BIBLIOBUS - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de l'effort entrepris par la Municipalité depuis de nombreuses années pour le développement de la Lecture Publique, l'acquisition d'un bibliobus a été prévue lors du vote du Budget Primitif 1985 le 29 Mars 1985, les crédits sont inscrits au chapitre 903 article 214.06,

- QUE ce bibliobus permettrait :

- 1) d'étendre le rayon d'action de la bibliothèque en desservant les quartiers les plus éloignés : Fonds de NOGENT, GOURNAY, Rue Louis BLANC, Cité Jean BIONDI, Jules GUESDE, Jules UHRY et MAGENTA,
- 2) de faciliter la desserte des collectivités diverses (repas de personnes âgées, écoles et collèges),

- QU'au vu du dossier présenté par les Services Techniques Municipaux, le Bureau Municipal a retenu la proposition d'acquisition d'un véhicule type RENAULT MASTER, moteur essence 1995 cm³ avec carrosserie DURISOTTI, véhicule aménagé avec rayonnages pour 1200 ouvrages, arrêté au prix de :

* 195 745 Frs T.T.C. *

*lex dossier technique
transmis aux SCS
Techniques le 28.6.85
pour retrage (4) avec
visa.*

*1 -> Direction du Livre
1 -> Commissariat République
de la Région
1 -> Nicole CAPET
le 1.7.85.*

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- QU'il est également prévu une acquisition d'ouvrages pour un premier fonds d'une valeur de :

* 10 000 Frs *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU le dossier présenté par les Services Techniques,

VU l'estimatif du projet au montant de :

* 205 745 Frs T.T.C. *

DECIDE l'acquisition du bibliobus et des ouvrages,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Commissaire de la République de la Région, une subvention au taux maximum sur le chapitre 43.10 article 23 du Budget de l'Etat, et, une subvention auprès de la Direction Régionale du Livre pour l'acquisition des ouvrages.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

Pour le Maire absent,

L'Adjoint,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
11 3 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION TERRAINS - Impasse du GAZ

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal le 23 Juin 1983 a sollicité l'ouverture des enquêtes réglementaires relatives à l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de l'Impasse du GAZ et à son ouverture sur la Rue Henri VIEILLARD,

- QUE suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur l'élargissement de l'Impasse du GAZ à 6 mètres et de son ouverture sur la Rue Henri VIEILLARD, le Conseil Municipal s'est prononcé le 27 Avril 1984 sur le projet d'alignement,

- QUE nous avons reçu les promesses de vente des divers riverains acceptant de céder leur parcelle de terrain au prix fixé par le Service des Domaines,

- QUE le montant de ces acquisitions est fixé par le Service des Domaines à :

* 87 560 Frs *

- QU'afin de procéder à la rédaction des actes, il est nécessaire de décider les acquisitions de ces parcelles,

Asc Foncier le 17.7.85

1 -> Office Notarial
1 -> De la Sala
1 -> Sce Foncier

le 1.7.85

1 dossier -> off. Notarial le 10.7.85

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,
VU les promesses de vente reçues des riverains,

DECIDE l'acquisition des parcelles nécessaires à l'é-
largissement de l'Impasse du GAZ et à son ouverture sur la
Rue Henri VIEILLARD au montant de :

* 87 560 Frs *

fixé par le Service des Domaines, toutes indemnités comprises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à inter-
venir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL (Oise),

ADOpte à LUNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION TERRAINS - Impasse Emile ZOLA

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal le 23 Juin 1983 a sollicité l'ouverture des enquêtes réglementaires relatives à l'acquisition de terrains devant être transférés dans le domaine public communal, afin de procéder à l'élargissement de l'Impasse Emile ZOLA et de son ouverture sur la Rue de GOURNAY,

- QUE suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur la réalisation de la voie et de son élargissement à 8 mètres, ainsi que de son ouverture sur la Rue de GOURNAY,

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est prononcé le 27 Avril 1984 sur l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet,

- QUE le Service des Domaines a fixé le montant de ces acquisitions,

- QU'afin de procéder à la rédaction des actes, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de ces parcelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

.../...

1 -> Office Notarial

1 -> De la Sala

1 -> Service Foncier

H dossier Service Technique
le 11/7/85

1 dossier -> ONCLE
10/7/85

1 -> Service Comptabilité
le 21 août 1985

1 -> Service Comptabilité
le 5 mai 1986



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION TERRAINS - Impasse Emile ZOLA

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal le 23 Juin 1983 a sollicité l'ouverture des enquêtes réglementaires relatives à l'acquisition de terrains devant être transférés dans le domaine public communal, afin de procéder à l'élargissement de l'Impasse Emile ZOLA et de son ouverture sur la Rue de GOURNAY,

- QUE suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur la réalisation de la voie et de son élargissement à 8 mètres, ainsi que de son ouverture sur la Rue de GOURNAY,

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est prononcé le 27 Avril 1984 sur l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet,

- QUE le Service des Domaines a fixé le montant de ces acquisitions,

- QU'afin de procéder à la rédaction des actes, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de ces parcelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

.../...

1 -> Office Notarial

1 -> De la Sala

1 -> Service Technique

+ Dossier de Service Technique
le 11/7/85

1 dossier -> ONC
10/7/85

1 -> Service Comptable
le 21 août 1985

1 -> Service Comptable
le 5 mai 1986

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

VU les promesses de vente reçues des riverains,

DECIDE l'acquisition des parcelles nécessaires à l'élargissement de l'Impasse Emile ZOLA et à son ouverture sur la Rue de GOURNAY au montant de :

* 92 568 Frs * fixé par le Service des Domaines, toutes indemnités comprises,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL (Oise),

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

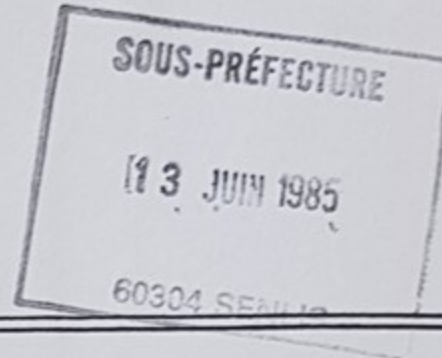
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIEr.



Ville de
Montataire



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85 L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix
Le Maire, huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué
le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la prési-
dence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE.
Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON.
Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO.
CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE
représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme
ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET.
Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAVALEMENT ECOLE Jean JAURES - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE le Budget Primitif 1985 prévoit le ravalement
de l'école Jean JAURES,

- QUE les Services Techniques Municipaux ont présenté
le dossier technique des travaux à réaliser,

- QUE l'estimation prévisionnelle de ces travaux est
d'un montant de :

* 1 000 000 Frs *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le vote des travaux au Budget Primitif 1985,

VU le dossier technique présenté,

APPROUVE le projet présenté,

DECIDE le financement par inscription des crédits
de dépenses au compte 903.1/2321 prévu au Budget Primitif,

A -> Scs Techniques + 2 dossiers techniques .../...
le 28.6.85
1 dossier (compte rendu d'avis d'offres marché) transmis aux S.T.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de
DEMANDE la mise en appel d'offres restreint conformément à l'article 297 du Code des Marchés Publics, en respectant les délais minimum (12 jours) pour la remise des candidatures et 21 jours concernant la remise des offres,

DECIDE la répartition des travaux en 3 lots :

- 1) MACONNERIE, GROS OEUVRE,
- 2) QUINCAILLERIE,
- 3) PEINTURE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

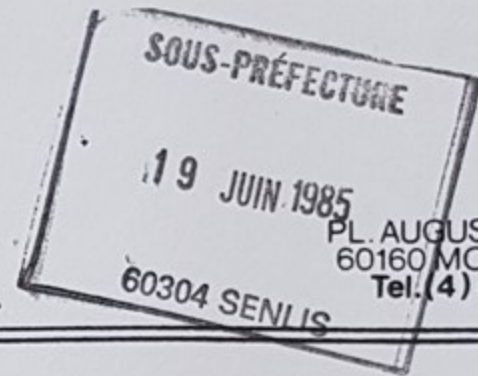
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : VENTE d'un IMMEUBLE à Monsieur Henri RIGAUT

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE dans le cadre du projet de rénovation du quartier LESIOUR, nous devons procéder à l'acquisition de l'immeuble de Monsieur RIGAUT,

- QUE pour procéder à cette acquisition, il est nécessaire que Monsieur RIGAUT dispose d'un immeuble équivalent pour se reloger,

- QUE Monsieur RIGAUT a donné son accord pour acquérir l'immeuble communal sis, 26 Rue Jules UHRY, propriété cadastrée section AI nos 347 et 348,

- QUE l'acquisition de cet immeuble par la Ville s'est faite au montant de :

* 520 000 Frs *

suivant l'estimation du Service des Domaines,

- QUE le prix de cession proposé à Monsieur RIGAUT est d'un montant de :

* 520 000 Frs *

1 -> Office Notarial
1 -> Soc Foncier
1 -> De la Sala } le 28.6.85

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la nécessité du projet,

VU l'estimation des Domaines,

VU l'accord de Monsieur Henri RIGAUT,

DECIDE de céder à Monsieur Henri RIGAUT la propriété sise, 26 Rue Jules UHRY et cadastrée section AI nos 347 et 348 au prix de :

* 520 000 Frs *

fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,
Pour le Maire absent,
L'Adjoint,



[Signature]
M. BAMBIER.



Ville de Montataire

CH du 21.5.85

SOUS-PRÉFECTURE

29 JUIL, 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 29.07.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 31.07.85

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMEUBLES BUTTEZ

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE Madame HACQUE Fernande épouse BUTTEZ domiciliée, 25 Rue du Buisson Saint REMY à MARINES, nous a proposé la cession d'un ensemble immobilier à usage d'habitation, de bureaux et industriel, sis à MONTATAIRE, Place Auguste GENIE, cadastré section AL n° 235 pour une contenance de 15 ares 10 centiares,

- QUE cet ensemble immobilier se situe dans un emplacement réservé au P.O.S.,

- QUE l'estimation des Domaines fixe la réalisation de cette cession à :

* 540 000 Frs *

avec une marge de négociation de 10 à 15 %, soit une valeur maximale de :

* 620 000 Frs *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'intérêt du projet,

1 -> Sec Foncier } le 21.7.85
1 -> De la Sala }
1 -> ONC }

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le P.O.S.,

VU l'estimation des Domaines,

VU la proposition de Madame BUTTEZ,

DECIDE l'acquisition amiable de l'immeuble, sis Place Auguste GENIE à MONTATAIRE cadastré section AL n° 235 pour une contenance de 15 ares 10 centiares au montant de :

* 620 000 Frs *

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre contact avec Madame BUTTEZ afin de régler cette acquisition aux conditions ci-dessus énumérées, et, à signer les actes qui pourraient intervenir.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]

M. BAMBIER.



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

COPIE

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : S.E.D.O. : VOTE du BILAN

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les services de la S.E.D.O. nous ont transmis le bilan définitif de la réalisation de la zone d'habitation,

- QUE ce bilan qui s'équilibre au montant de :

* 16 562 809,59 Frs T.T.C. *

représente l'ensemble des travaux des divers réseaux et d'aménagements d'acquisitions foncières, et, l'ensemble des ventes aux divers promoteurs -principalement à l'Office Public H.L.M. de la Région de CREIL-,

- QUE ce bilan fait ressortir un solde à payer pour la ville de MONTATAIRE d'un montant de :

* 362 471 Frs T.T.C. *

sans tenir compte des frais financiers,

- QUE ce montant de 362 471 Frs T.T.C. comprend un montant de T.V.A. de :

* 192 431,00 Frs *

Dev. transmis à la S/Préf le 11.6.85
+ dossiers

.../...

à récupérer sur les Services de l'Etat, par la S.E.D.O. et un solde de :

* 170 040 Frs *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE le bilan présenté,

S'ENGAGE à verser à la S.E.D.O. la somme de 170 040 Francs arrêtée au 31 Décembre 1982 majorée des frais financiers arrêtés au 31 Mai 1985 soit un montant total de :

* 220 972,50 Frs *

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,
Pour le Maire absent,

L'Adjoint,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
19 JUIN 1985
50304 SENLIS

MAIRIE
AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : S.E.D.O. - RETROCESSION de TERRAINS

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par convention en date du 21 Janvier 1961, la Ville de MONTATAIRE a confié l'étude et la réalisation à la S.E.D.O., d'une zone d'habitation sur la ville,

- QUE cette convention prévoit la rétrocession à la ville de l'ensemble des terrains acquis par la S.E.D.O. auprès de la ville de MONTATAIRE,

- QU'un certain nombre de parcelles a déjà été remis à la Ville le 9 Juin 1981, mais que certaines parcelles restent à rétrocéder,

- QUE les Services Municipaux, en collaboration avec les Services de la S.E.D.O., ont fait l'état des terrains restant à rétrocéder,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la convention du 21 Janvier 1961, prévoyant la rétrocession des terrains,

1 -> Office Notarial
1 -> SEDO
1 -> Sce forcier
} le 28 6 85

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE la rétrocession des terrains de la S.E.D.O.,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à inter-
venir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL.
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire
MAIRIE DE MONTATAIRE
20. JUIN 1985

13 JUIN 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

SOUS-SECRETARIAT GÉNÉRAL
29 JUIN 1985

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué



[Handwritten signature]

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Deliberation rectifiée

*Voir p. 3
Conseil Général*

OBJET : PROJET de QUARTIER - CONTRAT d'ETUDE ORGECO

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE dans sa séance du 29 Mars 1985, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe d'une étude "Projet de Quartier", et la demande d'inscription auprès de l'Etat, de la Région et du Département afin d'obtenir des subventions au taux maximum sur l'étude à envisager,

- QUE le contrat d'étude nous est parvenu et fait apparaître un montant de rémunération de 500 000 F. H.T., soit :

* 593 000 F. T.T.C. *

- QUE celui-ci fixe, en annexe, le programme des études à établir. En effet, le projet de quartier vise sur MONTATAIRE quatre objectifs :

1° Redéfinir les équilibres internes à la commune par une intervention parallèle sur les deux ensembles urbains aujourd'hui trop différenciés.

2° Redonner une meilleure centralité au Vieux Bourg et spécialement à l'axe Jean JAURES.

*1 -> RDE Beauvais
1 -> Préfecture 25/7/85
1 -> De la Sala le 15 10 85*

.../...

3° Engager la revalorisation et la réhabilitation de la Z.U.P. qui regroupe le tiers des habitants de la commune et souffre des phénomènes symptomatiques de la dégradation des grands ensembles.

4° Présenter l'urbanisation future sur les zones urbaines déjà développées et enrayer la tendance à l'urbanisation périphérique.

La démarche de l'étude est la suivante :

- QU'au moyen d'une démarche d'enquête approfondie, il s'agit de définir, en concertation avec la population et ses représentants, les principaux problèmes liés à la vie quotidienne et plus spécialement ceux qui pourraient relever d'un processus de réaménagement de l'environnement urbain,

- QUE les résultats de cette étude feront apparaître

1° Les actions de réhabilitation du cadre bâti, comprenant plusieurs niveaux d'amélioration :

a) Les dépenses obligatoires de remise en état et aux normes,

b) Les dépenses liées aux économies d'énergie,

c) Les dépenses liées à la reprise des parties communes et des espaces de proximité.

2° Les actions de réaménagement des espaces extérieurs et de l'environnement du quartier notamment pour ce qui touche au stationnement et la refonte des circulations.

3° Les actions d'accompagnement social qui peuvent porter sur des investissements nouveaux.

- QUE cette partie d'étude vise la zone d'habitation à forte densité sur le coteau,

Pour ce qui concerne le Bourg, à partir des données concernant l'état du bâti et l'occupation des immeubles existants, il s'agira de cerner les périmètres possibles, pour les opérations ponctuelles de rénovation et de réhabilitation le long de l'axe Jean JAURES.

En parallèle à ces actions qui visent à revitaliser le Bourg, une intervention sur les espaces publics sera nécessaire pour mieux répondre aux besoins de circulation, de stationnement et de desserte piétonnière.

Enfin, des propositions viseront à conforter la place et le rôle des équipements publics et des commerces existants.

- QU'après la phase de discussion et de présentation de ces projets la 2ème phase aura pour objet de tester la faisabilité financière de ces opérations, et de les orienter avec les objectifs assignés à l'étude de réhabilitation de la Z.U.P.

Enfin, le dernier volet de l'étude aura pour objet de mettre en cohérence l'ensemble des projets concernant le Bourg, la Z.U.P. et les franges des secteurs considérés situés en zones NA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté,

DECIDE de passer contrat avec la Société ORGECO aux conditions ci-dessus énumérées et au coût de :

* 593 000 Frs T.T.C. *

Le financement sera assuré pour un montant de 30 % H.T. par le Conseil Général :

* 150 000 Frs *

35 % H.T. par l'Etat à concurrence de 100 000 Frs :

* 100 000 Frs *

et participation du gestionnaire (O.P.I.H.L.M. de CREIL)

* 150 000 Frs *

et le reste : 193 000 Frs à charge de la Ville.

SOLLICITE les participations des diverses parties prenantes au projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.



Ville de Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE
13 JUIN 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 13.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PRET MATERIEL

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QU'occasionnellement le prêt de certains matériels roulants tels que camion, balayeuse, tractopelle, trafic peut avoir lieu,

- QUE ces prêts ne pouvant être qu'occasionnels et faits avec chauffeur du fait de la spécificité des engins, et, au regard de la responsabilité civile,

- QUE d'autre part la contrepartie financière doit couvrir le prix de revient qui a été calculé d'après les critères suivants :

- Coût de renouvellement du matériel,
- Coût de fonctionnement -carburants, entretien pièces et lubrifiants-,
- Coût main d'oeuvre.

- QUE l'ensemble de cette étude vous a été remis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

S.T.
Compta } 09.08.85
Recevoir }
Pierrot TAQUET le 11.12.85

.../...

DECIDE de fixer, selon le détail ci-dessous, les conditions de prêt du matériel roulant sur les bases du prix de revient, à compter du 1er Juillet 1985 :

<u>MATERIEL</u>	<u>PRIX de REVIENT HORAIRE</u>
- Tracto pelle.....	130 Frs
- Camion 6 T.....	95 Frs
- Master et Trafic.....	65 Frs
- Balayeuse.....	100 Frs

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

JUN 1985

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIN 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

SECRETARIAT GÉNÉRAL

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 18.06.85

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX / CONCESSIONS CIMETIERES

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal a examiné les divers tarifs municipaux,
- QUE le Budget Primitif 1985 prévoit une augmentation des divers produits domaniaux et rétributions de service,
- QUE les différents services ont fait parvenir leurs propositions de tarifs 1985/1986 au Bureau Municipal en se conformant à la réglementation en vigueur,
- QUE l'ensemble de cette étude vous a été remis avec la comparaison des tarifs en vigueur actuellement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, selon le détail ci-dessous, les divers tarifs "CONCESSIONS CIMETIERES" à compter du 1er Septembre 1985 :

* Concession perpétuelle.....	le m ²	3 000 F.
* Concession cinquantenaire.....		400 F.
* Concession trentenaire.....		200 F.
* Concession temporaire.....		75 F.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire, Conseiller Général,

Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

M. BAMBIER.



1 -> S.T.
1 -> Etat-civil 16.12.85
1 -> Receveur





Ville de Montataire

COMMUNE DE MONTATAIRE

15. JUIN 1985

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 18.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : FACTURATION des PRESTATIONS de SERVICE

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE dans le cadre du développement de l'informatisation des Services Municipaux, les crédits nécessaires à la mise en place de logiciels, pour la facturation des prestations de service ont été votés lors du Budget Primitif 1985,

- QUE l'informatisation des prestations de service permettra d'éviter la vente des tickets qui alourdit le fonctionnement des services et pose parfois certains problèmes aux familles pour se les procurer,

- QUE les usagers recevront chaque quinzaine à terme échu, une facture émise par le Service Informatique et dont le règlement s'effectuera directement auprès du Receveur Municipal,

- QUE suite à cette mise en service toutes les gestions de régies de recettes seront supprimées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE son accord de principe afin de mettre en place dès le mois de septembre les nouveaux programmes, ce pour permettre que le Service Informatique y travaille dès mainte-

.../...



1 -> Ottevaere
1 -> Soufflard
1 -> Lambert
1 -> Culturel
1 -> Wicart
1 -> Soc Scolaire
1 -> Compta
1 -> Receveur

le 19.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nant eu égard aux délais de mise en place,

DECIDE que la facturation s'effectuera par famille
dès Septembre 1985 pour les services :

- RESTAURANTS SCOLAIRES,
- CENTRE AERE MATERNEL et PRIMAIRE,
- GARDERIE MATERNELLE,
- ATELIERS CULTURELS,
- CRECHE.

Dès Septembre 1986 pour les services :

- COLONIE de VACANCES,
- CLASSES de NEIGE.

ADOpte à l'UNANIMITE.

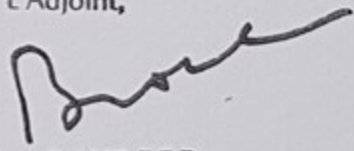
Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

Pour le Maire absent,

L'Adjoint,




M. BAMBIER.



Ville de
Montataire



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

e Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION DOSSIERS de DEMANDES de SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT,

- QU'à la suite des tempêtes survenues dans la 47ème semaine 1984, l'étanchéité de la terrasse a été fortement endommagée sur une superficie de 120 m²,

- QUE des travaux, par mesure conservatoire, ont été exécutés rapidement,

- QUE, malgré cela, l'isolant thermique ayant été détrempe, nous avons observé que l'humidité faisait son oeuvre et que la couverture continuait à se détériorer,

- QUE la couverture complète de l'étanchéité est donc nécessaire,

- QU'un dossier de demande de subvention faisait apparaître une estimation de :

* 311 280 Frs *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

.../...

1 -> Secz Techniques } le 28. 6. 85.
1 -> dossier technique }
1 -> Michel

VU le dossier présenté par les **Services Techniques**, faisant ressortir un montant total des travaux de :

*** 311 280 Frs ***

CONSIDERANT l'intérêt et l'urgence de ces travaux,

APPROUVE le dossier présenté,

SOLLICITE du **Conseil Général** une subvention au taux de **30 %** dans le cadre du chapitre "**Constructions Publiques**".

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bamnier
M. BAMBIER.



SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 24.06.85

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : FERMETURE de CLASSES

Sur la proposition de Monsieur ROSSE, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE l'Inspection Académique de l'Oise a fait connaître l'intention de procéder à la fermeture de classes primaires sur MONTATAIRE : P. LANGEVIN A, J. CURIE A et B, J. DECOUR A, J. JAURES et E. LEVEILLE.

Monsieur ROSSE au nom du Groupe Socialiste propose une déclaration dans laquelle il consent à ces fermetures au regard des effectifs des divers établissements scolaires.

1 -> Scolaire le
4.7.85

Monsieur DUBOS au nom du Groupe Communiste propose au Conseil Municipal la déclaration suivante :

"Aucune raison ne justifie la fermeture de 6 classes à MONTATAIRE.

Même pas la baisse des effectifs.

A la rigueur, il aurait été acceptable d'en fermer une pour les deux écoles J. CURIE et une pour les deux écoles du centre LEVEILLE et JAURES.

Encore que l'argument des classes à faible effectif ne tient pas. Il s'agit tout simplement pour le Ministère de l'Education Nationale de préparer un budget d'austérité.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, l'hypothèse de travail du ministre de l'Education Nationale porte sur une réduction de 3 % en francs courants des crédits. Si l'on tient compte de l'inflation, il faut s'attendre à une diminution de 10 % des crédits de l'Education Nationale, ce qui correspond en gros à la diminution de 12 000 emplois.

La chasse aux postes a donc commencé : ce sont 48 pour l'Oise cette année.

Il est vrai que les discours sur "le bon sens" et "la simplicité" des nouveaux programmes, ne coûtent rien. Par contre, le nombre de classes à plusieurs cours va augmenter.

Quant à la Z.E.P., pour aider les enfants en difficulté, ou le 2e Groupe Animation Psycho Pédagogie que Parents d'Elèves et Municipalité ont demandé, ils sont à ranger au musée des promesses non tenues.

Accepter la suppression de 6 postes d'enseignants dans notre ville au seul vu des effectifs est une attitude mécaniste qui ne tient aucun compte des enfants, de leurs problèmes, de leur milieu socio-culturel.

Cela signifie des chances gâchées, des expériences de lutte contre les échecs scolaires remises en cause.

Ces postes auraient pu être utilisés pour mettre en place de véritables structures pour aider tous les enfants, quelle que soit leur origine, leur culture, pour promouvoir autrement que par des discours l'école de la réussite.

C'est avec la même logique que l'on casse les usines, et que l'on supprime des emplois, que l'on laisse en place tous les mécanismes de ségrégation et d'inégalité qui gangrèment le système éducatif depuis tant d'années.

"Le bon sens" n'est donc pas de commencer par harmoniser les effectifs en supprimant des postes dans les villes et les quartiers populaires, mais au contraire, de dégager des moyens pour rénover l'école afin qu'elle s'attaque à l'échec, innove sur le plan des contenus et des méthodes pédagogiques, permette à tous de se former et de réussir.

De ce point de vue, il semble qu'il y ait convergence avec parents et enseignants, puisqu'ils ont décidé d'une journée d'action nationale le 29 Mai prochain pour l'amélioration de la rentrée.

En conséquence, je propose, au nom du Groupe Communiste que le Conseil Municipal n'accepte pas la suppression de ces six postes, mesure qui n'améliorera en rien les conditions d'enseignement de nos enfants, bien au contraire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT les deux propositions faites, tant par le Groupe Socialiste, que par le Groupe Communiste,

.../...

SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

- 1. JUIL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

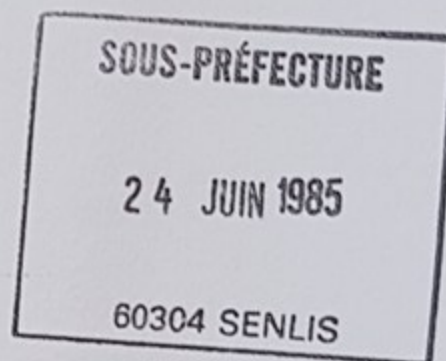
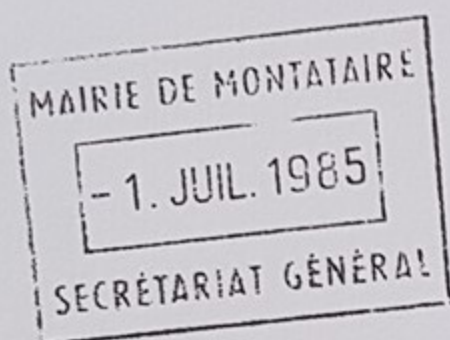
APPROUVE la déclaration faite par Monsieur DUBOS pour
le Groupe Communiste, par 22 voix POUR, 6 voix CONTRE et
4 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

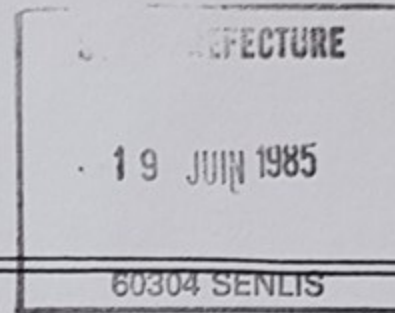


M. BAMBIER.





Ville de
Montataire



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etai^{ent} présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REFECTON de l'ECOLE Jean MACE - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE l'amélioration de l'école Jean MACE est envisagée depuis quelques années,

- QU'une étude a été effectuée par les Services Techniques se décomposant en deux tranches,

La première tranche comporte :

* L'aménagement de l'ancien logement de la Directrice, afin d'y installer une classe et une autre polyvalente,

La deuxième tranche comporte :

* La mise en place d'un Restaurant Scolaire.

Ces travaux se répartissent en plusieurs lots :

1° GROS OEUVRE	4° ELECTRICITE
2° CARRELAGE	5° FAUX PLAFONDS
3° PLOMBERIE SANITAIRE	6° MENUISERIE BOIS
7° MENUISERIE ALU	

1er → S.T. le 3.7.85 + 3 dossiers
1 → Marie-Hélène le 10.9.85

.../...

L'évaluation est fixée à :

*** 1 200 000,00 Frs T.T.C. ***

Ces travaux ont été subventionnés par le **Conseil Général**,

CONSIDERANT que le **Conseil Municipal** a donné son approbation pour la réalisation de ces travaux,

QUE les crédits sont inscrits au **Budget Primitif 1985**,

QU'une subvention du **Conseil Général** a été attribuée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique présenté,

DECIDE la mise en appel d'offres restreint avec un délai minimum pour la remise des candidatures,

AUTORISE Monsieur le **Maire** à signer les pièces du dossier,

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le **Maire**,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

19 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SALLE de la LIBERATION - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le Budget Primitif prévoit les crédits nécessaires à la réfection de la Salle de la Libération,

- QUE les travaux sont estimés à une valeur de :

* 925 000 Frs T.T.C. *,

- QUE le dossier dressé par les Services Techniques comporte principalement l'isolation de la Salle des Fêtes avec la Salle de Cinéma "Le Palace", ces travaux comprennent cinq lots :

- 1° MACONNERIE CARRELAGE
- 2° FAUX PLAFONDS (Isolation thermique et phonique)
- 3° SONORISATION
- 4° ELECTRICITE (Réfection totale de l'installation)
- 5° PEINTURE (Application d'un revêtement décoratif)

VU le dossier technique présenté par les Services Techniques,

.../...

1 -> S.T. le 3.7.85 + 3 dossiers

CONSIDERANT les inscriptions faites au Budget Primitif 1985,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique présenté,

DECIDE la mise en appel d'offres restreint avec un délai minimum
pour l'appel des candidatures,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier,

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

24 MAI 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENII
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.0

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 24.05.85

Extrait du ⁴⁷Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 17.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : "LE BRAY" - TRAVAUX V.R.D.

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QU'un appel d'offres ouvert a eu lieu pour les travaux de voirie et réseaux divers du lotissement "LE BRAY" concernant trois lots:

LOT n° 1 : TERRASSEMENT, VOIRIE, ASSAINISSEMENT,

LOT n° 2 : EAU POTABLE, PRIMAIRE et SECONDAIRE,

LOT n° 3 : GENIE CIVIL, TRANSFORMATEUR BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC.

- QU'en sa séance du 14 Octobre 1983 le Conseil Municipal a voté le programme des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la nécessité de régulariser le dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Conseiller Général,

M. BAMBIER.

1 -> Sces Techniques
le 17.7.85
+ dossiers techniques





Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
19 JUN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 1985 - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le Budget Primitif pour l'année 1985 prévoit un certain nombre de crédits pour divers travaux de voirie,

Le dossier présenté par les Services Techniques décompose ces travaux en plusieurs lots :

- Lot n° 1
Impasse Emile ZOLA
(Voirie, réseaux divers) MONTANT T.T.C..... 683 221,39 F.
- Lot n° 2
Impasse du GAZ
(Chaussée) MONTANT T.T.C..... 295 598,64 F.
- Rue Henri VIEILLARD
MONTANT T.T.C..... 643 416,86 F.
- Lot n° 3
Rue de GOURNAY
(Trottoirs) MONTANT T.T.C..... 428 252,74 F.
- Rue Marceau HORCHOLLE
(Chaussée) MONTANT T.T.C..... 110 526,90 F.

1 -> S.T. le 3.7.85 + 3 dossiers
2 -> S.T. le 2.9.85 (procès-verbaux d'appel d'offre...)

.../...



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
19 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 1985 - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le Budget Primitif pour l'année 1985 prévoit un certain nombre de crédits pour divers travaux de voirie,

Le dossier présenté par les Services Techniques décompose ces travaux en plusieurs lots :

- Lot n° 1
Impasse Emile ZOLA
(Voirie, réseaux divers) MONTANT T.T.C..... 683 221,39 F.
- Lot n° 2
Impasse du GAZ
(Chaussée) MONTANT T.T.C..... 295 598,64 F.
- Rue Henri VIEILLARD
MONTANT T.T.C..... 643 416,86 F.
- Lot n° 3
Rue de GOURNAY
(Trottoirs) MONTANT T.T.C..... 428 252,74 F.
- Rue Marceau HORCHOLLE
(Chaussée) MONTANT T.T.C..... 110 526,90 F.

1 -> S.T. le 3.7.85 + 3 dossiers
2 -> S.T. le 2.9.85 (procès-verbaux d'appel d'offres...)



Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1985
ETIENNE GENIE

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme BELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme DESCHAMPS, Mrs CAPET, DETRAUX, DE LA SALA, BROUESSE, WIOTTE, Mmes BENZONI, LESAGE, DOUBENNEC, Mr DAUZET, Mme GIRAudeau, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE, Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE, Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON, Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS, Mr LEVY représenté par Mr DAUZET, Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON, Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT, Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 1985 - APPEL D'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le Budget Primitif pour l'année 1985 prévoit un certain nombre de crédits pour divers travaux de voirie,

Le dossier présenté par les Services Techniques décompose ces travaux en plusieurs lots :

<u>Lot n° 1</u>	
Impasse Emile ZOLA	
(Voirie, réseaux divers) MONTANT T.T.C.....	683 221,39 F.
<u>Lot n° 2</u>	
Impasse du GAZ	
(Chaussée) MONTANT T.T.C.....	295 598,64 F.
Rue Henri VIELLARD	
MONTANT T.T.C.....	643 416,86 F.
<u>Lot n° 3</u>	
Rue de GOURNAY	
(Trottoirs) MONTANT T.T.C.....	428 252,74 F.
Rue Marcel HORSCHOLLE	
(Chaussée) MONTANT T.T.C.....	110 526,90 F.

1 -> S.T. le 3.7.85 + 3 devis
2 -> ST le 29.85 (proc. élaboré d'appel d'offre...)

mlm



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

19 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 3.07.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 1985 - APPEL d'OFFRES RESTREINT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le Budget Primitif pour l'année 1985 prévoit un certain nombre de crédits pour divers travaux de voirie,

Le dossier présenté par les Services Techniques décompose ces travaux en plusieurs lots :

<u>Lot n° 1</u> Impasse Emile ZOLA (Voirie, réseaux divers) MONTANT T.T.C.....	683 221,39 F.
<u>Lot n° 2</u> Impasse du GAZ (Chaussée) MONTANT T.T.C.....	295 598,64 F.
Rue Henri VIEILLARD MONTANT T.T.C.....	643 416,86 F.
<u>Lot n° 3</u> Rue de GOURNAY (Trottoirs) MONTANT T.T.C.....	428 252,74 F.
Rue Marceau HORCHOLLE (Chaussée) MONTANT T.T.C.....	110 526,90 F.

1 -> S.T. le 3.7.85 + 3 dossiers
2 -> S.T. le 29.85 (procès-verbaux d'appel d'offres...)

.../...

Rue André GINISTI
(Chaussée) MONTANT T.T.C..... 278 947,20 F.

Lot n° 4
Impasse Emile ZOLA
(B.T. - E.P.) MONTANT T.T.C..... 374 218,58 F.

L'estimation des travaux s'élève à :

* 2 815 000,00 Frs *

VU le dossier présenté par les **Services Techniques**,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique présenté,

SOLLICITE la mise en appel d'offres restreint avec un délai minimum
pour l'appel des candidatures,

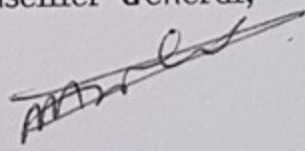
AUTORISE Monsieur le **Maire** à signer les pièces du dossier,

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIE.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

19 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,

Pour le Maire,

le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : QUARTIER LESIOUR - ACQUISITION RIGAUT

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal dans sa séance du 9 Novembre 1984 a sollicité la mise à l'enquête de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de rénovation du "QUARTIER LESIOUR",

- QUE suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur l'exécution du projet de rénovation, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Février 1985 s'est prononcé favorablement,

- QU'il convient de procéder à l'acquisition de la propriété de Monsieur RIGAUT Henri,

- QUE cet immeuble est situé au 6 Rue LESIOUR, cadastré section AL n° 399. L'estimation des Domaines fixe à :

* 434 000 Frs *

la valeur vénale de ce bien, toutes indemnités comprises,

- QUE nous avons reçu une promesse de vente de Monsieur RIGAUT Henri,

1 -> Office Notarial
1 -> Scc Foncier
1 -> De la Sala

le 28.6.85

.../...

1 -> Compta (pour mandatement) le 22.09.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'utilité du projet,
VU l'estimation des Domaines,
VU la promesse de vente de Monsieur RIGAUT Henri,
DECIDE l'acquisition de l'immeuble sis 6 Rue LESIOUR
au prix de :

* 434 000 Frs *

toutes indemnités comprises, fixé par le Service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985 au compte 908.2, article 2100 "ACQUISITIONS de BIENS IMMEUBLES".

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

Pour le Maire absent,
L'Adjoint,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIN 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : INFORMATION au CONSEIL MUNICIPAL sur l'OPERATION :
QUARTIER de la Rue LESIOUR

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE suite à la Déclaration d'Utilité Publique qui est opérationnelle, les Services des Domaines ont été mandatés pour réaliser les estimations des biens immeubles,

- QUE d'autre part, toutes les dispositions ont été prises par le DISTRICT URBAIN de l'AGGLOMERATION CREILLOISE afin que les travaux d'assainissement débutent dès le 1er Octobre 1985.

Etant entendu qu'à cette date toutes les acquisitions auront été réalisées et les démolitions effectuées suite à l'obtention des permis de démolir.

Il fait part au Conseil Municipal, qu'en ce qui concerne l'opération de rénovation, est étudié à l'heure actuelle, un projet visant à examiner les financements possibles sur ce genre d'opération,

- QU'une rencontre avec Monsieur le Président de l'Office H.L.M. de CREIL est prévu pour la fin du mois de Mai afin de régler les modalités de réalisation du projet.

1 -> Mr Ethève
1 -> Mr Chaux
1 -> Mr De la Sala
1 -> Mr BORDAIS
1 -> Mr Fournier

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire, Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : INFORMATION au CONSEIL MUNICIPAL sur l'OPERATION - LOTISSEMENT "LE BRAY"

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE les travaux de V.R.D. sont à l'état de finition,

Il fait part au Conseil Municipal des informations suivantes sur le lotissement :

Les premières ventes, tant à la Société FRANCE COTTAGE, qu'à l'Office Public des H.L.M. de la Région de CREIL et aux particuliers doivent avoir lieu fin Mai,

Les permis de construire concernant les lots libres doivent être délivrés vers mi Juin environ,

Il est à noter également que les 31 maisons de ville faisant partie du programme sont inscrites sur la programmation P.L.A. 1985, celles ci seront donc réalisées à la suite des collectifs locatifs.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 -> Mr Elhoue
1 -> Mr Claux
1 -> Mr Bordaï
1 -> Mr De la Sala
1 -> Sec. Foncier

le 28.6.85



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ARTICLE L 122-20 - COMPLEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'article L 122-20 du Code des Communes, complété suite à la loi du 7 Janvier 1983 relative aux transferts des compétences et la loi n° 85-97 du 25 Janvier 1985,

Sur l'exercice par la Commune du droit de préemption, et, la possibilité pour le Maire d'une commune d'être chargé par le Conseil Municipal d'ester en justice.

1 Sac Achats - le 22.11.85
Ser. Sac Achats le 6.12.85

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer à l'Administration Communale plus de rapidité d'exécution,

DELEGUE à Monsieur le Maire la totalité des actes de gestion courante définis aux 16 alinéas de l'article L 122-20 du Code des Communes.

ADOpte à l'UNANIMITE.

1 -> Maire
1 -> ST
1 -> Sec. Gen.
1 -> Compt. 30/11/85
1 -> S.P. le 20.06.85

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 13.06.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 21 MAI 1985 -

Publication le 25.06.85

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un Mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le quinze Mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. Mmes BENZONI. LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr SOUFFLARD représenté par Mr QUENON. Mme ARAGON représentée par Mme DESCHAMPS. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absents : Mme CLEMENT. Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des marchés et conventions qu'il a signé dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal du 24 Mars 1983 en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes :

1) Marché négocié en date du 17 Octobre 1984 avec l'entreprise LOISELEUR Jean, Paysagiste - 44 Rue Aristide BRIAND - 60870 VILLERS-SAINT-PAUL.

- Aménagement des abords de la Hall des Sports,
MONTANT du MARCHE..... 249 156,58 F. TTC

2) Marché négocié en date du 11 Décembre 1984 avec l'entreprise LA VILLEROISE - 12 Quai d'AMONT - 60100 CREIL.

- Travaux d'aménagement de la voirie Résidence HELENE,
MONTANT du MARCHE..... 199 997,55 F. TTC

1 -> il n'y a pas de 28 6 85
1 -> S.T.

3) Marché négocié en date du 13 Décembre 1984 avec la Sté Commerciale PARIS PROVINCE SOCOPOP - 28 Rue PASTEUR - 94800 VILLEJUIF.

.../...

- Fourniture mobilier Hôtel de Ville,
MONTANT du MARCHE..... 315 720,85 F. TTC

4) Marché négocié en date du 6 Mai 1985 avec la Sté
Commerciale PARIS PROVINCE SOCOPOP - 28 Rue PASTEUR
94800 VILLEJUIF.

- Fournitures scolaires pour année 1985/1986,
MONTANT du MARCHE..... 110 000,00 F. TTC

5) Bail commercial en date du 7 Mars 1985 avec Madame
REMOND - Magasin prêt à porter "CHARLEY'S" - 78 Rue
Jean JAURES - 60160 MONTATAIRE.

- Au loyer annuel d'un montant de... 16 000,00 F.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 Juin 1985

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un Juin mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le vingt six Juin.

COMPTE-RENDU

Le Maire,
Conseiller Général,
M. BAMBIER.

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, ROSSE, DUBOS, Mme DESCHAMPS, Mrs CAPET, DETRAUX, DE LA SALA, BROUESSE, Mme BENZONI, Mr SOUFFLARD, Mmes LESAGE, ARAGON, Mr DAUZET, Mme GIRAudeau, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, CHATELLAIN, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUI représentée par Mr BAMBIER, Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE, Mr LESAGI représenté par Mme LESAGE, Mr LEVY représenté par Mr DAUZET, Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS, Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX, Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT, Mme BOUENNEC, Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'UNANIMITE.

- I - COMPTE ADMINISTRATIF 1984 - AUTORISATIONS SPECIALES d'OUVERTURES de CREDITS
- II - ACQUISITIONS FONCIERES AMIABLES "QUARTIER LESIOUR" :
 - a) Acquisition d'une propriété à Mr DELAVIGNE Paul,
 - b) Acquisition d'une propriété à Mr ROUSSILLON Henri,
 - c) Acquisition d'une propriété à Mme PERCEVAL Irène.
- III - ACQUISITION d'IMMEUBLE : Mr QUENON André - 80 Rue Jean JAURES
- IV - ACQUISITION de TERRAINS USINOR - Rue de la LIBERATION
- V - NOUVEAUX TARIFS CRECHE
- VI - APPROBATION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS
- VII - ATTRIBUTION de SUBVENTION au FOYER SOCIO-EDUCATIF du COLLEGE Anatole FRANCE
- VIII - RETROCESSION TERRAIN S.N.C.F.
- IX - ENQUETE PUBLIQUE - PARC à FERRAILLE USINOR
- X - INFORMATIONS au CONSEIL MUNICIPAL :
 - 1) ASSAINISSEMENT Impasse du GAZ,
 - 2) TRAVAUX d'AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE,
 - 3) LOTISSEMENT "Le BRAY",
 - 4) SITES INFORMATIQUES dans les ECOLES.

A la demande de Mr CHAGNON, le Conseil Municipal accepte, à la suite de l'ordre du jour réglementaire, de suspendre la séance afin de donner la parole au personnel de la REGIE COMMUNALE d'ELECTRICITE présent.



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

25. JUIL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

SOUS-PREFECTURE

22 JUIL. 1985

60304 SENLIS

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

Réception en sous-Préfecture

le 22.07.85

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

Publication le 30.07.85

OBJET : AUTORISATIONS SPECIALES d'OUVERTURES de CREDITS - ANNEE 1984

Le Maire,

Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué



Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, PRESENTANT le Compte Administratif :

- Celui-ci précise que le document comptable présente dans certains chapitres des dépassements,

- QUE le Conseil Municipal est appelé à régulariser par des autorisations spéciales d'ouvertures de crédits,

Le montant total de ces autorisations spéciales s'élève à :

- Pour la section d'investissement à : 1.958.647,79 F.

- Pour la section de fonctionnement à : 1.096.111,78 F.

selon l'état ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE en régularisation les ouvertures spéciales de crédits pour l'exercice 1984,

ADOpte à la MAJORITE, 5 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,

L'Adjoint Délégué,



D. BROCHOT.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
08 JUIL. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 8.7.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 10.7.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : "QUARTIER LESIOUR" - ACQUISITION d'une PROPRIETE à Mme PERCEVAL Irène

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE poursuit les démarches auprès des propriétaires situés dans le périmètre de rénovation du "QUARTIER LESIOUR", (D.U.P. en date du 28 Février 1985),

- QUE des contacts ont été pris avec Mme PERCEVAL Irène en vue d'acquérir sa propriété, sise au 46 Rue VOLTAIRE à MONTATAIRE, cadastrée section AL n° 434 d'une contenance de 281 m²,

- QUE les Services des Domaines ont fixé la valeur de ce bien à :

* 240 000 F. *

prix principal, plus l'indemnité de emploi à :

* 29 000 F. *

soit un prix total de :

* 269 000 F. *

A->onc le 11/7/85

A->S. for. le 12/11/85

A-> Service comptabilité

le 21/8/85

A-> Compta le 25.09.85 (Par mandatement)

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- QUE Mme PERCEVAL Irène a signé une promesse de vente en date du 20 Juin 1985 aux conditions ci-dessus,

- D'autre part, Mme PERCEVAL accepte la cession d'immeubles non bâtis, cadastrés section AI n° 374 d'une contenance de 183 m² au lieu dit "Au-dessous la Rue Jules UHRY", AH 239 et 240 d'une contenance respective de 192 m² et 133 m² au lieu dit "Les Madeleines Ouest",

- QUE ces dites parcelles seront nécessaires dans le cadre de la rénovation du "QUARTIER LESIOUR",

- QU'une évaluation a fixé la valeur de ces terrains à :

* 80 000 F. toutes indemnités comprises *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

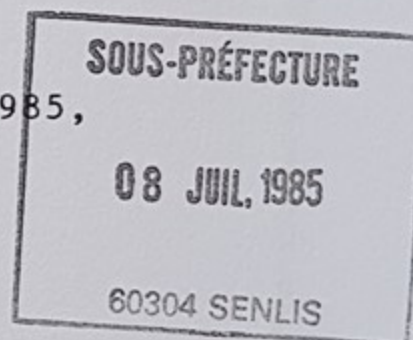
VU l'utilité du projet,

VU la D.U.P. en date du 28 Février 1985,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente,

VU les plans,



DECIDE l'acquisition de la propriété appartenant à Mme PERCEVAL Irène, sise au 46 Rue VOLTAIRE, cadastrée section AL n° 434, au prix fixé par le Service des Domaines :

* 269 000 F. toutes indemnités comprises *

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 374 d'une contenance de 183 au lieu dit "Au-dessous la Rue Jules UHRY", AH n° 239 et 240 d'une contenance respective de 192 m² et 133 m² au lieu dit "Les Madeleines Ouest", au prix fixé à :

* 80 000 F. toutes indemnités comprises *

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL,

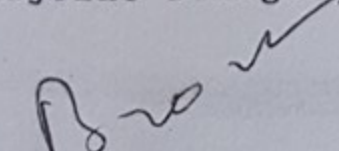
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, compte 908.0/2100.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,




D. BROCHOT



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

08 JUIL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 8.7.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 10.7.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : "QUARTIER LESIOUR" - ACQUISITION d'une PROPRIETE
Mr ROUSSILLON Henri

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE poursuit les démarches auprès des propriétaires situés dans le périmètre de rénovation du QUARTIER LESIOUR, (D.U.P. en date du 28 Février 1985),

- QUE des contacts ont été pris avec Mr ROUSSILLON Henri en vue d'acquérir sa propriété, sise au 33 Rue de la République à MONTATAIRE, cadastrée section AL n° 396 d'une contenance de 178 m²,

- QUE les Services des Domaines ont estimé la valeur de ce bien à :

* 84 000 F. *

prix principal, plus l'indemnité de emploi à :

* 12 600 F. *

soit un prix total de :

* 96 600 F. *

1 -> ONC le 11.7.85

1 -> Forcer le 12.7.85

1 -> Compta (Pour mandatement) le 27.09.85.../...

- QU'une promesse de vente a été signée en date du 20 Juin 1985,

- D'autre part, la Ville de MONTATAIRE est propriétaire d'un terrain cadastré section ZB n° 165 d'une superficie de 10 586 m², Mr ROUSSILLON Henri a sollicité l'acquisition de ce bien ; Mr le Maire a signé une promesse de vente de ce terrain au prix total de :

* 23 200 F. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU la D.U.P. en date du 28 Février 1985

VU l'estimation des Domaines

VU la promesse de vente,

VU les plans,

SOUS-PRÉFECTURE

08 JUIL, 1985

60304 SENLIS

DECIDE l'acquisition de la propriété de Mr ROUSSILLON Henri, cadastrée section AL n° 396, d'une contenance de 178 m², sise au 33 Rue de la République, pour un montant fixé par le Service des Domaines à :

* 96 600 F. toutes indemnités comprises *

DECIDE la cession du terrain cadastré section ZB n° 165 en nature de terre, d'une superficie de 10 586 m² au lieu dit "Sur le Moulin", au montant de :

* 23 200 F. *

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, compte 908.0/2100.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

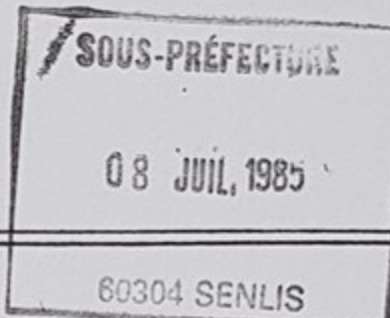


[Signature]
D. BROCHOT.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire



MAIRIE
PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 8.7.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 10.7.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : "QUARTIER LESIOUR" - ACQUISITION d'une PROPRIETE à Mr DELAVIGNE Paul

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE la Ville de MONTATAIRE poursuit les démarches auprès des propriétaires situés dans le périmètre de rénovation du "QUARTIER LESIOUR", (D.U.P. en date du 28 Février 1985)

- QUE des contacts ont été pris avec Mr DELAVIGNE Paul en vue d'acquérir sa propriété, sise au 3 Rue de la République à MONTATAIRE, cadastrée section AL n° 397 d'une contenance de 464 m²,

- QUE l'estimation du Service des Domaines fixe à :

* 465 000 F. toutes indemnités comprises *

le montant de cette acquisition,

- QUE Mr DELAVIGNE Paul a donné promesse de vente à la Ville de MONTATAIRE, en date du 14 Juin 1985, en vue de la cession de son immeuble, compte tenu qu'une partie de cette propriété est située dans le périmètre d'intervention,

La Ville de MONTATAIRE s'engage donc à maintenir en qualité de locataire Mr et Mme DELAVIGNE Paul jusqu'au jour du décès du dernier survivant,

1 -> OMC le 11.7.85

1 -> Fonctionnaire le 12.7.85

1 -> Compta (pour mandatement) le 27.09.85

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité du projet,
VU la D.U.P. en date du 28 Février 1985,
VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente,

VU les plans,

DECIDE l'acquisition de la propriété de Mr DELAVIGNE Paul, cadastrée section AL n° 397, d'une contenance de 464 m², sise au 3 Rue de la République, pour un montant fixé par le Service des Domaines à :

* 465 000 F. toutes indemnités comprises *

aux conditions fixées par la promesse de vente et, particulièrement au maintien dans les lieux jusqu'au jour du décès du survivant de Mr ou Mme DELAVIGNE Paul,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, compte 908.0/2100.

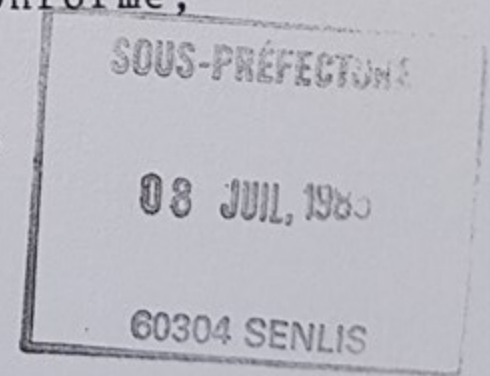
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



D. BROCHOT.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

19 JUIL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
25. JUN 1985 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

SECRETARIAT GENERAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 19 juillet 1985

- SEANCE du 26 JUIL 1985 -

Publication le 2 août 1985

Le Maire,

Pour le Maire,

le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'IMMEUBLE : Mr QUENON André - 80 Rue JEAN JAURES

Sur le rapport de Mr BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE dans le cadre de la rénovation de la Rue Jean JAURES, la Ville de MONTATAIRE s'est déjà rendue acquéreur de divers immeubles,

- QUE Mr QUENON André a sollicité la Ville de MONTATAIRE pour la cession à l'amiable de son immeuble commercial, sis au 80 Rue Jean JAURES,

- QUE les Domaines ont évalué la cession de celui-ci à :

* 360 000 F. toutes indemnités comprises *

- QUE l'acquisition de cet immeuble permettra donc de poursuivre les réserves foncières, en vue de la rénovation de ce quartier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU l'estimation des Domaines,

VU les plans,

Exemplé 5/8/85

à l'insu de STIC pour

la vente et

pour l'insu de l'office Notarial

DECIDE l'acquisition à l'amiable d'un immeuble, sis au 80 Rue Jean JAURES, cadastré section AL n° 657, d'une contenance de 178 m², appartenant à Mr QUENON André, au prix fixé par le Service des Domaines à :

* Valeur vénale de l'immeuble.....	250 000 F.
* Reprise du droit de bail du local commercial.....	110 000 F.
* Prix total.....	360 000 F.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, au compte 909.0/2100.

ADOpte à la MAJORITE, 4 VOIX CONTRE, 8 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]
D. BROCHOT.

SOUS-PREFECTURE

19 JUL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

25. JUL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL



MAIRIE DE MONTATAIRE
 18. JUIL. 1985
 SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

15 JUIL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE
 PL. AUGUSTE GENIE
 60160 MONTATAIRE
 Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 15 juillet 1985

- Publication le 27 août 1985

Le Maire,

Pour le Maire,
 Fonctionnaire Délégué



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS.
 Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes
 LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs
 PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT
 représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY
 représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr
 BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT.
 Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION de TERRAINS USINOR - Rue de la LIBERATION

Sur le rapport de Mr BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE la Société USINOR a déposé auprès des Services de la Mairie, des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour divers terrains lui appartenant, situés Avenue de la Libération,

- QUE l'ensemble de ces terrains, d'une superficie totale de 541 m², constitue une bande de terre le long de Départementale 123,

- QU'un projet prévoit l'aménagement des abords de Départementale 123,

- QUE l'acquisition de ces terrains permettra donc de procéder à un premier aménagement envisagé,

- QUE le montant global fixé par les D.I.A. s'élève à :

* 19 479,75 F. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU les D.I.A.,

.../...

1985.8.35

11.05.12

sur permis

en vertu de

VU les plans,

VU le montant global fixé par les D.I.A.,

DECIDE l'acquisition à la Société USINOR des terrains suivant l'état annexé, d'une superficie totale de 541 m², au montant global de :

* 19 479,75 F. *

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, au compte 909.0/2100.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]
D. BROCHOT.

SOUS-PRÉFECTURE

15 JUIL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

18. JUIL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

COPIE

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : NOUVEAUX TARIFS CRECHE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE les tarifs "Crèche" fixés par le Conseil Municipal du 21 Septembre 1984, peuvent être réévalués pour 1985, dans la limite réglementaire de 4 %,

- QU'une étude a été effectuée auprès des familles dont les enfants fréquentent la Crèche,

- Une proposition de quotients et de tarifs est proposé au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de réévaluer les tarifs de participation des familles à la "Crèche Traditionnelle Municipale", à compter du 1er Septembre 1985, comme suit :

	<u>1984/85</u>	<u>1985/86</u>
Moins de 1293 F.....	36,66	38,00
De 1294 à 1642 F.....	39,81	41,50
De 1643 à 1720 F.....	44,00	46,00
De 1721 à 1895 F.....	46,09	48,00
De 1896 à 1980 F.....	48,19	50,00
De 1981 à 2148 F.....	50,28	51,50

lex → S/Préf. le 11.7.85

.../...

De 2149 à 2310 F.....	52,38	53,00
De 2311 à 2650 F.....	56,57	59,00
De 2651 à 2700 F.....	58,66	61,00
De 2701 à 3286 F.....	60,76	63,00
+ de 3287 F.....	67,04	70,00

Majoration journalière pour famille extérieure.....	15,71	16,50
--	-------	-------

Déduction alimentaire par journée d'absence.....	15,71	16,00	it le la
---	-------	-------	----------------

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature of D. Brochot]

D. BROCHOT.

PS.
nes
irs

ERT
EY
MI
IOT.

ipal
dans

lles

posé

n des
mpter

385/86

38,00
41,50
46,00
48,00
50,00
51,50

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

19 JUIL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PREFECTURE

19 JUIL. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture

19 juillet 1985

Publication le 2 août 1985

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIL 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

VU le Code de l'Urbanisme, d'une part son article L 123-3 modifié par la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et d'autre part les articles R 123-2 à R 123-12 tels que modifiés par le décret n° 83-813 du 9 Septembre 1983,

VU le décret n° 83-851 du 23 Septembre 1983 relatif à l'entrée en vigueur des textes susvisés,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 Juin 1973 prescrivant l'établissement du PLAN d'OCCUPATION des SOLS de la Commune de MONTATAIRE,

VU la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 21 Décembre 1984 définissant les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat,

VU les avis des services consultés,

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Juin 1983 rendant public le PLAN d'OCCUPATION des SOLS de la Commune de MONTATAIRE

.../...

100 m. 2/5 m. l. c.
5.8.85 à l'ap. STIZ
pour affichage
et publication
de l'arrêté

VU l'arrêté du Maire en date du 13 Septembre 1984 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le PLAN d'OCCUPATION des SOLS de la Commune de MONTATAIRE,

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 1 au 30 Novembre 1984 et le rapport du Commissaire-Enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu le Maire, décide :

- Le PLAN d'OCCUPATION des SOLS de la Commune de MONTATAIRE est approuvé,
- Il est tenu à la disposition du public, à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Préfecture,
- Ce plan comporte un rapport de présentation, un règlement, des plans et des annexes.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant UN MOIS. Mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux désignés ci-après :

- COURRIER PICARD,
- PARISIEN LIBERE.

Cette délibération sera exécutoire après accomplishment des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par l'article L 123-3-2 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération sera adressée au Commissaire de la République.

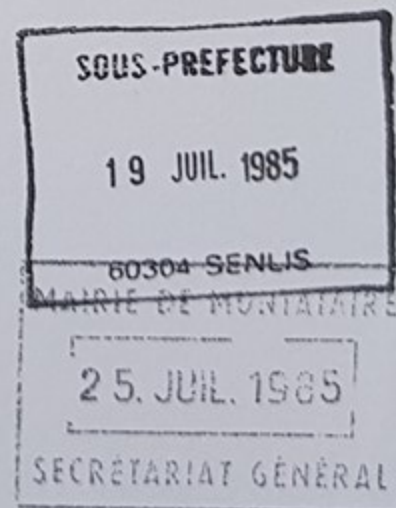
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



D. BROCHOT.





Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

18. JUIL. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

15 JUIL. 1985

60004 GENIE

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 15. 07. 85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 19. 07. 85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué,

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etai^{ent} présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.



[Signature]

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTION au FOYER SOCIO-EDUCATIF du COLLEGE ANATOLE FRANCE

Sur le rapport de Monsieur ROSSE, Maire Adjoint, EXPOSANT

- QUE dans le cadre d'un voyage linguistique, le Foyer Socio-Educatif du Collège Anatole FRANCE, sollicite la Ville de MONTATAIRE en vue d'obtenir une subvention,

En 1984, le Conseil Municipal avait attribué une subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de :

* 500 Frs *

au Foyer Socio-Educatif du Collège Anatole FRANCE de MONTATAIRE pour un voyage linguistique.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]
D. BROCHOT.

A → Comptabilité } le 19. 7. 85
A → Scolaire



Ville de
Montataire

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15 juillet 1985

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 3 août 1985

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absente : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE - PARC à FERRAILLE USINOR -

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QU'une enquête publique s'est déroulée du 1 Juin 1985 au 26 Juin 1985, en vue de l'exploitation d'un parc à ferraille par la Société USINOR sur le territoire de notre commune et dans l'enceinte de l'entreprise,

- LE CONSEIL MUNICIPAL est appelé à donner un avis sur cette enquête,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier d'enquête présenté,

DONNE un avis favorable à la Société USINOR pour la mise en place d'un parc à ferraille,

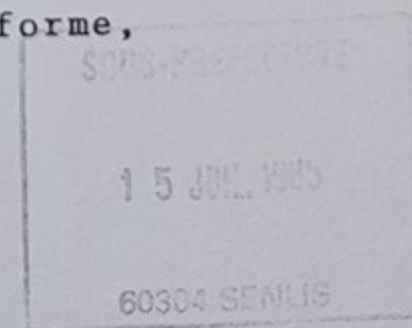
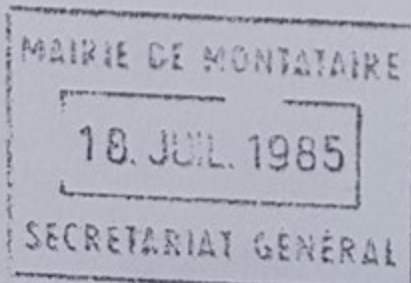
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



D. BROCHOT.

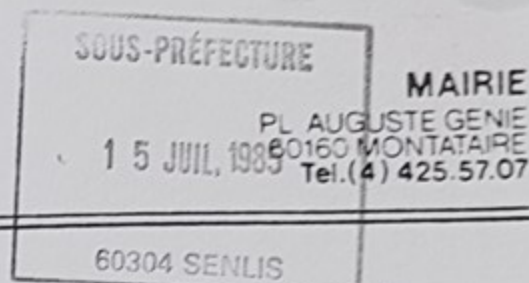
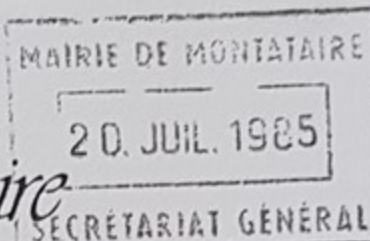


lex le 15/8/85 à l'adresse pour l'entreprise de la société USINOR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 15.07.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 26 JUIN 1985 -

Publication le 28.07.85 L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt six Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt et un Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. CHATELLAIN. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr BAMBIER. Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr LESAGE représenté par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mme CLEMENT représentée par Mme BORDAIS. Mr BOSINO représenté par Mr DETRAUX. Mr BIONNE représenté par Mr BROCHOT. Mme BOUBENNEC. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON.

Absents : Mr WIOTTE.

Mr Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INFORMATIONS au CONSEIL MUNICIPAL

1) ASSAINISSEMENT Impasse du GAZ

Monsieur DETRAUX informe le Conseil Municipal,

- QUE les travaux d'agrandissement de l'Impasse du GAZ sont prévus pour 1985,

- QUE préalablement à ces travaux, le District va procéder à la mise en place du raccordement de cette Impasse au réseau "eaux pluviales" de la Rue Henri VIEILLARD,

Le montant des travaux est fixé à :

* 81 500 F. H.T. *

Les travaux seront exécutés courant Juillet.

A → S.T. le 23.07.85

2) TRAVAUX d'AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE

Monsieur DETRAUX informe le Conseil Municipal,

- QUE les travaux d'aménagement de la Halte-Garderie située près de la Crèche, débiteront le 1er Septembre 1985 pour se terminer fin Novembre,

.../...

Le coût de ces travaux est fixé à :

* 400 000 Frs *

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 1985, au comp
904.61/2320.

SOUS-PRÉFECTURE

15 JUIL. 1985

60304 SENLIS

3) LOTISSEMENT "LE BRAY"

Monsieur DE LA SALA fait part au Conseil Municipal de l'avancement de réalisation du lotissement "Le Bray",

Vente des lots

1) Lots libres : 7 sont passés chez le notaire.

3 sont en passe de signer (fin Juin)

3 n'ont pas encore signé (1 ne donne pas suite, 2 attendent les prêts).

2) France Const.

Vendu le 23 Mai 1985.

Délivrance des Permis de Construire

1) Lots libres : Ils ont été obtenus, 2 ne le sont pas encore.

2) F.C. et O.P.I.H.L.M. ont été obtenus

Travaux de V.R.D.

Ils reprendront en Septembre pour la partie O.P.I.H.L.M.

4) SITES INFORMATIQUES dans les ECOLES

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de créer deux sites informatique sur les écoles de la Ville de MONTATAIRE,

UN à l'école Jacques DECOUR et,

UN à l'école Edmond LEVEILLE,

Ces sites peuvent servir également aux autres écoles, ainsi celui d'Edmond LEVEILLE pourra recevoir les classes de Jean JAURES et Paul LANGEVIN,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qu'il a transmis son accord au Rectorat,

Des travaux d'aménagement seront effectués en Juillet et Août, afin de renforcer la sécurité :

- des portes et des fenêtres,
- de l'installation électrique,

Monsieur le Maire pose le problème, qui restera en suspens, de la maintenance du matériel ainsi que de son assurance.

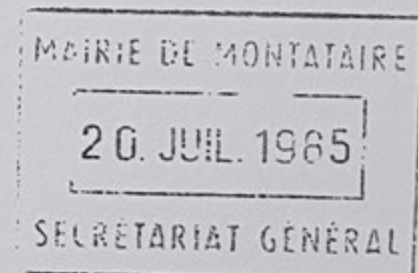
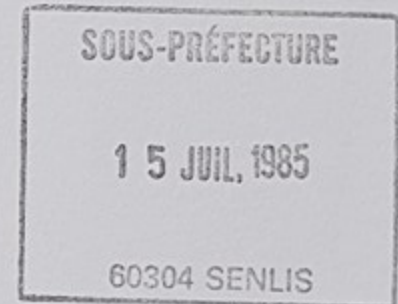
Pour extrait, certifié conforme,

Po/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Brochot".

D. BROCHOT.



4 Septembre 1985

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt huit Août mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le quatre Septembre.

Le Maire,
Conseiller Général,
M. BAMBIER.

- S E A N C E D U 0 4 S E P T E M B R E 1 9 8 5 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

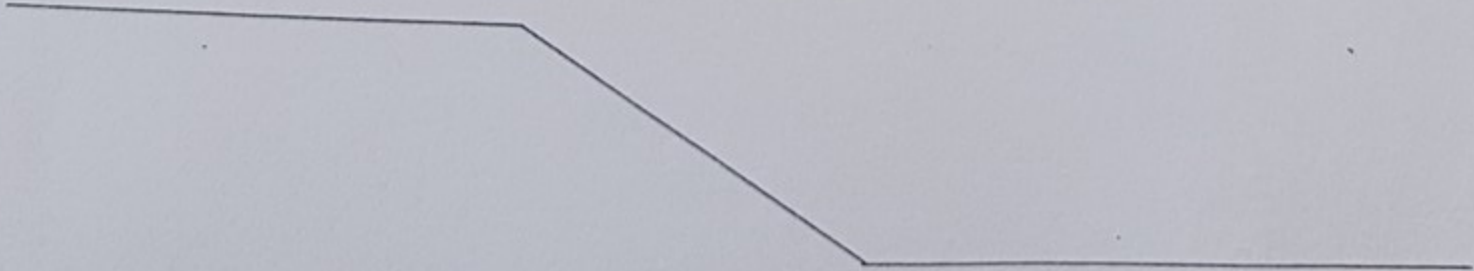
Étaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mr DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'UNANIMITE.

- I - DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR
- II - MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX
 - a) Crèche
 - b) Centre Aéré
 - c) Restaurants Scolaires
 - d) Opérations Funéraires
 - e) Garderie Périscolaire
 - f) Amendes Bibliothèques
 - g) Ateliers Municipaux
- A - DEMANDE DE DOTATIONS SUPPLEMENTAIRES
- III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR MATERIEL SITE INFORMATIQUE
- IV - ACQUISITION D'IMMEUBLE - IMPASSE LOUIS BLANC : MME CAPRON
- V - ACQUISITION D'IMMEUBLE - RUE JEAN JAURES : MR VASSEUR
- VI - TABLEAU DES EMPLOIS - COMPLEMENT
- VII - RAPPORT SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS - ARTICLE L 122-20 DU CODE DES COMMUNES
- VIII - VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFRIQUE DU SUD
- IX - APPEL D'OFFRES OUVERT - PLAINE DE JEUX : 2ème TRANCHE





Ville de Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 4.10.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 15.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE DOTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Sur le rapport de Monsieur DUBOS, Maire Adjoint, EXPOSÉ

- QUE la réglementation ministérielle s'appliquant aux prix des services publics locaux à caractère administratif fixe à 3 % l'augmentation des tarifs, et, à 6,7 % l'augmentation des tranches de revenus,

- QUE le vote du Budget Primitif 1985 a eu lieu sur une prévision de recettes basée sur le montant de l'inflation 1984, soit 6,7 %,

- QUE l'application stricte de la réglementation occasionne un déficit des recettes prévisionnelles,

1 -> Mr Brochot } le 17.10.85
1 -> Mr Dubos }

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la nécessité d'équilibre du budget,

DEMANDE à l'Etat une dotation complémentaire du manque à gagner sur les prestations familiales d'un montant de 3 % soit 35 000 F., afin de respecter les prévisions budgétaires de l'exercice 1985.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE
12.OCT.1985
SECRETARIAT GENERAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

06 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel (4) 425.57.01

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 6.9.85

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,
Ce Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPE représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEV représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/CRECHE

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 26 Juin 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,7 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 26 Juin 1985 concernant les tarifs de participation des familles à la "Crèche",

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs de participation "Crèche" à compter du 1er Octobre 1985,

2 -> S.P. le 11.9.85
1 -> Wicart le 6.9.85
1 -> Receveur le 6.9.85

.../...



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

06 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 6.9.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCEAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPEL représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAN représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/CENTRE AERE

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,7 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Centre Aéré",

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Centre Aéré" à compter du 9 Septembre 1985,

- 2 -> S.P. le 11.9.85
- 1 -> Centre Aéré le 6.9.85
- 1 -> Receveur le 6.9.85
- 1 -> Soc Scolaire le 10.9.85

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRIMAIRE	MATERNEL
Moins de 925 F.....	3,20 F.	4,20 F
De 926 à 1 389 F.....	4,30 F.	5,35 F
De 1 390 à 1 734 F.....	5,35 F.	6,50 F
De 1 735 à 2 194 F.....	6,50 F.	7,50 F
De 2 195 à 2 774 F.....	7,50 F.	8,65 F
De 2 775 à 3 350 F.....	8,65 F.	9,65 F
De 3 351 et plus.....	8,65 F.	9,65 F

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE

06 SEP. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60150 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 6.9.85

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORJAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.



Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/RESTAURANTS SCOLAIRES

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,8 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Restaurants Scolaires",

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Restaurants Scolaires" à compter du 9 Septembre 1985,

.../...

1 -> Mr Ottevaere } le 6.9.85

1 -> Receveur

1 -> Sec. Scolaire le 10.9.85

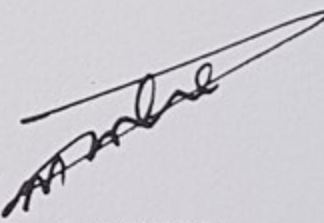
Moins de 925 F.....	4,30 F.
De 926 à 1 389 F.....	5,35 F.
De 1 390 à 1 734 F.....	6,45 F.
De 1 735 à 2 194 F.....	7,50 F.
De 2 195 à 2 774 F.....	8,65 F.
De 2 775 à 3 350 F.....	9,70 F.
De 3 351 et plus.....	10,80 F.
Enfant n'habitant pas la commune.....	12,95 F.
Tarif adulte.....	14,00 F.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

16 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 16.09.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 18.09.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLANI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/OPERATIONS FUNERAIRES

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation :

Par arrêté ministériel n° 85-24/A du 18 Mars 1985, et, plus particulièrement l'article 2, les prix et tarifs des services funéraires pourront être majorés de 3 % à compter du 1 Avril 1985 par rapport aux prix et tarifs licites au 31 Décembre 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Opérations Funéraires".

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Opérations Funéraires" à compter du 9 Septembre 1985,

2 -> SP le 11.9.85

1 -> Recevoir le 6.9.85

1 -> Lucette "

1 -> ST le 10.9.85

1 -> SP le 17.09.85 (Recevoir)

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Creusement de fosses

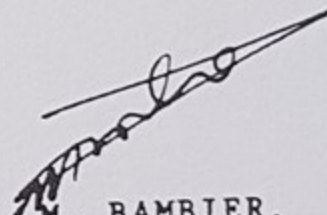
- Pour 1 personne.....	290,00 F.
- Pour 2 personnes.....	360,00 F.
- Pour 3 personnes.....	435,00 F.
- Enfant.....	145,00 F.
- Exhumation par personne.....	105,00 F.
- Caveau provisoire par entrée ou sortie.	61,00 F.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIEr.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

06 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 6.9.85

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPE représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEV. représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAN représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/GARDERIE PERISCOLAIRE

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,8 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Garderie Périscolaire",

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Garderie Périscolaire" à compter du 9 Septembre 1985,

.../...

1 -> Lambert } 6.9.85
1 -> Receveur }
1 -> Sec Scolaire le 10.9.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Moins de 925 F.....	6,45 F.
De 926 à 1 389 F.....	8,65 F.
De 1 390 à 1 734 F.....	8,65 F.
De 1 735 à 2 194 F.....	10,85 F.
De 2 195 à 2 774 F.....	10,85 F.
De 2 775 à 3 350 F.....	12,85 F.
De 3 351 et plus.....	12,85 F.

ADOPTE à l'UNANIMITÉ.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le
- Publication le

SOUS-PREFECTURE

06 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Le Maire,

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Publication le 6.9.85

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPE représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEV représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/AMENDES BIBLIOTHEQUES

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux conformément à la réglementation du 24 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,8 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Amendes Bibliothèques"

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Amende Bibliothèques" à compter du 9 Septembre 1985,

1 -> Capet
1 -> Receveur } le 6.9.85

.../...

- 1er rappel..... 1,95 F.
- 2ème rappel..... 3,80 F.
- 3ème rappel..... 5,80 F.
- Participation des extérieurs..... 35,60 F.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

06 SEP. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE

PL AUGUSTE GENIE
60304 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 6.9.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 6.9.85

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPE représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEV représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : REVISION des TARIFS MUNICIPAUX/ATELIERS MUNICIPAUX

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'évolution des divers tarifs municipaux, conformément à la réglementation du 2 Janvier 1985.

Par lettres du 8 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire Adjoint de la République nous demande de bien vouloir nous conformer à la réglementation à paraître.

Par arrêté du 12 Juillet 1985, Monsieur le Commissaire de la République fixe conformément à la réglementation, l'évolution des tarifs applicables en Septembre à 3 %, ainsi que celle des quotients familiaux à 6,7 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 21 Mai 1985 concernant les tarifs municipaux "Ateliers Municipaux",

FIXE selon le détail ci-dessous les tarifs "Atelier Municipaux" à compter du 9 Septembre 1985,

2, SP le 11.9.85

1 -> Kraniauf le 6.9.85

1 -> Receveur le 6.9.85

1 -> Sec Scolaire le 10.9.85

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Moins de 925 F.....	10,80 F.
De 926 à 1 389 F.....	21,60 F.
De 1 390 à 1 734 F.....	43,15 F.
De 1 735 à 2 194 F.....	64,70 F.
De 2 195 à 2 774 F.....	97,10 F.
De 2 775 à 3 350 F.....	140,30 F.
De 3 351 et plus.....	161,86 F.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

30 SEP 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

MAIRIE DE MONTATAIRE

14. OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

ratifié exécutoire par le Maire
compie tenu de la

réception en Sous-Préfecture

30.09.85

publication le 15.10.85

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Le Maire,

Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION D'IMMEUBLE - IMPASSE LOUIS BLANC - MADAME CAPRON

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'élargissement de la Sente LOUIS BLANC, et, sur l'acquisition des terrains nécessaires à ces travaux,

- QUE les consorts CAPRON propriétaires d'une parcelle de terrain avec construction sise au 14 Impasse LOUIS BLANC nous ont fait parvenir une promesse de vente en date du 13 Juillet 1985,

- QUE l'estimation du géomètre expert fixe à :

* 34 640 Frs TOUTES INDEMNITES COMPRISES *

la valeur de cet ensemble immobilier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU l'estimation du géomètre expert,

VU l'accord des consorts CAPRON,

1 See foncier le 8 10.85 (voir envoi ONC)

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'acquisition de l'ensemble immobilier sis au
14 Impasse Louis BLANC, cadastré section AY d'une contenance
de 872 m² pour une emprise de 85 m² au prix de :

* 34 640 Frs TOUTES INDEMNITES COMPRISES *

fixé par le géomètre expert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

La dépense sera imputée au compte 901.10/2100 Voirie
Acquisition de terrains.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Municipal,



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "M. BAMBIER". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

30 SEP 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 30.09.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 7.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLANI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR MATERIEL SITE INFORMATIQUE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Juin 1985, a été informé de la mise en place pour la rentrée scolaire 1985/1986 de deux sites informatiques -le premier à l'école Jacques DECOUR et le deuxième à l'école Edmond LEVEILLI

- QUE le matériel informatique est fourni par l'Etat, et qu'à ce titre une convention a été signée entre la Ville de MONTATAIRE et l'Etat,

- QUE l'Etat prévoit de fournir un certain nombre de mobilier de support pour les ordinateurs,

- QUE la Ville de MONTATAIRE peut bénéficier de matériel supplémentaire en fonction des crédits disponibles, qui seront affectés à chaque rectorat, compte tenu de l'importance des sites informatiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la nécessité de mobilier de supports complémentaires

SOLLICITE auprès de Monsieur le Recteur de l'Académie d'AMIENS la mise à disposition de supports supplémentaires en fonction des besoins créés pour la mise en place du matériel informatique.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire, Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 -> Scolaire le 9 10 85

1 -> S.T. le 9 10 85



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

27 SEP. 1985

60304 SENLIS

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture
le 27.09.85

Publication le 03.10.85

Le Maire,

✓ Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.



OBJET : MISE à JOUR du TABLEAU des EFFECTIFS du PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE le tableau des effectifs a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 14 Octobre 1983,

- QU'il y a lieu de compléter le tableau réglementaire des effectifs du personnel communal par sa mise à jour,

PROPOSE de régulariser :

1) La suppression des postes suivants

- * 2 auxiliaires de puériculture
- * 2 commis
- * 1 adjoint technique
- * 5 O.P. 1
- * 1 secrétaire général (indice brut 541 à 801)
- * 1 chef opérateur (emploi spécifique)
- * 1 chef de bureau

2) La création des postes suivants

- * 2 standardistes téléphoniques
- * 2 rédacteurs
- * 2 agents de bureau dactylographe
- * 1 dessinateur
- * 1 surveillant de travaux principal
- * 3 surveillants de travaux
- * 1 conducteur auto poids lourds
- * 1 secrétaire général indice brut 645 à 85

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE la régularisation des postes désignés ci-dessus,
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

19 SEP. 1985

60304 GENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

MAIRIE DE MONTATAIRE

21. SEP. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Compte rendu par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 19.09.85

Publication le 23.09.85

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLANI représentée par Mr BENKO.

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.



OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS
ARTICLE L 122-20 du CODE des COMMUNES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des opérations qu'il a signées dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal dans ses séances du 24 Mars 1983 et du 21 Mai 1985, en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes.

1) CONVENTION de frais et honoraires en date du 13 Juillet 1985 avec la S.A. BUREAU d'ETUDES et de RECHERCHES pour l'INDUSTRIE MODERNE "ROND POINT 93", 65 Rue du Général Galliéni - 93104 MONTREUIL SOUS BOIS, relative au contrôle technique, administratif financier et comptable de la REGIE MUNICIPALE d'ELECTRICITE.

MONTANT de la CONVENTION 97 252.00 F. TTC

2) MARCHE NEGOCIE n° 2 en date du 6 Juin 1985 avec la Sté Commerciale PARIS PROVINCE SOCOPAP, 28 Rue Pasteur - 94800 VILLEJUIF pour les fournitures scolaires de l'année 1985/1986.

MONTANT du MARCHE..... 140 000.00 F. TTC

Suite à l'appel d'offres restreint infructueux du 5 Juillet 1985 pour l'école Jean MACE, reconduction article 312 Bis du Code des Marchés Publics :

3) MARCHES NEGOCIES en date du 17 Juillet 1985 avec :

GROS OEUVRE/S.A. EUSTACHE, MONTANT..... 574 894.75 F. HT

MENUISERIE BOIS/DELAMARRE S.A..... 77 076.24 F. HT

MENUISERIE METAL/S.A. ACMM MARC..... 177 317.25 F. HT

ETANCHEITE/CREIL ETANCHEITE..... 6 816.96 F. HT

.../...

1 -> S.T. le 25.09.85
1 -> Scobais le 08.10.85
1 -> Scobais le 08.10.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOLS/SARL BATISOLS, MONTANT.....	90 664.00 F.	H7
CHAUFFAGE/SARL DESSAINT.....	39 964.10 F.	H7
PLOMBERIE/SARL DESSAINT.....	121 006.28 F.	H7
ELECTRICITE PINEL.....	134 553.04 F.	H7
PEINTURE VITRERIE/SOCAPE.....	125 253.79 F.	H7

4) MARCHE NEGOCIE en date du 20 Août 1985 avec la S.A. des TRAVAUX de PICARDIE, 14 Rue de l'Hôtel de Ville - 60190 ESTREES SAINT DENIS, pour travaux de gravillonnage dans diverses rues.

MONTANT du MARCHE..... 213 291.42 F. TTC

5) MARCHE d'ingénierie et d'architecture Ecole Jean MACE en date du 10 Juin 1985 avec le Cabinet ARTEC 20, 32 Avenue Karl MARX 93000 BOBIGNY.

MONTANT du MARCHE..... 124 082.00 F. H7

6) AVENANT N° 1 en complément au marché négocié établi le 6 Juillet 1984 avec la S.A.R.L. SAPRO, travaux peinture et vitrerie/Mairie de MONTATAIRE.

MONTANT de l'AVENANT..... 3 595.55 F. TTC

7) AVENANT N° 2 en complément au marché négocié établi le 6 Juillet 1984 avec la Sté EUSTACHE à SAUCOURT SUR ROGNON par DOULAINCOURT 52770, pour travaux complémentaires Mairie de MONTATAIRE/Etat Civil.

MONTANT du MARCHE..... 5 948.98 F. TTC

8) CONVENTION passée entre l'Etat et la Ville de MONTATAIRE le 2 Septembre 1985 pour l'installation des sites informatiques aux écoles Jacques DECOUR et Edmond LEVEILLE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

30 SEP. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en sous-Préfecture
le 20.09.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 7.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLANI représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFRIQUE DU SUD

Sur la déclaration de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE depuis plusieurs semaines, le nombre de morts, de blessés, victimes de la répression, grandit en Afrique du Sud,

- QU'aux revendications pour le respect de la dignité des noirs, qui sont la population réelle de ce pays, le gouvernement de PRETORIA répond par des mesures discriminatoires encore plus fortes, et n'hésite pas à tuer jusqu'à des enfants,

- QUE le régime d'Apartheid qui est la loi de l'Afrique du Sud a établi et officialisé la ségrégation raciale, reprenant les thèses du nazisme sur les races dites inférieures et supérieures,

- QUE la traduction dans la vie de ces théories est le rejet dans des ghettos de la population noire et l'exploitation sans nom des travailleurs africains, notamment des mineurs

- QUE depuis des décennies, des hommes, des femmes luttent dans ce pays pour faire reconnaître leurs justes droits, leur dignité,

- QUE depuis des décennies aussi des hommes sont emprisonnés, parce qu'ils ont su exprimer la volonté du peuple de l'Afrique du Sud,

- QUE parmi eux, Nelson MANDELA qui est en prison depuis 23 années et qui est devenu le double symbole de la lutte et des victimes de la répression,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- QUE dans notre ville où les traditions de lutte contre le racisme sous toutes ses formes sont très fortes et très anciennes, où le soutien aux luttes des peuples pour leur indépendance, l'action pour le progrès social et les libertés font partie de l'histoire de Montataire, nous sommes aujourd'hui dans une très grande majorité aux côtés de l'ANC, Association démocratique de ce pays qui représente massivement le mouvement progressiste de celui-ci,

- QUE déjà, de nombreuses personnes, des groupements, ont manifesté cette solidarité, par des envois de cartes, des signatures de pétitions demandant conformément aux recommandations expresses de l'ONU, l'application de sanctions économiques à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud,

- QUE d'autres ont apporté leur soutien à la lutte des mineurs en lutte de ce pays,

- QUE c'est à partir de ces motivations que je propose au Conseil Municipal de nommer Nelson MANDELA citoyen d'honneur de notre ville,

- QU'à travers cette décision symbolique certes, mais lourde de signification, nous affirmerons à la fois notre solidarité active au peuple d'Afrique du Sud et condamnerons un système politique qui méconnaît les droits les plus élémentaires des hommes à la liberté et la dignité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Nelson MANDELA, emprisonné depuis 23 ans dans les geôles d'Afrique du Sud, citoyen d'honneur de Montataire affirmant ainsi notre solidarité totale avec le peuple de ce pays, qui lutte contre le régime d'Apartheid,

Nous demandons la libération de Nelson MANDELA et celle de tous les emprisonnés, et nous nous prononçons pour de véritables sanctions économiques.

ADOpte A L'UNANIMITE, MOINS DEUX ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

30 SEP 1985

60001 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié conforme par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 30.09.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 4 Septembre 1985 -

Publication le 21.11.85

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cins, le quatre Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt huit Août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mr DAUZET. Mme GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs BOSINO. BIONNE. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme DELLOUE représentée par Mr DUBOS. Mr CAPET représenté par Mr BROCHOT. Mme BENZONI représentée par Mr ROSSE. Mr LEVY représenté par Mr DAUZET. Mr POZNIAK représenté par Mr CHAGNON. Mme BILLAND représentée par Mr BENKO.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PLAINE DE JEUX - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE le Budget Primitif 1985 prévoit la réalisation de la deuxième tranche de travaux pour la Plaine de Jeux :

* Aménagement et création d'espaces verts,

- QUE les travaux sont estimés à une valeur de :

* 1 092 093 Frs TTC *

- QUE le dossier dressé par les Services Techniques comporte un seul lot consistant en terrassements, en gazonnement et plantations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU le dossier présenté par les Services Techniques,

CONSIDERANT les inscriptions faites au Budget Primitif 1985,

APPROUVE le dossier technique présenté,

DECIDE la mise en appel d'offres ouvert avec un délai de remise des offres réduit à 15 jours en raison des impératifs dus aux travaux de plantation,

1 ex → Marie-Hélène le 25.11.85

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert et à signer les pièces du dossier.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Handwritten signature]

M. BAMBIER.

n

es
e-

if

lai
ra-

...

11 Octobre 1985

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois Octobre mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le onze Octobre.

Le Maire,
Conseiller Général,
M. BAMBIER.

- S E A N C E d u 1 1 O C T O B R E 1 9 8 5 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absente : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'UNANIMITE.

--:--:--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

- I
- II
- I - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985
 - II - BUDGET 1985 / DECISIONS MODIFICATIVES N° 1
 - III - EMPRUNT 1.000.000 Frs auprès de la CAISSE CENTRALE de CREDIT MUTUEL ARTOIS PICARDIE
 - IV - ATTRIBUTION de SUBVENTION à l'AMICALE des COMMERCANTS de MONTATAIRE
 - V - ATTRIBUTION de SUBVENTION à l'ASSOCIATION "PLATE FORM TENNIS"
 - VI - DEMANDE de SUBVENTION / VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 1986
 - VII - DEMANDE de SUBVENTION / AMELIORATION du CADRE de VIE
 - VIII - DEMANDE de SUBVENTION / SALLE de GYMNASTIQUE
 - IX - DEMANDE de SUBVENTION / COURT de TENNIS
 - X - DEMANDE de SUBVENTION / BATIMENTS SCOLAIRES
 - XI - AVENANT N° 1 / AMENAGEMENT de l'HOTEL de VILLE
 - XII - AVENANT N° 2 / LOTISSEMENT "LE BRAY"
 - XIII - AVENANT N° 2 au MARCHE d'INGENIERIE / HOTEL de VILLE - CONTRAT d'ARCHITECTE "ARTEC 20"
 - XIV - AVIS du CONSEIL MUNICIPAL sur l'ENQUETE PUBLIQUE pour la SOCIETE AKZO
 - XV - FERMETURE DE CLASSE à EDMOND LEVEILLE
 - XVI - CREATION de BOURSES SCOLAIRES
 - XVII - DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COMMUNE au CONSEIL d'ADMINISTRATION des ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX d'ENSEIGNEMENT
 - XVIII - MISE en PLACE du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
 - XIX - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L 122-20 du CODE des COMMUNES

--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

26. OCT. 1985

SOUS-PRÉFECTURE

22 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

60304 SENLIS
- SEANCE du 11 Octobre 1985

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les membres du Conseil Municipal ont reçu conjointement à leur convocation une proposition du Budget Supplémentaire dans les formes réglementaires,

- QUE ce document comprend deux parties :

A - LES RECETTES (se décomposant ainsi)

a) excédent de 1984 - repris au C.A. de 84 voté par le Conseil Municipal du 26 Juin 1985.....	3.314.818,30
b) recettes restant à recouvrer que le C.M. a fixé lors du vote du Compte Administratif le 26 Juin 1985.....	4.161.222,00
c) recettes nouvelles qui sont constituées principalement de subventions accordées par le Conseil Général pour divers travaux d'investissement, de compléments de dotation globale de fonctionnement.....	2.679.317,00
TOTAL de RECETTES.....	10.155.357,30

1 -> Michel
1 -> Compta
1 -> Recette
1 -> Financ
1 -> Brochet
1 -> Elève
1 -> S.T.

le 30.10.85

.../...

B - LES DEPENSES (constituées en 2 parties)

a) dépenses restant à réaliser de 84 reprises au C.A. de 84 voté le 26.6.85..	6.387.060,00
b) propositions nouvelles de dépenses qui sont constituées essentiellement de réajustement de dépenses non prévues ou complémentaires au B.P. 85.....	3.196.997,30
TOTAL des DEPENSES.....	9.584.057,30 =====

Nous avons un disponible de 571.300 Frs que le Bureau Municipal se propose d'inscrire en réserves foncières pour faire face aux diverses acquisitions foncières d'ici la fin de l'année, principalement en matière d'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité (4 VOIX CONTRE) le Budget Supplémentaire tel qu'il a été proposé, équilibré au montant de 10.155.357,30 Frs.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]
M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

22 OCT. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

26 OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
22 OCT. 1985
00304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
25. OCT. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 22. 10. 85

Publication le 28. 10. 85

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M. BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET 1985 / DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE lors de la préparation du Budget Supplémentaire 1985, les Services Municipaux nous ont fait part de certaines modifications à apporter au Budget Primitif 1985,

- QUE celles-ci constituent une décision modificative n° 1 à apporter aux crédits budgétaires. Elles consistent

1°) En des virements de chapitre sur un autre chapitre, à savoir :

De 901.10/2330 - VOIRIE - Travaux E. ZOLA...	285.500	
à 900.00/2320 - HOTEL de VILLE - Travaux		
Hôtel de Ville.....		151.500
à 900.90/23202 - AUTRES BATIMENTS - Travaux		
de gaz.....		94.000
à 900.90/23201 - AUTRES BATIMENTS - Salle		
de la Libération.....		40.000
De 901.10/23302 - VOIRIE - Travaux Rue H.		
VIEILLARD.....	15.000	
à 900.90/23201 - AUTRES BATIMENTS - Salle		
de la Libération.....		15.000
De 905.1/2150 - VEHICULES - Acquisition Mat.		
de transport.....	89.000	
à 903.1/2326 - ECOLES - Chauffage gaz		81.000
à 903.1/2321 - ECOLES - Travaux Ecole J.		
JAURES.....		4.000

1 -> Michel
1 -> Compta
1 -> Recette
1 -> ifinoux
1 -> Brochet
1 -> Chêne
1 -> S.T.

le 30 10 85

.../...

.../...

à 903.1/23226- ECOLES - Travaux Ecole J. MACE.....		4.000
De 932.22/609 - BATIMENTS SCOLAIRES - Autres fournitures.....	120.000	
à 903.1/23226 - ECOLES - Travaux Ecole J. MACE.....		120.000
De 932.22/633 - BATIMENTS SCOLAIRES - Acqui- sition petit matériel.....	350.000	
à 903.1/23226 - ECOLES - Travaux Ecole J. MACE.....		350.000
De 944.6/611 - CENTRE AERE - Rémunérations du personnel.....	170.000	
à 943.1/611 - ENSEIGNEMENT 1er DEGRE - Rémunérations personnel temporaire.....		93.000
à 943.1/618 - ENSEIGNEMENT 1er DEGRE - Charges sociales.....		60.000
à 945.29/618 - SERVICE CULTUREL MUNICIPAL - Charges sociales.....		4.000
à 934.21/618 - ADMINISTRATION Gle - Charges sociales.....		13.000

2°) Communication à titre d'information

Des versements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre ont été opérés aux comptes :

De 900.00/2140 - HOTEL de VILLE - Acquisition de matériel.....	86.350	
à 900.00/2320 - HOTEL de VILLE - Travaux Hôtel de Ville.....		86.350
De 901.10/23302 - VOIRIE - Travaux Rue H. VIEILLARD.....	25.000	
à 901.10/23301 - VOIRIE - Travaux Impasse du Gaz.....		25.000
De 901.10/23304 - VOIRIE - Travaux Rue M. HORCHOLLE.....	188.000	
à 901.10/23301 - VOIRIE - Travaux Impasse du Gaz.....		188.000
De 901.10/23305 - VOIRIE - Travaux Rue A. GINISTI.....	125.000	
à 901.10/23301 - VOIRIE - Travaux Impasse du Gaz.....		22.000
à 901.10/23306 - VOIRIE - Travaux revête- ment sols crêche.....		42.000
à 901.10/23308 - VOIRIE - Travaux potences lumineuses.....		10.000
à 901.10/23303 - VOIRIE - Travaux trottoirs GOURNAY.....		51.000
De 901.10/23307 - VOIRIE - Travaux Résidence HELENE.....	40.000	
à 901.10/23303 - VOIRIE - Travaux trottoirs GOURNAY.....		40.000

.../...

SOUS-PRÉFECTURE

22 OCT. 1985

60304 SENLIS

		.../...
De 901.10/23309 - VOIRIE - Programme gravil- lonnage.....	36.500	
à 901.10/23303 - VOIRIE - Travaux trottoirs GOURNAY.....		36.500
De 934.21/608 - ADMINISTRATION Gle - Fournitu- res bureau.....	20.000	
à 934.21/609 - ADMINISTRATION Gle - Autres fournitures.....		20.000
De 934.21/663 - ADMINISTRATION Gle - Documenta- tion Gle.....	5.000	
à 934.21/6630 - ADMINISTRATION Gle - Abonnem..		5.000
De 945.30/600 - CINEMA - Produits pharmaceu- tiques.....	7.000	
à 945.30/601 - CINEMA - Alimentation.....		7.000
De 951.42/600 - CRECHE - Alimentation.....	7.000	
à 951.42/609 - CRECHE - Autres fournitures....		7.000
De 951.42/6620 - CRECHE - Frais d'impression...	1.500	
à 951.42/633 - CRECHE - Acquisition matériel..		1.500
De 951.42/6314 - CRECHE - Entretien de matériel	2.000	
à 951.42/633 - CRECHE - Acquisition matériel..		2.000
Du chapitre 903 à 903.....	1.387.200	
De 903.51/23317 - Aménagement mini-terrains....		200.000
à 903.1/23224 - Travaux terrasses J. CURIE....	200.000	
De 903.1/23223 - Travaux stores ds les écoles..		3.500
à 903.1/23224 - Travaux terrasse J. CURIE.....	3.500	
De 903.51/23230 - Travaux étanchéité Salle des Sports.....		230.000
à 903.1/23224 - Travaux terrasses J. CURIE....	103.160	
à 903.1/23226 - Travaux Ecole J. MACE.....	126.840	
De 903.51/23315 - Travaux Plaine de Jeux.....		270.000
à 903.1/23226 - Travaux Ecole J. MACE.....	270.000	
De 903.92/2320 - Travaux V.R.D. Centre Aéré....		568.700
à 903.1/23226 - Travaux Ecole J. MACE.....	568.700	
De 903.64/23229 - Travaux Hall du Palace.....		100.000
à 903.1/23226 - Travaux Ecole J. MACE.....	100.000	
De 903.1/23317 - Travaux maçonnerie P. LANGEVIN		15.000
à 903.1/23226 - Travaux Ecole J. MACE.....	15.000	

SOUS-PRÉFECTURE

22 OCT. 1985

60304 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus.
ADOpte à la MAJORITE (4 VOIX CONTRE).

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire, Conseiller Général,



M. Bamnier
M. BAMBIER.



Ville de Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heure trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION à l'AMICALE des COMMERCANTS de MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE dans sa séance du 29 Mars 1985, le Conseil Municipal a délibéré sur l'attribution de subventions aux diverses associations de la Ville,

- QUE l'Amicale des Commerçants de MONTATAIRE ayant repris son activité, organise une "Dizaine Commerciale" appuyée par une animation commerciale de notre Ville,

- QUE l'activité de cette association permet d'envisager un développement commercial plus dynamique pour notre Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt du développement de cette association,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1985, compte 657-SUBVENTIONS,

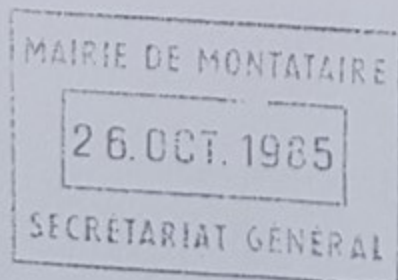
DECIDE l'attribution à l'Amicale des Commerçants de MONTATAIRE d'une subvention d'un montant de 4 000 Frs,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, compte 940.39/657.

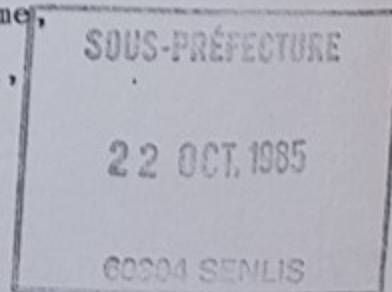
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire, Conseiller Général,



M. BAMBIER.



1 -> Association
1 -> Chef
1 -> Assoc / an

1 compte le 8/11/85

30/10/85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Montataire

Mairie
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

Etaients présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.



Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION à l'ASSOCIATION "PLATE FORM TENNIS"

Sur le rapport de Monsieur BROCHOT, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE dans sa séance du 29 Mars 1985, le Conseil Municipal a délibéré sur l'attribution de subventions aux diverses associations de la Ville,

- QUE parmi les équipements d'investissement prévus par le Conseil Municipal en 1985 a été réalisé un terrain pour la pratique du "Plate Form Tennis",

- QUE suite à la réalisation du terrain une association dénommée "Plate Form Tennis" s'est constituée,

LE CONSEIL Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt du développement d'une nouvelle association sportive,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1985, compte 657-SUBVENTIONS,

DECIDE l'attribution à l'association "Plate Form Tennis" d'une subvention d'un montant de 500 Frs,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, compte 940.39/657.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire, Conseiller Général,

Mairie de Montataire
26. OCT. 1985
SECRETARIAT GENERAL



[Signature]

M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE
22 OCT. 1985
60304 SENLIS

1 -> Association
1 -> Michel
1 -> Anne Marie
1 -> compte



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZOI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 1986

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les Services Techniques Municipaux ont élaboré le programme VOIRIE 1986,

- QUE le dossier comprend la réfection de voies et de trottoirs de diverses rues,

- QUE le montant des travaux est réparti ainsi :

VOIRIE et RESEAUX DIVERS

* Sente Louis BLANC.....	494.000
* Rue LESIOUR.....	1.303.000
* Rue H. RODIER.....	135.000
* Chemin de FLAGEOLLES.....	642.000
* Quai d'Aval, Rive Droite de l'Oise.....	392.200

L'ensemble pour un montant de
(T.T.C. valeur Octobre 1985)..... 2.966.200 F.
=====

1 -> ST le 30.10.85 + dossiers
1 -> Préf. (Com. Tél. du 22.11.85) le 22.11.85

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AMENAGEMENT TROTTOIRS, BORDURES et CANIVEAUX

* Rue LENINE.....	598.500
* Rue L. DONDEYNE.....	1.190.000
* Rue H. RODIER.....	125.000
* Rue R. DEDICOURT.....	691.500
* Rue C. DE FOOR.....	428.300
* Rue J. VALLES.....	871.500
* Rue E. POTTIER.....	633.500
* Rue E. VAILLANT.....	300.500
* Rue J. LABOURBE.....	128.000
* Rue P. DEGEYTER.....	243.000
* Allées du cimetière.....	392.500

L'ensemble pour un montant de
(T.T.C. valeur Octobre 1985)..... 5.602.300 F.

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

60304 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dossiers présentés par les Services Techniques Municipaux,

VU la nécessité de procéder à la réfection des diverses voies proposées,

APPROUVE le projet présenté fixant un montant de travaux de :

- 2.966.200 F. pour la réfection de chaussées
- 5.602.300 F. pour les aménagements de trottoirs et bordures

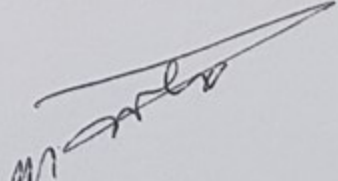
SOLLICITE du Département une subvention tant pour les travaux de chaussées que pour les travaux de trottoirs.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIE.



Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE
22 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE
26 OCT. 1985
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Artificiel exécutoire par le Maire
Copie tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - AVENANT N° 2

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

1) LOT N° 1 : Voirie, réseaux divers

- QUE suite aux conditions climatiques survenues au mois de Novembre 1984, les Services de l'Equipement ont présenté un dossier pour modification de la chaussée primaire,

- QUE sur présentation de ce dossier, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Février 1985 a décidé de modifier la constitution de la chaussée primaire,

- QUE suite à cette modification des structures de chaussées, des prestations nouvelles ont du être effectuées, et qu'il y a lieu de compléter le bordereau des prix,

- QUE le délai d'exécution des ouvrages est porté de quatre mois à douze mois,

2) LOT N° 2 : Eau potable

- QUE suite aux intempéries de Janvier et Février 1985, et au décalage en résultant du démarrage de la finition des travaux V.R.D. aux abords des collectifs et pavillons H.L.M., le délai d'exécution de deux mois, prévu au marché initial passe à douze mois,

.../...

DE MONTATAIRE
(OISE)
[Signature]

Mr DE LA SALA
Pour information

91
SOUS-PREFECTURE

MAIRIE

3) LOT N° 3 : GENIE CIVIL, Transformateur, Basse Tension, Eclairage Public

- QUE suite aux arrêtés de chantier nombreux dus aux intempéries et au décalage du démarrage de la finition des travaux, aux abords des collectifs et pavillons H.L.M., le délai d'exécution prévu de trois mois passe à douze mois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux,

APPROUVE l'avenant n° 2 -Modification du bordereau des prix et du délai d'exécution des ouvrages pour le lot n° 1 et la modification des délais d'exécution des ouvrages pour les lots nos 2 et 3-,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

SOUS-PREFECTURE

22 OCT. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

26 OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

er
on
ns
hé



Commune de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures
trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois
Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence
de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI
DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI
WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes
GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO
CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZOI
représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme
BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par
BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION : AMELIORATION CADRE de VIE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT
- QUE les Services Techniques ont élaboré le programme des tra-
vaux 1986 pour l'amélioration du cadre de vie,

- QUE ces travaux consistent en aménagement de diverses places
et carrefours et traversées de voies,

- QUE le montant des travaux est estimé à :

* 2 085 100 Frs T.T.C *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dossiers présentés par les Services Techniques Municipaux

VU la nécessité de procéder au renforcement de la sécurité et
à l'amélioration du cadre de vie des différents emplacements proposés,

ACCEPTE le projet présenté,

SOLLICITE du Département et de la Région une subvention au taux
le plus élevé, ainsi que sur le programme réservé aux amendes de police.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 -> ST le 28.10.85 + dossiers le 30.10.85

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 31.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZOI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT 1.000.000 Frs auprès de la CAISSE CENTRALE de CREDIT MUTUEL ARTOIS PICARDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE,

ARTICLE 1er : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE CENTRALE de CREDIT MUTUEL ARTOIS PICARDIE un emprunt d'un montant de 1.000.000 Frs (UN MILLION de FRANCS) sur une durée de 20 ans destiné à financer une acquisition foncière pour travaux d'équipement.

Cet emprunt portera intérêts au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat (12,30 %) et se remboursera en annuités constantes comprenant le capital et les intérêts.

ARTICLE 2 : Le présent prêt d'un montant de 1.000.000 Frs (UN MILLION de FRANCS) est inscrit au Budget Supplémentaire 1985 de la Commune au compte 927.0/1664.

ARTICLE 3 : La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4 : La Commune s'engage à prendre en charge tous les frais et droits pouvant résulter de l'emprunt, de ses intérêts et conséquences ainsi que la commission à 0,50 % du capital emprunté perçue et une seule fois lors du versement des fonds par la CAISSE CENTRALE de CREDIT MUTUEL ARTOIS PICARDIE.

ARTICLE 5 : Les fonds seront versés à la Commune par chèque barré et établi à l'ordre de Monsieur le Receveur Percepteur Municipal de MONTATAIRE.

.../...

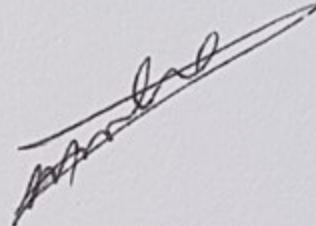
ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat type du CREDIT MUTUEL.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

30. OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la

- Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - SALLE de GYMNASTIQUE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE l'importance des associations sportives à MONTATAIRE d'une part, et, d'autre part l'importance du développement du sport à l'école, nécessitent des installations conséquentes,

- QUE l'ensemble des installations sportives municipales y compris celles installées dans les établissements scolaires sont utilisées au maximum de leur capacité,

- QUE le développement de l'activité gymnique sur MONTATAIRE - Clubs de gymnastique volontaire adulte féminin et masculin - nécessite une salle spécialisée,

- QUE les Services Techniques Municipaux ont présenté un projet de construction d'une salle spécialisée pour la gymnastique,

- QUE le montant des travaux est estimé à :

* 6 084 900 Frs T.T.C. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques,

VU la nécessité du projet,

SOLLICITE du Département une subvention au taux le plus élevé.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,

Conseiller Général,

1 -> S.T. le 20.10.85 + dossiers
1 -> Sec Sports le 30.10.85



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M. BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - COURT de TENNIS

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT:

- QUE le développement de la pratique du tennis a été très important,

- QUE les courts de tennis existants ne suffisent plus pour accueillir les 450 licenciés du Club,

- QUE les Services Techniques Municipaux ont présenté un projet de création d'un nouveau court de tennis - "QUICK" - similaire à celui réalisé en 1984,

- QUE le montant des travaux est estimé à :

* 250 000 Frs T.T.C. *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet présenté,

VU son utilité,

SOLLICITE du Département une subvention au taux le plus élevé.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 31.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



1 -> ST le 31.10.85
1 -> Sports le 31.10.85



Ville de Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

25 OCT. 1985

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,
Pour le Maire,
le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - BATIMENTS SCOLAIRES

- Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT
- QUE le programme de réfection des divers groupes scolaire entrepris depuis plusieurs années doit être poursuivi,
 - QUE ces travaux concernent tant la sauvegarde, la sécurité que l'amélioration du travail des enseignants ainsi que l'accueil de enfants,
 - QUE les Services Techniques Municipaux ont élaboré le programme des travaux Bâtiments Scolaires,
 - QUE le montant des travaux est ainsi réparti :

BATIMENTS SCOLAIRES

* Jean MACE - Remise en état (2ème tranche)...	1 271 392
* Groupe scolaire LANGEVIN Maternelle et Primaire (Grosses réparations huiseries, maçon lère tranche).....	238 208
* J. CURIE - Réfection installations élect....	155 852
* J. CURIE Maternelle - Carrelage des classes.	191 000
* Restaurant scolaire E. LEVEILLE (Réfection toiture).....	99 001

L'ensemble pour un montant de (T.T.C. valeur Octobre 1985)..... 1 955 993
=====

.../...

1 -> S.T le 30.10.85 + dossiers
1 -> Sec Scolaire le 30.10.85

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dossiers présentés par les Services Techniques Municipaux
VU la nécessité de procéder aux travaux,
APPROUVE le projet présenté fixant un montant de travaux d
* 1 995 993 Frs T.T.C. *
SOLLICITE du Département une subvention au taux le plus élevé.
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]
M. BAMBIER.

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

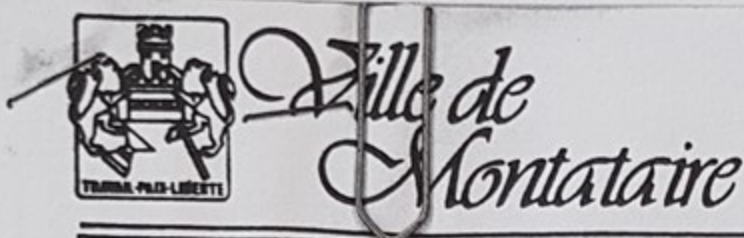
60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

26 OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT N° 1 - AMENAGEMENT de l'HOTEL de VILLE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint,
EXPOSANT :

- QUE les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville sont réalisés,

- QU'au marché initial signé le 6 Juillet 1984, certains travaux supplémentaires non prévus au marché ont été nécessaires, à savoir :

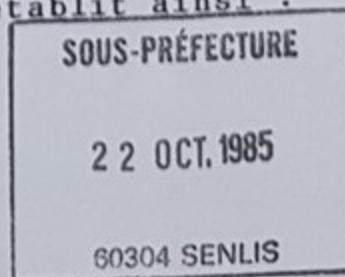
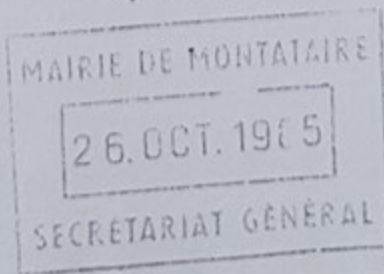
- 1°) Le remplacement de deux descentes d'eau pluviale dans la façade arrière,
- 2°) La réfection des pieds de chute (descente d'eau pluviale),
- 3°) La confection et la pose de deux appuis de fenêtres au 2ème étage.

- QUE ces travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise DESSAINT doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial sur un montant de :

* 8 116 Frs H.T. *

- QUE le marché s'établit ainsi :

1 -> ST le 30 10.85



.../...

INITIAL DESSAINT :

. Chauffage.....	74 889,20 F. HT
. Plomberie.....	57 760,04 F. HT
. Couverture.....	26 958,40 F. HT
TOTAL H.T.....	159 607,64 F. HT
AVENANT N° 1.....	8 116,00 F. HT
	167 723,64 F. HT
T.V.A. 18,60 %.....	31 196,60 F.
TOTAL T.T.C.....	198 920,24 F. TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU le devis présenté au montant de :

* 8 116 Frs H.T. *

CONSIDERANT l'importance des travaux sur le plan
de l'entretien du bâtiment et de l'écoulement des eaux,

ACCEPTE le devis présenté au montant de :

* 8 116 Frs H.T. *

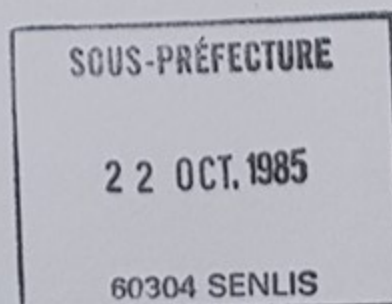
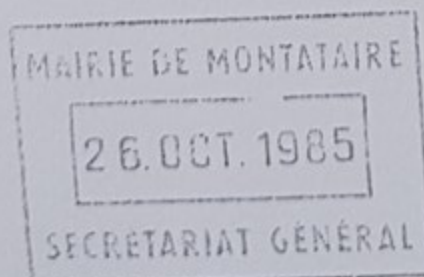
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.





Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

22 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MAIRIE DE MONTATAIRE

26 OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heure trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "LE BRAY" - AVENANT N° 2

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

1) LOT N° 1 : Voirie, réseaux divers

- QUE suite aux conditions climatiques survenues au mois de Novembre 1984, les Services de l'Equipement ont présenté un dossier pour modification de la chaussée primaire,

- QUE sur présentation de ce dossier, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Février 1985 a décidé de modifier la constitution de la chaussée primaire,

- QUE suite à cette modification des structures de chaussées, des prestations nouvelles ont du être effectuées, et qu'il y a lieu de compléter le bordereau des prix,

- QUE le délai d'exécution des ouvrages est porté de quatre mois à douze mois,

2) LOT N° 2 : Eau potable

- QUE suite aux intempéries de Janvier et Février 1985, et au décalage en résultant du démarrage de la finition des travaux V.R.D. aux abords des collectifs et pavillons H.L.M., le délai d'exécution de deux mois, prévu au marché initial passe à douze mois,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,

✓ Pour le Maire,

Fonctionnaire Délégué



1 -> ST
1 -> De la Sala } le 30.10.85

.../...

3) LOT N° 3 : GENIE CIVIL, Transformateur, Basse Tension, Eclairage Public

- QUE suite aux arrêtés de chantier nombreux dus aux intempéries et au décalage du démarrage de la finition des travaux, aux abords des collectifs et pavillons H.L.M., le délai d'exécution prévu de trois mois passe à douze mois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques Municipaux,

APPROUVE l'avenant n° 2 -Modification du bordereau des prix et du délai d'exécution des ouvrages pour le lot n° 1 et la modification des délais d'exécution des ouvrages pour les lots nos 2 et 3-,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

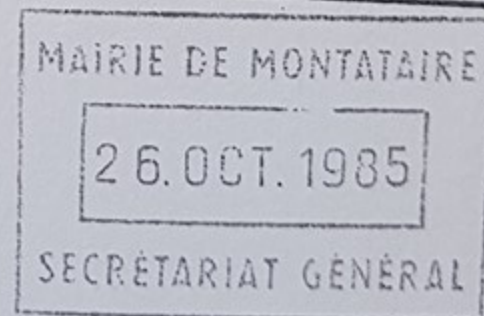
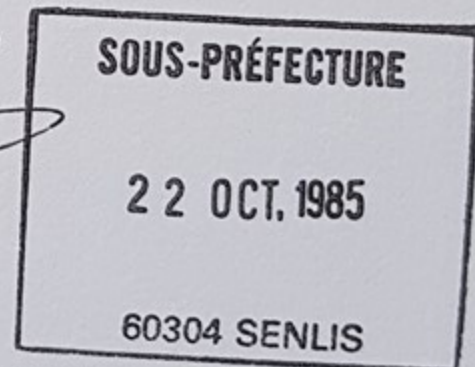
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.





Ville de Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

26 OCT. 1985

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,
Pour le Maire,
e Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heure trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M. BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX HOTEL de VILLE et MAIRIE-ANNEXE - CONTRAT d'ARCHITECTE "ARTEC 20" : AVENANT N° 2 au MARCHÉ d'INGENIERIE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans sa séance du 24 Février 1984 le Conseil Municipal a décidé de modifier les travaux d'aménagement de la Salle du Conseil Municipal, ainsi que la surélévation et le ravalement de la Mairie,

- QUE suite à la modification du montant initial du coût d'objectif, il y a lieu de réajuster le contrat passé avec le Maître d'Oeuvre "ARTEC 20",

	<u>INITIAL</u>	<u>DEFINITIF</u>
Coût d'objectif.....	2.917.612,88 F. H.T.	4.463.935,00 F. H.T.
Coût prévisionnel.....	2.667.865,22 F. H.T.	4.104.000,00 F. H.T.
Rémunération (main-d'oeuvre).....	249.747,66 F. H.T.	359.935,00 F. H.T.

1 -> ST. le 30.10.85 - QUE le taux de rémunération, pour les travaux proprement dits, est calculé sur la même base que le marché initial du 18.07.1983 soit 8,56 %, pour les travaux d'équipement le taux étant réduit de moitié s'élèvera à 4,28 %,

.../...

Mairie de Montataire
26 OCT. 1985
Secrétariat Général

Sous-Préfecture
25 OCT. 1985
60304 SENLIS

- QUE le marché s'établit ainsi :

Valeur base marché H.T.....	235.886,00 F.
Avenant n°1 H.T.....	13.861,66 F.
Avenant n°2 H.T.....	110.187,34 F.
TOTAL du MARCHE H.T.....	359.935,00 F. H.T.
T.V.A. 18,60 %.....	66.947,91 F.
TOTAL T.T.C.....	426.882,91 F. =====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 426.882,91 F. T.T.C. *

CONSIDERANT la nécessité des travaux supplémentaires sur le plan de l'amélioration du service rendu et des conditions de travail,

ACCEPTTE le devis présenté au montant de :

* 426.882,91 F. T.T.C. *

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

ADOPTTE à la MAJORITE, 4 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZOI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mm BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M. BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX HOTEL de VILLE et MAIRIE-ANNEXE - CONTRAT d'ARCHITECTE "ARTEC 20" : AVENANT N° 2 au MARCHE d'INGENIERIE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire Adjoint, EXPOSANT :

- QUE dans sa séance du 24 Février 1984 le Conseil Municipal a décidé de modifier les travaux d'aménagement de la Salle du Conseil Municipal, ainsi que la surélévation et le ravalement de la Mairie,

- QUE suite à la modification du montant initial du coût d'objectif, il y a lieu de réajuster le contrat passé avec le Maître d'Oeuvre "ARTEC 20",

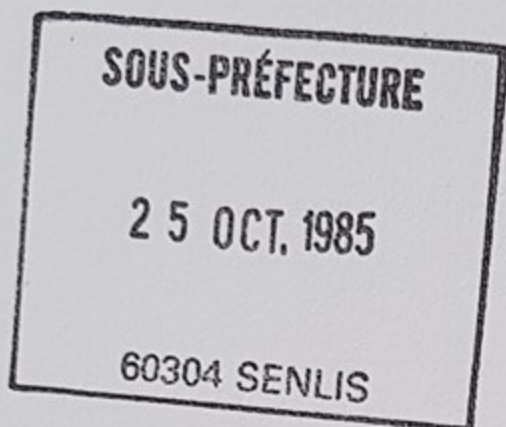
	<u>INITIAL</u>	<u>DEFINITIF</u>
Coût d'objectif.....	2.917.612,88 F. H.T.	4.463.935,00 F. H.T.
Coût prévisionnel.....	2.667.865,22 F. H.T.	4.104.000,00 F. H.T.
Rémunération (main-d'oeuvre).....	249.747,66 F. H.T.	359.935,00 F. H.T.

- QUE le taux de rémunération, pour les travaux proprement dits, est calculé sur la même base que le marché initial du 18.07.1983 soit 8,56 %, pour les travaux d'équipement le taux étant réduit de moitié s'élèvera à 4,28 %,

.../...

- QUE le marché s'établit ainsi :

Valeur base marché H.T.....	235.886,00 F.
Avenant n°1 H.T.....	13.861,66 F.
Avenant n°2 H.T.....	110.187,34 F.



TOTAL du MARCHE H.T.....	359.935,00 F. H.T.
T.V.A. 18,60 %.....	66.947,91 F.
TOTAL T.T.C.....	426.882,91 F. =====

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 426.882,91 F. T.T.C. *

CONSIDERANT la nécessité des travaux supplémentaires sur le plan de l'amélioration du service rendu et des conditions de travail,

ACCEPTTE le devis présenté au montant de :

* 426.882,91 F. T.T.C. *

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces intervenir.

ADOPTTE à la MAJORITE, 4 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

COPIE

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSS DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUËSS WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENK CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZO représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mm BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : FERMETURE de CLASSES - EDMOND LEVEILLE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QU'en sa séance du 21 Mai 1985, le Conseil Municipal s'est prononcé contre la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de fermeture de classes primaires dans divers groupes scolaires du 1er degré de la Ville de MONTATAIRE,

- QUE la fermeture d'une classe à l'école Edmond LEVEILLE avait fait l'objet d'une mesure de blocage dans le cadre de la préparation de la rentrée 1985/1986,

- QUE par lettre du 18 Septembre 1985, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe de sa proposition de fermeture définitive d'une classe à l'école Edmond LEVEILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la nécessité d'un enseignement renforcé sur les écoles de la ville,

S'OPPOSE à la fermeture d'une classe à l'école Edmond LEVEILLE.

ADOpte à la MAJORITE, 4 ABSTENTIONS, 8 VOIX CONTRE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

hex → SP le 24.10.85



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE

26 OCT. 1985

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSI DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSI WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par Mr BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CREATION de BOURSES SCOLAIRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE le Budget Primitif 1985 prévoit des crédits au chapitre de l'enseignement technique -943.5/607- pour les enfants préparant un C.A.P. ou un B.E.P.,

- QU'actuellement une quarantaine d'enfants sont inscrits en lère année de préparation de ces examens,

- QU'il y a lieu de tenir compte que la préparation d'un diplôme industriel nécessite un achat de matériel technique plus onéreux que celui nécessaire à la préparation d'examens de type administratif,

- QUE l'attribution d'une bourse scolaire aux enfants de lère année les aiderait à faire face à des achats de matériel technique dans le cadre de leurs études,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une bourse d'un montant de

- 500 Frs pour les enfants de lère année C.A.P.,
- 500 Frs pour les enfants de lère année B.E.P. industriel,
- 300 Frs pour les enfants de lère année B.E.P. administratif et autres.

DECIDE de retenir le principe d'attribution d'une bourse de 300 Frs à tous les jeunes suivant des études

1 -> Brochot

1 -> Secrétaire

Pc 30.10.85

.../...

et éprouvant des difficultés,

RETIENT que le principe d'attribution fera l'objet d'un examen particulier de la part de la Commission Scolaire et d'une décision cas par cas par le Bureau Municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIE.

SOUS-PRÉFECTURE
25 OCT. 1985
60304 SENLIS

Mairie de Montataire
26 OCT. 1985
Secrétariat Général



Ville de Montataire
Mairie de MONTATAIRE
25 OCT. 1985

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1985

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.01

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le treize Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROS DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUES WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BEN CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZ représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. M BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de REPRESENTANTS de la COMMUNE au CONSEIL d'ADMINISTRATION des ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX d'ENSEIGNEMENT

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la loi n°83663 du 22 Juillet 1983 modifiée portant répartition de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, et, du décret n°85924 du 30 Août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, le statut des collèges fixe une nouvelle composition des Conseils d'Administration,

- QUE deux représentants au Conseil d'Administration doivent être désignés par la commune-siège au sein de son assemblée délibérante - dont un siégeant à la Commission Permanente -,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°83663 du 22 Juillet 1983,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de MONTATAIRE aux Conseils d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement :

TITULAIRES

Collège A. FRANCE : Mr DUBOS -Commission Permanente-
Mme BOUBENNEC

Collège E. HERRIOT : Mr SOUFFLARD -Commission Permanente-
Mr PETERMANN

SUPPLEANTS

Monsieur BROCHOT
Madame LIBERT

Mme DESCHAMPS
Mr DAUZET

ADOpte à la MAJORITE, 4 ABSTENTIONS.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Maire, Conseiller Général,

A → S.P. le 30. 10. 85
par rectification



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT, 1985

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

MONTATAIRE
25 OCT 1985
EXTRAIT DU REGISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

60304 SENLIS
Extrait du Registre aux ~~Délibérations~~ du Conseil Municipal

SEANCE du 11 Octobre 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 25.10.85

Publication le 28.10.85

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trois Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSS. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUËSS. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZOI représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mm BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : MISE en PLACE du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE la loi n°8453 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et, plus particulièrement en ses articles 32 et 33, prévoit qu'un Comité Technique Paritaire (C.T.P.) soit mis en place dans les collectivités employant au moins cinquante salariés,

- QUE ce Comité Technique Paritaire a pour vocation d'être consulté pour avis sur tout ce qui concerne l'organisation, le fonctionnement et l'hygiène et sécurité du travail des personnels de la collectivité,

- QUE ce Comité comprend en nombre égal, des représentants de la collectivité désignés par le Maire, et, des représentants du personnel élus à la représentation proportionnelle,

- QUE l'élection des représentants du personnel est prévue le 21 Novembre 1985,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°8453 du 26 Janvier 1984,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DECIDE de fixer à 5 le nombre des représentants de la collectivité, et donc à 5 le nombre des représentants du personnel.

ADOpte à la MAJORITE, UNE VOIX CONTRE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 -> Personnel
1 -> Etreuve
1 -> Brally
1 -> Hiot
} le 30.10.85



Ville de Montataire

MONTATAIRE

26 OCT 1985

SOUS-PRÉFECTURE
22 OCT. 1985
60304 SENLIS

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 11 Octobre 1985 -

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 22.10.85

Publication le 28.10.85

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à dix huit heure
trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le troi
Octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidenc
de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire Délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE
DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE
WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes
GIRAUDEAU. CLEMENT. Mrs QUENON. PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. BENKO
CHAGNON.

Absents excusés : Mr CAPET représenté par Mr DUBOS. Mme BENZON
représentée par Mme LESAGE. Mr LEVY représenté par Mr PETERMANN. Mme
BORDAIS représentée par Mr DE LA SALA. Mr CHATELLAIN représenté par M
BAMBIER. Mr MARC représenté par Mr BENKO.

Absent : Mme BILLAND.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L 122-20 du
CODE des COMMUNES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des opérations
qu'il a signé dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le
Conseil Municipal dans ses séances du 24 Mars 1983 et du 21 Mai 1985,
en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes :

1) MARCHE NEGOCIE en date du 21 Juin 1985 avec la S.A.R.L. QUENEUTTE 60
20 Rue de la République - 60100 CREIL - pour l'acquisition de livres du
primaire et du secondaire, pour l'année scolaire 1985/1986.

MONTANT DU MARCHE..... 100.000,00 F. TTC

2) Démolitions Montataire - Société Picarde de Constructions - MARCHE
en date du 26 Septembre 1985.

MONTANT DU MARCHE..... 345.748,65 F. TTC

3) MARCHE NEGOCIE en date du 23 Septembre 1985 V.R.D. de l'Oise conjointe-
ment avec la Sevoise. Plaine de Jeux.

MONTANT DU MARCHE..... 734.527,75 F. TTC

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,

1 -> finaux

1 -> S.T.

1 -> Poisie-Helene

le 30 10 85



M. BAMBIER.

VILLE DE MONTATAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 1985
-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

- I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 1984 du RECEVEUR MUNICIPAL
- II - AUTORISATIONS SPECIALES DE CREDITS
- III - ATTRIBUTION SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS :
- Centre culturel
- Feeling dance
- LEP St Maximin.
- IV - COUPE DE FRANCE : DEMANDE D'EXEMPTION de la TAXE sur les SPECTACLES.
- V - REGIE DES TRANSPORTS
- VI - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
- VII - SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE :
- Modification au dossier de subvention
- VIII - - demande de subvention
- IX - ECOLE JEAN MACE - Avenant n° 1 - Entreprise SNED
Entreprise SOCAPE
- X - TRAVAUX DE VOIRIE
- Impasse Emile Zola - avenant n° 1
- rue M. Horcholle - A.Ginisti - lot n° 3
- XI - P.O.S. MODIFICATIONS
- XII - ACQUISITIONS QUARTIER LESIOUR
- MARTIN-DUBOIS (succession DUBRULLE)
- GILLIOCQ
- GAUDET
- XIII - ACQUISITIONS Consorts DE WEZE
- XIV - REPRISE DES VOIRIES DE LA CITE JULES GUESDE
- XV - DENOMINATIONS DE VOIES
- XVI - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE - CENTRE HOSPITALIER de CREIL
- XVII - PRINCIPE DE LA DONATION DE PRINS
- XVIII - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - Art.L.122 20 du CODE DES COMMUNES
- XIX - VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL pour la CONSTRUCTION d'une PISCINE



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 20.1.86

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

POUR LE MAIRE Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.

Le fonctionnaire délégué DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION du COMPTE de GESTION du RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1984 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1984 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1984, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1984 au 31 Décembre 1984, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Transmis le 20.1.86

- Acc. à Y. le Receveur.
à Michel Kozlowski

.../...

Mairie de Montataire
17. JAN. 1986
Secrétariat Général

Sous-Préfecture
- 9 JAN. 1986
60304 SENLIS

.../...

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 1984 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,


STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1984, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur **BAMBIER**, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs **BAMBIER**. **Mme DELLOUE**. Mrs **ROSSE**. **DUBOS**. **Mme DESCHAMPS**. Mrs **DETRAUX**. **DE LA SALA**. **LESAGE**. **BROUESSE**. **WIOTTE**. **Mme BENZONI**. Mr **SOUFFLARD**. **Mmes LESAGE**. **ARAGON**. Mr **DAUZET**. **Mmes GIRAUDEAU**. **CLEMENT**. Mr **QUENON**. **Mme BORDAIS**. Mrs **PETERMANN**. **BOSINO**. **BIONNE**. **POZNIAK**. **MARC**. **Mme BILLAND**. Mrs **BENKO**. **CHAGNON**.

Absents excusés : **Mme LIBERT** représentée par Mr **ROSSE**. Mr **CAPET** représenté par Mr **DETRAUX**. **Mme BOUBENNEC** représentée par **Mme DELLOUE**. Mr **LEVY** représenté par **Mme LESAGE**. Mr **BROCHOT**.

Absent : Mr **CHATELLAIN**.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET 1985 - décisions modificatives n°3 -

- QUE lors de la réalisation des travaux sur l'exercice 1985 les Services Municipaux nous ont fait part de certaines modifications à apporter aux documents budgétaires 1985,

- QUE celles-ci constituent une décision modificative n°3 à apporter aux crédits budgétaires. Elles consistent :

1°) Section de fonctionnement - En des virements de crédits d'un chapitre sur un autre chapitre, à savoir :

De 932.21/6344 - BATIMENTS DIVERS - Frais de chauffage.....	34 562,41
A 936.20/609 - VOIRIE ROUTIERE - Autres fournitures	7 825,96
à 936.20/630 - VOIRIE ROUTIERE - Loyer pour terrains	8 184,12
à 936.20/631 - VOIRIE ROUTIERE - Entretien et réparations à l'entreprise	4 361,57
à 936.20/633 - VOIRIE ROUTIERE - Acquisition petit matériel	14 190,76
De 932.22/630 - BATIMENTS SCOLAIRES - Loyer	22 151,21
à 936.20/633 - VOIRIE ROUTIERE - Acquisition petit matériel	22 151,21

Total section fonctionnement : 56 713,62

transmis le 23.1.86
L'esc. Michel K.
1 sc comptabilité

MAIRIE DE MONTATAIRE
22 JAN. 1986
SECRETARIAT GENERAL

SOUS-PRÉFECTURE
21 JAN. 1986
60304 SENLIS

Publication le 22 janvier 1986
Le Maire
21 janvier 1986



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET 1985 - décisions modificatives n°3 -

- QUE lors de la réalisation des travaux sur l'exercice 1985 les Services Municipaux nous ont fait part de certaines modifications à apporter aux documents budgétaires 1985,

- QUE celles-ci constituent une décision modificative n°3 à apporter aux crédits budgétaires. Elles consistent :

1°) Section de fonctionnement - En des virements de crédits d'un chapitre sur un autre chapitre, à savoir :

De 932.21/6344 - BATIMENTS DIVERS - Frais de chauffage.....	34 562,41
A 936.20/609 - VOIRIE ROUTIERE - Autres fournitures	7 825,96
à 936.20/630 - VOIRIE ROUTIERE - Loyer pour terrains	8 184,12
à 936.20/631 - VOIRIE ROUTIERE - Entretien et réparations à l'entreprise	4 361,57
à 936.20/633 - VOIRIE ROUTIERE - Acquisition petit matériel	14 190,76
De 932.22/630 - BATIMENTS SCOLAIRES - Loyer	22 151,21
à 936.20/633 - VOIRIE ROUTIERE - Acquisition petit matériel	22 151,21

Total section fonctionnement : 56 713,62

.../...

Adjoints 1986
Publication le 22 Janvier 1986
Le Maire
Mairie de Montataire
22 JAN. 1986
Secrétariat Général
Sous-Préfecture
21 JAN. 1986
60304 SENLIS

Remis le 23.1.86
par Michel K.
à la comptabilité

2°) Communication à titre d'information

Des versements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre ont été opérés aux comptes :

SECTION INVESTISSEMENT

De 900.00/2140 - HOTEL DE VILLE - Acquisition de matériel	15 500	
à 900.00/2320 - HOTEL DE VILLE - Travaux bâtiments Hotel de Ville		15 500
de 900.90/23202 - AUTRES BATIMENTS - Chauffage au gaz	9 364	
à 900.90/2147 - AUTRES BATIMENTS - Acquisition matériel		3 264
à 900.90/21470 - AUTRES BATIMENTS - Acquisition matériel		6 100
TOTAL chapitre 900		24 864
De 901.50/23310 - ESPACES VERTS - Travaux Impasse E. Zola	19 000	
à 901.10/23307 - TRAVAUX DE VOIRIE - Résidence Hélène		19 000
De 901.10/23301 - VOIRIE - Travaux de Voirie à 901.10/23302 - VOIRIE - Rue H. Vieillard...	330 882,23	330 882,23
De 901.10/233020 - VOIRIE - Travaux rue Henri Vieillard, trottoirs	350 000	
à 901.10/23302 - VOIRIE - rue H. Vieillard...		350 000
De 901.10/23304 - VOIRIE - Rue M. Horcholle.. à 901.10/23303 - VOIRIE - Travaux trottoirs rue de Gournay	112 000	112 000
de 901.10/23305 - VOIRIE - Travaux rue Ginisti	215 000	
à 901.10/23303 - VOIRIE - Travaux trottoirs rue de Gournay		215 000
De 901.10/23307 - VOIRIE - Travaux Résidence Hélène	25,00	
à 901.10/23306 - VOIRIE - Travaux revêtements sols crèche		25,00
De 901.50/2331 - ESPACES VERTS - Travaux de voirie	160 000	
à 901.50/23310 - ESPACES VERTS - Travaux impasse E. Zola		160 000
TOTAL Chapitre 901.....		1 186 907,23
De 903.51/2320 - SPORTS - Travaux de bâtiments à 903.51/23315 - SPORTS - travaux plaine de jeux	124 522,70	124 522,70
De 903.51/23315 - SPORTS - Travaux Plaine de jeux	17 000,35	

.../...

à 903.1/2322 - ECOLES - Travaux chaufferies gaz Ecoles		9 662,09
à 903.64/23229 - CINEMA - Hall Cinéma Palace		7 338,26
De 903.92/2320 - CENTRE AERE - Travaux de batiments	31 894,61	
à 903.92/2321 - CENTRE AERE - Travaux divers		31 691,10
à 903.92/2321 - CENTRE AERE - Travaux voirie et génie civil		203,51
De 903.1/23224 - ECOLES - Travaux terrasses J. Curie	34 900	
à 903.1/2321 - ECOLES - Ravalement ecole Jean Jaurès		387 09
à 903.1/2322 - ECOLES - Travaux chaufferies gaz		34 512,91
TOTAL Chapitre 903.....		208 317,66
De 908.0/132 - URBANISME - Frais d'émission	6 200	
à 908.2/210 - URBANISME - Acquisition de terrains		6 200
TOTAL Chapitre 908		6 200
De 923.2/329 - MAGASIN S.T.M - autres denrées et fournitures	437,56	
à 923.2/325 - Magasin STM - Produits entretien ménager		437,56
TOTAL Chapitre 923		437,56
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT : 1 426 726,45		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virements de crédits interne d'un chapitre sur un même chapitre

De 932.21/6344 - Batiments divers - frais de chauffage	225 437,59	
à 932.21/604 - BATIMENTS DIVERS - Combustibles		5 124,17
à 932.21/630 - BATIMENTS DIVERS - loyers et charges locatives		35 000,00
à 932.21/6340 - BATIMENTS DIVERS - Electricité		19 628,03
à 932.21/6342 - BATIMENTS DIVERS - gaz		4 829,50
à 932.21/6312 - BATIMENTS DIVERS - Entretien batiments		40 000,00
à 932.21/6314 - BATIMENTS DIVERS- entretien matériel et outillage.....		30 000,00
à 932.22/633 - BATIMENTS SCOLAIRES - Acquisition petit matériel		60 000,00
		.../..

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

à 932.23/609 - BATIMENTS SPORTIFS - autres fournitures.....		26 749,55
à 932.23/633 - BATIMENTS SPORTIFS - Acquisition petit matériel		4 106,34
De 932.22/6344 - Batiments scolaires - Frais de chauffage	300 000	
à 932.21.633 - BATIMENTS DIVERS - Acquisition petit matériel		300 000
De 932.5/6030 - VEHICULES	28 000	
à 932.5/6034 - VEHICULES - Huiles et graisses		28 000
TOTAL chapitre 932		553 437,59

De 936.0/609 - PARCS et JARDINS - Autres fournitures		
	50 000	
à 936.20/606 - VOIRIE ROUTIERE - Fourniture de voirie		34 208,69
à 936.20/609 - VOIRIE ROUTIERE - Autres fournitures		15 791,31
TOTAL Chapitre 936		50 000,00

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT : 603 437,59

SECTION INVESTISSEMENT

En des virements de crédits d'un chapitre sur un autre chapitre, à savoir :

De 903.51/2320 - Sports, travaux de batiments		120 000
à 908.0/2330 - Urbanisme - travaux de génie civil		120 000

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : 120 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus.
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire
Conseiller Général



M. BAMBIER.



Ville de Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel.(4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.1986.

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 20.1.86

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Elu
Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION à l'ASSOCIATION "FEELING DANCE"

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE dans sa séance du 29 Mars 1985 le Conseil Municipal a délibéré sur l'attribution des subventions aux diverses associations de la Ville,
- QU'une nouvelle association s'est créée depuis cette date, "FEELING DANCE" ayant pour but de promouvoir les danses modernes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt du développement d'une nouvelle association culturelle,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1985, compte 657, SUBVENTIONS

DECIDE l'attribution à l'association "FEELING DANCE" d'une subvention d'un montant de :

* 500 Frs *

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985, au compte 940.39/657.

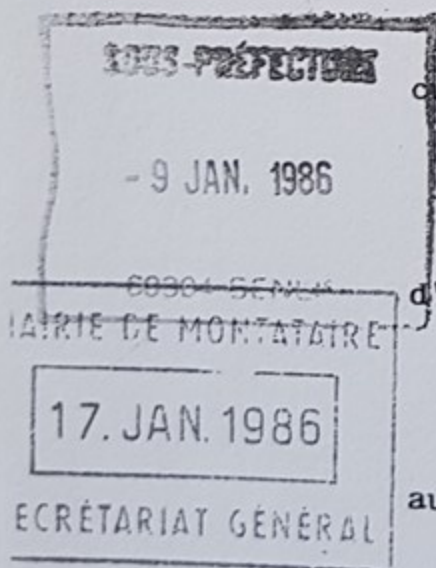
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.



transmis le 20.1.86

- 2 enc. Culturel dont 1 enc. association
- 1 enc. compte
- 1 enc. fiscal



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 9.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 14.1.86 L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

J. J. J.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'une REGIE de TRANSPORTS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE suite à la loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 Décembre 1982 et à la loi du 22 Juillet 1983 relative à la Répartition des Compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, l'ensemble des transports en commun est considéré comme Transports Publics - qu'il s'agisse de transports de voyageurs ou de transports scolaires-

- QUE ces lois ont pour effet d'imposer aux collectivités publiques les mêmes règles pour l'exploitation des autocars que celles qui régissent les entreprises privées,

- QUE de ce fait les conditions élémentaires du droit des collectivités à exploiter un service public de transports de voyageurs, nécessitent la création d'une régie de transports, et l'établissement d'un budget annexe à celui de la commune retraçant les comptes relatifs au Service de Transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les lois des 30 Décembre 1982 et 22 Juillet 1983,

VU l'utilité publique des transports organisés sur la commune,

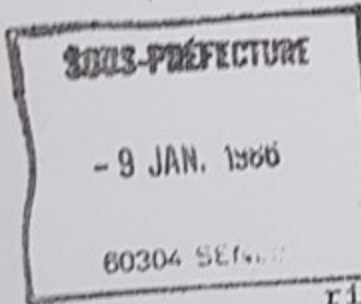
transmis le 14.1.86.

Mr H. Le Neveau

Mr H. Kozlovski

Mr Y. Boudin, A. Lehoucq

lex -> Recevoir le 11.06.87
joint à la del. régisseur... du 12.05.87 .../...



MAIRIE DE MONTATAIRE

14. JAN. 1986

SECRETARIAT GÉNÉRAL

.../...

DECIDE la création d'une régie de transports, et, l'établissement d'un budget annexe à celui de la commune, correspondant aux activités de transport concernées.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.86.

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 20.1.86.

Le Maire,

POUR LE MAIRE
Le fonctionnaire délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION au TABLEAU des EFFECTIFS du PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 25 Mai 1984, le Conseil Municipal avait décidé la mise en place d'un chargé de mission auprès du Secrétariat Général,

- QUE ce poste avait été pourvu par le détachement d'un rédacteur, dans le cadre de la restructuration du Secrétariat Général et en vue de mettre en place un Attaché 2ème classe,

- QUE l'agent détaché vient d'être déclaré admis au concours inter-régional d'Attaché Communal,

- QUE cette admission permet d'envisager sa nomination sur le poste d'Attaché,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'Attaché 2ème classe, et la suppression d'un poste de rédacteur.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

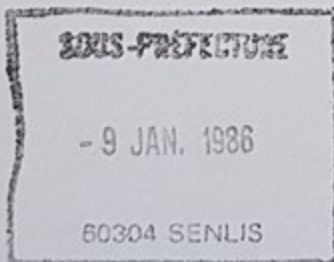
Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

transmis le 20.1.86

- le personnel





Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 15.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 15.1.86

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
M. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE - MODIFICATION
AU DOSSIER DE SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire-adjoint, EXPOSANT

QUE dans sa séance du 11 octobre 1985, le CONSEIL MUNICIPAL a approuvé le dossier concernant la construction d'une salle spécialisée de gymnastique et demandé la subvention correspondante à M. le Président du Conseil Général,

QUE Monsieur le Directeur Départemental du Ministère "Jeunesse, Sports et Temps libre" au vu du dossier déposé a signifié à nos services que la subvention pouvant être escomptée du Département serait de l'ordre de 440 000 frs pour un montant total de dépenses de l'ordre de :

* 6 084 900 frs *

QU'en effet l'étroitesse de la zone d'évolution ne permettait d'effectuer que l'entraînement et des compétitions interclubs,

QUE dans le cas où la salle serait légèrement agrandie il serait possible d'obtenir une subvention de 900 000 frs sur les crédits "Gros équipements Sportifs du Département",

QUE l'architecte a donc établi un nouveau dossier prenant en compte ces éléments et ayant pour effet une superficie de la salle supérieure de 24 m² au premier projet,

QUE l'estimation de la nouvelle salle est de 6 615 390 frs.

.../...

SOUS-PREFECTURE

15 JAN. 1986

60304 SENLIS

transmis le
15.1.85

Y Borda S technique

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

QUE la part du financement revenant à la Ville est la suivante :

- Estimation nouvelle salle 6 615 390 frs
- Subvention pouvant être escomptée
du Département 440 000 frs

- Part de la ville :
 - ler dossier (salle 840 m²)..... 5 644 900 frs
 - Salle modifiée (nouveau
dossier)..... 5 715 390 frs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU le dossier présenté,

VU la faible différence de coût entre les deux projets présentés,

VU l'estimatif du projet au montant de : 6 615 390 F.TTC

APPROUVE le projet de construction d'une salle spécialisée de gymnastique,

SOLLICITE du Département la subvention au taux le plus élevé sur les crédits "Gros Equipements Sportifs", en ce qui concerne la construction de la salle, et, sur les crédits "Aide à l'Equipement Sportif" pour l'acquisition du matériel à mettre en place

ADOpte A L'UNANIMITE, moins 2 ABSTENTIONS.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER.

e



Ville de
Montataire

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 15.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 16.1.86

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Etai~~ent~~ présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
Mme BOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE - DEMANDE DE
SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire adjoint, EXPOSANT :

QUE dans sa séance du 11 octobre 1985, le CONSEIL MUNICIPAL, a approuvé le dossier concernant la construction d'une salle spécialisée de gymnastique,

QU'un nouveau projet a été présenté par les services techniques de la ville,

QUE suivant ce projet l'estimation des travaux de construction s'élève à 6 615 390 frs.

QU'au regard des nouvelles dimensions cette salle pourrait avoir une vocation régionale pour le Sud de la Picardie, tant pour des stages, que des compétitions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'utilité du projet,

VU le dossier présenté,

VU l'estimatif du projet au montant de 6 615 390frs.,

.../...

SOUS-PRÉFECTURE

15 JAN. 1986

60304 SENLIS

Annexé le 16.1.86

Y. Bordais Technique

.../...

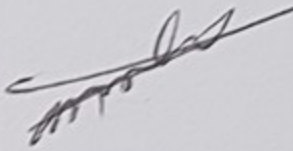
SOLLICITE du Conseil Régional et de son Président
la subvention au taux le plus élevé sur les crédits "Matériel
et construction" de la Région Picardie.

ADOpte à l'UNANIMITE moins 2 ABSTENTIONS.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

MAIRIE DE MONTATAIRE
31. JAN. 1986
SECRETARIAT GÉNÉRAL

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ECOLE JEAN MACE - AVENANT N° 1 - ENTREPRISE SOCAPE

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, EXPOSANT :

- QU'aux fins de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement du restaurant scolaire, une classe a du être aménagée dans le dortoir provisoire prévu,

- QU'il a donc fallu réaliser une sous couche de peinture dans le dortoir définitif prévu en deuxième tranche,

- QUE ces travaux entraîne un coût supplémentaire de :

* 1.985,36 Frs T.T.C. *

- QU'il y a donc lieu de régulariser cette situation par un avenant d'un montant de :

* 1.985,36 Frs T.T.C. *

au marché initial avec la Société SOCAPE,

- QUE le marché s'établit ainsi :

* Marché initial..... 148.550,99 Frs T.T.C.

* Avenant n° 1..... 1.985,36 Frs T.T.C.

TOTAL..... 150.536,35 Frs T.T.C.

SOUS-PRÉFECTURE

28 JAN. 1986

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

- Réception en Sous-Préfecture

le 28.1.1986

Publication le 3.2.86

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Transmis le 3.2.85

- Merc Services Technique M. Bordaïs

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 1.985,36 Frs T.T.C. *

CONSIDÉRANT la nécessité de l'ouverture de la classe,

APPROUVE l'avenant n° 1 pour les travaux de peinture dans le futur dortoir de l'école Jean MACE,

FIXE à nouveau le montant du marché à :

* 150.536,35 Frs T.T.C. *

4 ABSTENTIONS, 1 REFUS DE VOTE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "M. Bamnier", is written over the seal.

M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

SOUS-PRÉFECTURE

23. JAN. 1986

60304 SENLIS

MAIRIE

PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

- Réception en Sous-Préfecture

le 23.1.86.

Publication le 24.1.86

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Le fonctionnaire délégué BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX VOIRIE - IMPASSE EMILE ZOLA - LOT N° 1

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, EXPOSANT :

- QUE la Société Nouvelle des V.R.D. de l'Oise titulaire du marché d'appel d'offres visé par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS, Commissaire Adjoint de la République, le 15 Juillet 1985 a réalisé les travaux de V.R.D. de l'Impasse Emile ZOLA,

- QUE le montant du marché s'élève à :

* 575.025,10 Frs H.T. soit 681.979,77 Frs T.T.C. *

- QUE lors de l'exécution des travaux, des suppléments ont été pratiqués pour les raisons suivantes :

1) Le profil en long de la voie a été modifié, ce qui a donné suite à des mises à niveau de regards, à divers travaux sur le réseau d'assainissement existant, ainsi qu'à des terrassements supplémentaires,

2) Le corps de chaussée ayant été réalisé fin Juillet, il fallait le préserver pendant l'intervention des autres corps d'état. Un revêtement monocouche en gravillon a donc été effectué,

3) Les propriétés riveraines, par endroits, surplombent nettement le niveau fini des trottoirs, ceux-ci ont donc été diminués en largeur, leur délimitation ayant été réalisée par la pose de bordures type P 1,

4) Dans cette voie, quelques propriétaires, de par leurs activités professionnelles possèdent des véhicules lourds, par conséquent aux entrées chantiers des fourreaux ont été posés pour protéger les câbles basse tension et d'éclairage public.

.../...

normis le 24/1/86.

etc. H. BORDAIS
Sec. Tech

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

Ces travaux complémentaires entraînent un coût supplémentaire de :

* 41.936,40 Frs H.T. soit 49.096,13 Frs T.T.C. *

- QU'il y a donc lieu de régulariser cette situation par un avenant d'un montant de :

* 49.096,13 Frs T.T.C. *

au marché initial avec la Société Nouvelle des V.R.D. de l'Oise,

- QUE le marché s'établisse ainsi :

* Marché initial.....	681.979,77 Frs T.T.C.
* Avenant n° 1.....	49.096,13 Frs T.T.C.
	<hr/>
TOTAL.....	<u>731.075,90 Frs T.T.C.</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le devis présenté au montant de :

* 49.096,13 Frs T.T.C. *

CONSIDERANT la nécessité des travaux complémentaires sur la voie "Impasse Emile ZOLA",

FIXE à nouveau le montant du marché à :

* 731.075,90 Frs T.T.C. *

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,




M. BAMBIER.



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX VOIRIE - RUE MARCEAU HORCHOLLE - ANDRE GINISTI - LOT N° 3

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, EXPOSANT :

- QUE l'entreprise Jean LEFEVRE et la Société d'exploitation Jacques GUYOT, titulaires du marché d'appel d'offres visé par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS, Commissaire Adjoint de la République, le 22 Juillet 1985 ont réalisé les travaux de voirie dans les rues HORCHOLLE et GINISTI,

- QU'après achèvement des travaux et vérification des travaux réellement exécutés, les quantités prévues au détail estimatif du marché ont été diminuées,

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

1) Pour la rue Marceau HORCHOLLE

Le marché initial s'élève à 109.780,90 Frs T.T.C.

Le montant après exécution des travaux s'élève à :
104.382,56 Frs T.T.C.

Cette diminution fait l'objet d'un avenant en moins d'un montant de :

* 5.398,34 Frs T.T.C. *

2) Rue André GINISTI

Le marché initial s'élève à 274.321,80 Frs T.T.C.

Le montant après exécution des travaux s'élève à :
213.216,41 Frs T.T.C.

.../...

SOUS-PRÉFECTURE

23 JAN. 1986

60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 23.1.1986.

Publication le 24.1.1986

transmis le 24.1.86

Asc : M. Bordaïs

Asc Tech

.../...

Cette diminution fait l'objet d'un avenant en moins d'un montant de :

* 66 503,73 frs TTC.*

au marché initial sur le lot n° 3 avec les entreprises Jean LEFEVRE et Jacques GUYOT,

QUE le marché s'établit ainsi :

* marché initial	811 584,54 Frs TTC
* Avenant en moins	66 503,73 Frs TTC
TOTAL	<u>745 080,81 frs TTC</u> =====

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
VU, le devis présenté au montant de :

* 66 503,73 frs TTC.*

APPROUVE l'avenant n° 1 venant en diminution pour les travaux de voirie rues Marceau HORCHOLLE et André GINISTI

FIXE à nouveau le montant du marché à :

* 745 080,81 frs TTC.*

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]
M. BAMBIER



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 15.1.86.

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le

15.1.86.

Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS ET LES CORRECTIONS A Y APPORTER

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, Maire Adjoint, EXPOSANT

QUE Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département de l'Oise, a fait part, dans le cadre du contrôle de légalité, d'un certain nombre d'observations qu'il convient de prendre en compte,

QU'il s'agit notamment de l'annexe servitude eau potable qu'il manquait au document,

QUE toutes les observations mineures sont prises en compte et sont à envoyer à la Préfecture de l'Oise,

QUE d'autre part, conformément aux lois de décentralisation et plus particulièrement la loi n°83.8 du 7 janvier 1983, Monsieur le Maire pourra signer les permis de construire au nom de la commune à compter du 1er avril 1986.

SOUS-PRÉFECTURE

15 JAN. 1986

60304 SENLIS

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Conseiller Général



M. BAMBIER



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 15.1.86.

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire,
POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : QUARTIER LESIOUR - ACQUISITION FONCIERE AMIABLE
M. GAUDET.

Sur le rapport de Monsieur LE MAIRE, EXPOSANT :

QUE la ville de MONTATAIRE poursuit les démarches auprès des propriétaires situés dans le périmètre de rénovation du quartier Lesiour (DUP en date du 28 février 1985),

QUE des contacts ont été pris avec M. GAUDET Jean-Pierre en vue d'acquérir sa propriété, sise rue de la République à MONTATAIRE, cadastrée section AL n°398 pour une emprise de 193 m²,

QUE l'estimation du service des Domaines fixe à

36 250 frs. toutes indemnités comprises

le montant de cette acquisition,

QUE Monsieur GAUDET Jean-Pierre a donné promesse de vente à la ville de MONTATAIRE en date du 1er décembre 1985, en vue de la cession d'une partie de sa parcelle située dans le périmètre d'intervention,

Transmis le 20.1.86

- 2 exp. S. Foncier } 10f. notars.
1 exp. foncier }
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- 1 exp. compta
- 1 exp. Michel.

CONSIDERANT l'utilité du projet,

.../...

.../...

VU la DUP en date du 28 février 1985,

VU l'estimation des domaines,

VU la promesse de vente,

VU les plans,

DECIDE l'acquisition pour partie de la parcelle de Monsieur GAUDET Jean Pierre, cadastrée section AL n°398, d'une contenance de 193 m², sise rue de la République, pour un montant fixé par le service des Domaines à :

36 250 frs, toutes indemnités comprises

aux conditions fixées par la promesse de vente.

AUTORISE, M. le Maire, à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 1985, compte 908 0/2100.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Conseiller Général,



M. BAMBIER.



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié conforme
compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 17 janvier 1986

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 22 janvier 1986

Le Maire,

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Clus

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

QUE dans sa séance du 29 octobre 1985, le Bureau Municipal a examiné la dénomination de cinq nouvelles voies sur la commune de MONTATAIRE, dont trois situées dans le lotissement "Le BRAY", une située dans le lotissement "GOURNAY", une située dans le lotissement "La Ville" face au stade Marcel Coëne,

QU'il a émis le voeu que ce soit des personnalités de Montataire qui soient honorées de part leur stature historique ou leur participation à la vie locale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU, l'ensemble des propositions permettant de faire revivre la mémoire de personnalités qui ont marqué, en leur temps, la vie de notre commune,

DECIDE de dénommer les voies suivantes :

1) Lotissement Le BRAY

- 1ere voie : (rue) de la Jacquerie
- 2eme voie : (rue) Guillaume CALLE Chef historique de ce mouvement populaire, originaire de Mello.
- 3eme voie : (rue) Etienne DUWES, chef du soulèvement dans notre ville.

2) Lotissement de Gournay

- Square Marcel FASSEUR - Marcel FASSEUR a consacré

.../...

MAIRIE DE MONTATAIRE
22. JAN. 1986
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE
17 JAN. 1986
60304 SENLIS

.../...

sa vie à l'action syndicale et politique, membre du Parti Communiste Français, Conseiller Municipal de notre ville de 1945 à 1977.

3) Lotissement "La Ville"

- Square Berthe FOUCHERE institutrice à Montataire, militante du Parti Socialiste, toute sa vie a été faite de luttes et d'actions pour la Paix et la Justice.

ADOPTÉ A LA MAJORITE, 1 contre, 3 abstentions.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Conseiller Général,



M. Bambier
M. BAMBIER



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 14.1.86 L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

POUR LE MAIRE
Le fonctionnaire délégué

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION au L.E.P. SAINT-MAXIMIN

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de ses activités le L.E.P. SAINT-MAXIMIN a sollicité auprès de notre ville une subvention,

- QUE cette subvention aurait pour objet de contribuer à l'organisation d'une semaine de plein air ayant pour but de faire découvrir aux élèves du L.E.P. le milieu montagnard,

- QUE cinq élèves de notre commune participeront à cette activité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt de cette activité pour les élèves,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1985 compte 657 SUBVENTIONS,

DECIDE l'attribution au L.E.P. SAINT-MAXIMIN d'une subvention d'un montant de :

* 500 Frs *

pour l'organisation de la semaine de plein air,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 1985 au compte 940.39/657.

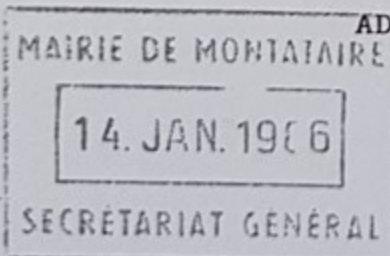
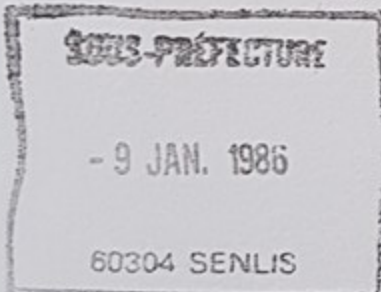
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.





Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certif. TRANSA-PAX-LIBERTÉ par le Maire

Reception en Sous-Préfecture

le 17 Janvier 1986

Publication le 22 Janvier 1986

Le Maire,

Cluus

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION CONSORTS DE WEZE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

QUE le ville de MONTATAIRE a reçu des consorts DE WEZE une proposition de cession d'un immeuble à usage d'habitation sis à MONTATAIRE 4 rue Jules Uhry, cadastré section AI 372 d'une contenance de 615 m²,

QUE cet immeuble sera mis en réserve foncière dans le domaine privé de la commune,

QUE l'estimation du Service des Domaines fixe à 195 000 frs toutes indemnités comprises la réalisation de cette cession, acceptée à ce prix par les consorts DE WEZE qui ont signé la promesse de vente le 21 octobre 1985,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU, les plans présentés,

VU, l'estimation du Service des Domaines,

VU, la promesse de vente,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble appartenant aux consorts DE WEZE

- Madame DE WEZE Maria, Madame CHABLE née DE WEZE Martine, Monsieur DE WEZE Nicol, cadastré AI n°372 au prix de 195 000FrS toutes indemnités comprises, suivant l'estimation des Domaines, la dépense étant inscrite au Budget Primitif 85 compte 909.9/212 autres acquisitions foncières.

AIRIE DE MONTATAIRE

22. JAN. 1986

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

17 JAN. 1986

60304 SENLIS

Transmis le 23.1.86.

2^{ème} - M Bordais
service technique
donc 1^{ère} pour
office notariale

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir
qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

ADOpte A L'UNANIMITE, moins 1 abstention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Conseiller Général



M. BAMBIER



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 3.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 14.1.86

POUR LE MAIRE

Le Maire,
Le fonctionnaire délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etai^{ent} présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVIS sur ENQUETE PUBLIQUE : CENTRE HOSPITALIER de CREIL

Sur le rapport de Monsieur DE LA SALA, EXPOSANT :

- QUE le Centre Hospitalier de CREIL a sollicité la régularisation de la situation administrative de son établissement situé sur le territoire de la commune de CREIL,
- QUE par arrêté en date du 28 Novembre 1985, Monsieur le Commissaire de la République a ordonné une enquête publique, en vue de statuer sur la demande du Centre Hospitalier,
- QUE cette enquête se déroule du 1er Décembre 1985 au 15 Janvier 1986,
- QUE sans préjuger des observations formulées au cours de l'enquête, et, de l'avis définitif du Commissaire Enquêteur à la régularisation administrative des activités du Centre Hospitalier de CREIL?

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable au Centre Hospitalier de CREIL pour la régularisation administrative de son établissement.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIER.

1 ex Centre Hospitalier
le 14.1.1986

1 ex Bordaïs le 14.1.86

1 ex Service Forain le 28.1.86

MAIRIE DE MONTATAIRE

14. JAN. 1986

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SOUS-PRÉFECTURE

- 9 JAN. 1986

60304 SENLIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de
Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.86

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 14.1.86 L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Le Maire
POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

Chuis
Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE.
DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE.
Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU.
CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK.
MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET
représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE.
Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : PRINCIPE de la DONATION DE PRINS

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, EXPOSANT :

- QUE Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Madame DE PRINS, qui leur a fait part de la volonté de son mari défunt, de faire don à la Ville de MONTATAIRE de diverses oeuvres picturales, par lui réalisées,

- QUE ce don est effectué dans le souci d'honorer la Ville,

- QUE très touchés par cette attention Monsieur le Maire et ses adjoints ont fait part à Madame DE PRINS de leur accord de principe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, s'associe dans son ensemble aux vifs remerciements qui ont été présentés à Madame DE PRINS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de donation qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

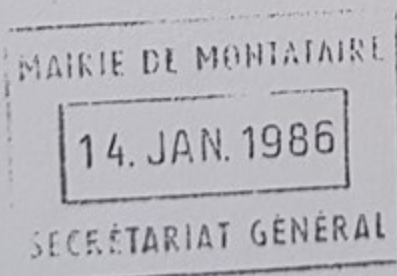
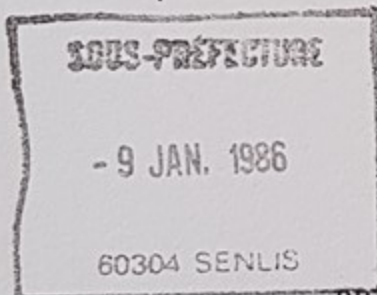
ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



M. BAMBIE
M. BAMBIER.





Ville de Montataire

MAIRIE
PL. AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Tel. (4) 425.57.07

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la
Réception en Sous-Préfecture
le 9.1.1986

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

Publication le 14.1.86

POUR LE MAIRE

Le fonctionnaire délégué

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

[Signature]
Etaient présents : Mrs BAMBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS
ARTICLE L 122-20 du CODE des COMMUNES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des opérations qu'il a signé dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal dans ses séances du 24 Mars 1983 et du 21 Mai 1985, en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes :

1) MARCHE NEGOCIE en date du 23 Septembre 1985 avec la Société SIMAG INFORMATIQUE, pour la fourniture du matériel informatique nécessaire aux extensions prévues.

MONTANT DU MARCHE..... 522.835,52 F. TTC

2) Le 18 Octobre 1985, Eclairage Public sur MONTATAIRE, avec la Société FORCLUM.

MONTANT DU MARCHE..... 92.349,07 F. TTC

3) Le 16 Octobre 1985, Espaces Verts Impasse Emile ZOLA, avec la Société LA SEVOISE.

MONTANT DU MARCHE..... 145.838,87 F. TTC

SOUS-PREFECTURE
- 9 JAN. 1986
60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE
14. JAN. 1986
SECRETARIAT GENERAL

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Conseiller Général,



[Signature]

M. BAMBIER.

Transmis le 14.1.86
1cc Service Achat (M. H. H. H.)
1cc M. Bordaïn Ser. technique
1cc Service Achat technique



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 DECEMBRE 1985 -

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le treize Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BANBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BANBIER. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. NIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ARAGON. Mr DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POLNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mme LIBERT représentée par Mr ROSSE. Mr CAPET représenté par Mr DETRAUX. Mme BOUBENNEC représentée par Mme DELLOUE. Mr LEVY représenté par Mme LESAGE. Mr BROCHOT.

Absent : Mr CHATELLAIN.

Mr Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE.

M. DUBOS, adjoint, RAPPELLE :

QUE la ville de MONTATAIRE, à plusieurs reprises, y compris par courrier du 23 mars 1985,

A PROPOSE au District par l'intermédiaire de son Président la réalisation d'une piscine indispensable à l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Compte tenu que les frais d'investissement et de fonctionnement seraient trop élevés pour chacune des communes du District, dans une lettre du mois de juin 1985, le Maire de Montataire a, à nouveau, proposé la solution districale que l'on peut résumer ainsi :

- 1) d'offrir les terrains et l'infrastructure d'accès nécessaires à la réalisation de cet équipement,
- 2) de faire construire par le district,
- 3) de faire prendre en charge les frais de fonctionnement, par le District, d'autant que les habitants de Montataire supportent la part contributive la plus importante.

A la suite des interventions de M. DUBOS, M. le Maire propose d'émettre un voeu pour que le Président du District

SOUS-PRÉFECTURE
23 JAN. 1986
60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la
- Réception en Sous-Préfecture
le 23.1.1986.

Publication le 24.1.1986
Le Maire,

POUR LE MAIRE

Le Maire
J. Bionne
transmis le 24.1.86

M. le Président du district
M. Dubos.

.../...

prenne position sur la construction d'une piscine districale
en tenant compte des propositions faites par la ville de
Montataire.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Conseiller Général



M. BAMBIEr